

Projet n° 266

Paru le 2 juin 2001



Entre les acteurs de l'économie mondiale, le jeu a un double sens : il est inter-relations avec les autres, il est aussi façonnée par les habitudes, les intérêts et ambitions de chacun. Ce jeu ne s'élabore pas sans règle, explicite ou implicite. Des références communes se dessinent : malgré les mutations, le marché n'est pas dérégulé mais se restructure autour de nouveaux principes. Comment permettre au plus grand nombre de participer ?



Actualité

Chroniques et rendez-vous

Itinéraire : Larbi Kechat

Interview

Larbi Kechat est responsable de la mosquée Adda'wa, installée rue de Tanger, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, et de son centre culturel.

[Lire l'article](#)

La responsabilité des générations

Louis Chauvel

Les générations sont bien plus qu'un fluide passif de l'histoire : elles posent une question de justice. Or les 25 dernières années nous ont confrontés à l'installation d'une fracture silencieuse. Celle-ci représente un appel à s'intéresser au sort de la génération née entre 1955 et 1975 : plus que les autres, elle porte les séquelles de la crise.

[Lire l'article](#)

Famille et socialisation

Pierre Martinot-Lagarde

Quelles peuvent être les finalités d'une politique familiale aujourd'hui ? Son fondement démographique s'est peu à peu érodé. Mais on peut s'accorder sur le rôle de socialisation que remplit la famille. Dès lors, l'Etat a la charge d'un soutien apporté aux parents, aux jeunes parents en particulier, et aux réseaux de la parenté « élargie ».

[Lire l'article](#)



Dossier

Marché, acteurs et règles du jeu

Introduction

[Lire l'article](#)

Rôle et nature de l'actionnariat dans la vie des entreprises

Daniel E. Michel

Si la croissance rentable est le principal objectif pour les actionnaires, elle ne peut être leur seule visée. Il importe de mettre en œuvre des processus qui précisent les modes de relation avec les dirigeants de l'entreprise. Celle-ci a les actionnaires qu'elle mérite : seront-ils les partenaires du développement social ?

[Lire l'article](#)

Les placements éthiques dans la régulation du capitalisme

Etienne Perrot

Après l'Etat et les salariés, après les consommateurs, les actionnaires, à travers des fonds communs, imposent de nouvelles normes sociales. Mais le système capitaliste montre ici sa capacité d'adaptation : il assimile les critiques sociales en les convertissant à sa logique. Les fonds éthiques jouent un rôle modeste mais effectif.

[Lire l'article](#)

L'Etat et l'économie en France au xxe siècle

Olivier Dard

Alors qu'au début du siècle, les idées libérales dominaient les doctrines et inspiraient les pratiques économiques, les guerres, la crise de 29 puis la reconstruction ont conduit à une autre vision : moderniser, planifier, prévoir... Aujourd'hui, la confiance dans la puissance publique comme moteur de l'action économique s'effrite.

[Lire l'article](#)

La réforme de l'Etat

Jean Fély

L'Europe et les régions prennent une place nouvelle. Des questions inédites se posent sur l'Etat de droit, ou sur l'efficacité de la sphère publique. La France est appelée à inventer sa propre voie de réforme de l'Etat, à reconnaître l'espace exact d'une réglementation qui soit efficace.

[Lire l'article](#)

Cartel et régulation énergétique mondiale

Christine Riffart

A travers l'histoire de l'Opep, un regard sur un marché qui n'a jamais été un lieu de concurrence pure. Sa prise en main par un organisme capable de mener collectivement une politique de régulation de l'offre est-elle durable ? Ou le marché finit-il par déterminer les nouveaux prix d'équilibre ?

[Lire l'article](#)

Les grandes instances régulent-elles l'économie mondiale ?

Si tous s'accordent sur un besoin de régulation pour résoudre des problèmes communs, nés d'une interdépendance croissante, les divergences sont fortes sur le modèle qui se cherche. Les institutions internationales sont aussi le résultat d'un rapport de forces. Les Ong se font davantage entendre, mais avec quelle légitimité ?

[Lire l'article](#)

Conclusions


Pierre Martinot-Lagarde

[Lire l'article](#)

Imprimer 

Projet n°266 | Actualité | Dossier

Itinéraire : Larbi Kechat

Interview 
Juin 2001

Larbi Kechat est responsable de la mosquée Adda'wa, installée rue de Tanger, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, et de son centre culturel.

Projet - Comment devient-on responsable de la mosquée de la rue de Tanger ? Comment êtes-vous arrivé ici ?

Larbi Kechat - Notre existence, à chacun, n'a de sens que lorsqu'elle concrétise notre attachement à Dieu et notre ouverture aux autres. Ce que nous sommes, en effet, ainsi que ce qui favorise le plein épanouissement de notre totalité est pur don de Dieu, ce qui revient à dire que nous appartenons à Dieu et que notre retour se fera vers Lui.

Dans une telle perspective, l'appartenance dont il est question doit être conçue avant tout comme un « état d'être », en diapason avec la Vérité qui libère, le Bien qui affine, la Beauté qui émerveille. Pour que ces trois perles ne soient pas jetées aux pourceaux, l'homme sensé n'épargne aucun effort pour les harmoniser en vue de trouver un sens à sa vie.

Projet - Cela, vous en avez fait l'apprentissage ?

Larbi Kechat - L'apprentissage que vous évoquez est à concevoir sous forme relationnelle avec trois dimensions. La première est relative à Dieu ; elle est adoration ou amour inconditionnel et discipline intériorisée dont l'effet s'appelle tout simplement dépassement. La seconde concerne l'environnement : elle est co-création, exploration, développement et protection. La troisième est intersubjectivité humaine : elle est bienveillance favorable à une complémentarité fécondante et à une solidarité réconfortante.

Garder à l'esprit ce ternaire à peine effleuré, c'est rendre grâce au Créateur qui nous a octroyé gracieusement la capacité de connaître le Vrai, de faire le Bien et d'aimer le Beau. Ces trois

facultés sont identifiables à une énergie, et celle-ci ne cherche qu'à être manifestée, mais il est important de dire aussi que l'actualisation de cette potentialité demeure tributaire de deux facteurs, environnemental et psychologique. Quelle bonne aubaine d'avoir vu le jour sous un ciel pourvoyeur de sens, dans une ambiance aimant à faire rimer la croyance avec la pratique, la décision avec l'exécution et les préceptes de la foi avec les étapes de la voie !

Quelle bonne aubaine d'avoir été initié à voir la poutre dans son propre œil pour ne pas voir la paille dans l'œil de son voisin ! Quelle bonne aubaine d'avoir grandi dans un milieu qui éprouvait de la répugnance pour toutes les dissonances, que ce soit dans le tableau du « moi vertical » ou dans celui de son écran horizontal. Là, l'accomplissement des œuvres culturelles étaient à la fois expression d'amour, reconnaissance envers le Bienfaiteur et assistance psychosociale à nos semblables. C'est cette main tendue qui permet de maîtriser l'ego, d'exprimer sainement les émotions et d'orienter heureusement nos pas sur la voie ascendante de la fraternité en Dieu, laquelle prime les liens de parenté ! Quelle bonne aubaine

d'avoir appris le Coran par cœur !
Le plus beau fleuron de la couronne d'un enfant ne consiste-t-il pas à être porteur de la Parole divine ? Parallèlement aux séances coraniques, la fréquentation de l'école française m'a incité à entendre plus d'un son de cloche. Quelle bonne aubaine d'avoir été formé et guidé par un Maître versé dans les disciplines de la culture arabo-islamique, et qui était théophanie d'une présence forte, aimante, doué d'un pouvoir fantastique d'éducation et d'orientation !
Quelle bonne aubaine d'avoir parcouru les premières étapes du Chemin de la vie en compagnie de quelques frères faisant ensemble l'expérience d'être responsable de soi-même et du groupe. Après avoir entamé des études de littérature comparée en Algérie, je me suis retrouvé à Paris, subjugué par les grâces de la Ville lumière. La Sorbonne (Paris III, I et V) n'a pas tardé à mobiliser toutes mes énergies pour la linguistique, l'histoire, la philosophie et la sociologie. Cependant, dès mon premier jour parisien, j'ai décidé de relier le quartier latin à celui de Belleville, et ceci pour initier mes frères à la connaissance de la langue du Coran et à la culture islamique. Cette insertion en milieu ouvrier, avec des hommes aux poches vides mais aux cœurs pleins d'une sagesse pénétrante et

d'un amour qui exclut tout pragmatisme et tout calcul, m'a permis d'inscrire ma culture dans la réalité sociale. Ne s'agit-il pas là de remercier Dieu pour ses bienfaits et de partager avec ses frères la joie de cultiver la vertu de la gratitude ?

Le noyau fondateur d'une salle de prières

Projet - Ces gens, dont vous parlez, qu'avaient-ils de particulier pour vous retenir ainsi ?

Larbi Kechat - La réponse à cette question s'enracine dans le contexte des années 60. Devant la pénurie de lieux de prière, un vieil Algérien, complètement illettré mais sage, propriétaire d'un hôtel situé 15, rue de Belleville, avait prêté un local à quelques ouvriers immigrés se réunissant régulièrement ; ce groupe fondateur, solide et affectueux, est à l'origine de la mosquée de Belleville qui a vu le jour quand le nombre de fidèles est devenu trop important pour la petite salle de l'hôtel. Et il faut bien avoir en tête que toutes les salles de prière existant en France sont dues à la démarche dévotionnelle des ouvriers et non pas des intellectuels. Chez certains, l'idée d'une fixation de l'islam en France était déjà là. Qu'il nous soit

loisible de rappeler que notre façon de voir est limitée par le temps, l'espace et les vicissitudes de la vie. Lorsque le quartier de Belleville a été rénové, les fidèles se sont retrouvés sans salle de prière. Ils ont été accueillis alors par la paroisse catholique de Ménilmontant, qui a ainsi permis que cette communauté naissante ne soit pas dissoute. Ces fidèles représentaient le microcosme du macrocosme musulman en France. Dans ce groupe fondateur maghrébin, les Algériens étaient les plus soudés et les plus nombreux.

Profonde, simple, efficiente et accueillante, la foi de ce noyau d'hommes vertueux se manifestait essentiellement en posture dévotionnelle, crainte révérencielle et amour débordant d'espoir. Dans une telle atmosphère, la foi n'est rien si ce n'est la vérité vécue, et les œuvres accomplies sont à l'antipode des vices du cœur (jalousie, orgueil, vanité et mesquinerie) et la vertu ne se dissocie point des œuvres prescrites comme attitude intégrale adorative et service offert sans contrepartie. C'est cela qui inspire de combler le fossé qui sépare l'action de la méditation et la conduite de l'inspiration. L'expérience de la vieillesse et la réceptivité de la jeunesse ont abouti ainsi à une synthèse

bénéfique et fructueuse, au sein de cette famille spirituelle, les rôles se sont distribués en fonction d'aptitudes et de compétences, lesquelles, guidées par Dieu, ont réalisé la transformation d'une ancienne usine textile en une mosquée en 1979 : ce fut la naissance de la mosquée Adda'wa.

Projet - Qu'est ce qui distingue cette mosquée des autres lieux de culte musulman à Paris ?

Larbi Kechat - Ici, la priorité est donnée à la pédagogie ; elle est primauté de l'intelligence du cœur sur les élucubrations mentales, de la qualité morale sur la fulguration intellectuelle.

Cependant, il ne s'agit pas de déprécier ni la raison sensée ni la culture cultivatrice. Ajoutons que les deux appellations arabes de « mosquée » évoquent et la notion de prosternation et celle de l'unification. Le ton, la langue de communication (arabe-français) et les thèmes sont à l'image d'une échelle, laquelle favorise chez nos fidèles, très nombreux, l'élévation spirituelle, la promotion intellectuelle et l'intégration constructive.

Pour aller plus loin, un centre culturel

Projet - Pourquoi avez-vous créé dans ce cadre un centre socio-culturel ?

Larbi Kechat - C'est plutôt un mouvement profond ; il répond à deux exigences conceptuelle et socio-culturelle. L'idée centrale en islam s'articule autour de l'unicité de Dieu, Créateur, Ordonnateur, Aimant et Pardonnant. Il n'est pas superflu de notifier que le bonheur de l'homme ne s'obtient qu'au prix de l'amour de Dieu, de sa crainte révérencielle et de l'amour du prochain, générateur d'indulgence et de respect. Ce qui exige, vis à vis de Dieu, connaissance transformante et méditation stimulante, et vis à vis des autres, libéralité et compréhension. Ces derniers sont évidemment frères en Dieu et en humanité. Foncièrement, ils constituent une unité, fonctionnellement ils sont pluralité. Celle-ci témoigne de la grandeur incommensurable et de la miséricorde intarissable de Dieu, qui nous commande de mobiliser toutes nos énergies pour faire de nos différences non un obstacle mais un tremplin pour un monde fraternel et solidaire.

Projet - Le programme du centre socio-culturel invite à des rencontres sur des thèmes comme la famille, ou la citoyenneté. Quels axes

privilégiez-vous ?

Larbi Kechat - Ce n'est pas aux lecteurs de votre revue qu'il faut rappeler que l'espace public est le théâtre où nous assistons au spectacle des mutations sociales ; en réalité, les modes de vie, les valeurs culturelles, politiques et économiques ne sont que la projection de ce qui siège dans les têtes. Si la pièce théâtrale ne plaît pas, la sagesse consiste dans le fait de changer non pas les apparences mais leurs mobiles et leurs objectifs. Quant aux axes privilégiés dans nos programmes, ce sont le changement des mentalités, l'écoute mutuelle, la complémentarité des vues relatives, la connaissance de soi et celle de l'autre, accompagnée d'une reconnaissance assumée, capable de dissiper la confusion de nos imaginaires essoufflés et de stimuler la lucidité de nos imaginations créatrices.

Projet - Quel est le public de ces rencontres ? Est-il plus large que les fidèles musulmans ?

Larbi Kechat - A la diversité thématique répond celle des attentes, et à la variété des auteurs fait écho celle des interlocuteurs. Cela n'a rien de nouveau dans cette France qui s'appelle « plurielle ». Le merveilleux, c'est

que les uns et les autres ont découvert que le sang qui coule dans leurs veines est de la même couleur. Notre auditoire, composé de Français chrétiens, laïcs, agnostiques, musulmans et autres, reflète admirablement la France miniaturisée.

Projet - Que faudrait-il faire demain ? Sur quels enjeux faut-il avancer plus vite ?

Larbi Kechat - Le plus urgent, à mon humble avis, c'est la dépollution de l'air, métaphoriquement parlant, nécessaire à la survie et à la résurrection de notre monde assoiffé de sens, lequel ne doit pas perdre de vue que le « pourquoi » doit primer sur le « comment » et que les changements omniprésents exigent avant tout l'éveil de la conscience, non de faire mais d'être.

Une mosquée engagée

Projet - Ce centre, autour de la mosquée, a un double rôle. Quel est l'équilibre entre le rôle que la communauté joue dans le quartier et celui qu'elle joue vis-à-vis du public plus large qui vient pour les séminaires du centre socio-culturel ?

Larbi Kechat - Quoique localisé

dans le xixe arrondissement, ce haut lieu de spiritualité humanisante et de culture spiritualisante tend à tonifier les âmes à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de Paris. Dans le quartier, nous nous sommes engagés avec différentes institutions religieuses et laïques à réaliser des projets centrés sur une socialisation saine et une insertion valorisante ; par exemple, la journée mondiale de lutte contre le sida, la fête annuelle du quartier, le groupe mosaïque avec les Scouts de France...

Quant au public plus large qui honore nos séminaires, il a principalement réussi l'expérimentation de vivre au pluriel en accordant les spécificités culturelles des composantes fonctionnelles avec l'intérêt général de la communauté nationale.

Projet - On pourrait imaginer que la mosquée ne serve qu'à la prière et qu'elle renvoie les fidèles pour qu'ils s'engagent personnellement. Or, ici, l'engagement, la présence, ne sont pas individuels mais collectifs. Est-ce votre plus grande originalité ?

Larbi Kechat - La mosquée est la confluence de la verticalité et de

l'horizontalité, sa fréquentation permet de se ressourcer, et ce en vue de se donner à Dieu en l'aimant d'avantage d'un amour qui passe nécessairement par l'amour de la vie et de tous ceux qui la vivent. Si la mosquée s'apparente spontanément à la spiritualité, celle-ci ne doit pas être réduite en contemplation stérile, alors qu'elle est dévotion, partage et don (quotidiennement, la mosquée offre pendant le Ramadan entre 800 et 1 200 repas aux nécessiteux). C'est à la mosquée que la foi s'affirme, de la façon la plus profonde et la plus réconfortante, comme dépassement incitant à purifier sont intention, ajuster sa parole et rendre opérante son action.

Projet - La communauté de croyants est-elle alors considérée comme une passerelle ?

Larbi Kechat - Evoquer la communauté, c'est évoquer son opposé, le communautarisme. Affinité de vision, la communauté permet à chacun de ses membres de développer ses potentialités, vivifier sa spiritualité, alimenter ses motivations et donner suite à ses convictions. C'est se former à vivre sa vie et à se réjouir de voir les autres également vivre à leur manière, sans restriction aucune si ce n'est l'engagement de tous à

respecter les principes d'une convivialité nécessaire à l'équilibre et au bonheur de la collectivité globale.

Les jeunes et l'avenir de l'islam

Projet - Elargissons la réflexion, si vous le voulez bien, au regard que vous portez sur l'islam en France. Comment va-t-il évoluer ?

Larbi Kechat - Je vous répondrai en termes de propositions, qui sont les suivantes.

- Se défaire de l'idée selon laquelle l'islam en France constitue un bloc monolithique.

- Délaisser les scénarios de la gestion sécuritaire, de l'investigation policière et de la suspicion. C'est cette approche positive et réaliste de l'islam en France qui chassera tous les spectres de la radicalisation, et de la haine et de la réaction.

- Eviter de confondre représentation de l'islam et organisation du culte musulman.

- Poser des questions de fond et s'adapter avec lucidité et réalisme dans un cadre républicain ne doivent en aucun cas permettre aux politiques ni d'édicter ce qu'il faut accomplir ni d'en déterminer

les modalités.

- Que les musulmans en France puissent élargir le débat sur la pratique et l'expression islamiques à la totalité de notre communauté ; cela n'est possible qu'à la condition d'accorder nos querelles et de s'appliquer à questionner les universaux islamiques pour vivre en bonne intelligence avec la collectivité globale, multiconfessionnelle et multiculturelle, dont la floraison de chaque partie nécessite la présence non pas d'une seule mais de plusieurs hirondelles. En outre, la permanence du printemps français ne sera possible que par l'essor des diversités françaises en harmonie avec l'intérêt général.

Projet - Vous insistez beaucoup sur les jeunes. Avez-vous des rapports avec les quelques associations de jeunes musulmans de France ?

Larbi Kechat - Les jeunes musulmans de France vivent l'islam non pas par imitation mais par conviction ; pour eux, l'islam est une foi capable d'intégrer toutes les parties de l'être et de l'aider à trouver sa place parmi ses semblables. Les efforts qu'ils déploient se centrent sur leur fidélité à l'islam et sur les moyens à utiliser pour une pratique

**concordante avec les principes
immuables et les contextes
sociaux en perpétuelle mutation.**

**Mes rapports avec cette nouvelle
génération de musulmans se
tissent grâce à une écoute
fraternelle, compréhensive,
encourageante et accueillante, et
aussi par la mobilisation de leurs
énergies autour des projets
donnant une valeur à ce qu'ils
sont et les préparant ainsi à
assumer leur présent pour que
leur avenir soit meilleur
qu'aujourd'hui. Ils sont capables
de connaître le Vrai pour éviter le
faux, de choisir le Bien pour
affaiblir le mal et de se détourner
du laid pour embrasser le Beau.**



Interview,

Larbi Kechat est né dans un village algérien, bouleversé aujourd'hui par l'urbanisation, dans une famille nombreuse et modeste qui a toujours cherché à actualiser sa spiritualité, notamment par une large hospitalité. Il faisait partie, avec des lycéens de son âge, de cercles fraternels d'étude spirituelle à Constantine, où ils étaient accompagnés par des adultes. Arrivé à Paris en 1972 pour poursuivre ses études, il s'engage auprès d'ouvriers immigrés à Belleville et devient responsable en 1979 de la mosquée Adda'wa (le mot signifie accueil, invitation) qui s'installe alors rue de Tanger, dans le xix^e arrondissement. C'est dans

le cadre de cette mosquée qu'il a ouvert il y a six ans un centre culturel. Celui-ci est devenu un lieu important d'ouverture au monde et de rencontres entre religions : parmi les thèmes des derniers séminaires, on relève « Pourquoi la guerre en Tchétchénie ? », « La laïcité et l'islam : le cas de la Turquie kemaliste », « Bioéthique : l'homme sujet non objet ».



Pour citer cette page

Interview, « Itinéraire : Larbi Kechat », Ceras - revue *Projet* n° 266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.

Imprimer 

Projet n°266 | Actualité | Dossier

La responsabilité des générations

Louis Chauvel
Juin 2001

Les générations sont un révélateur de nos difficultés sociales, économiques, politiques, de long terme. Des retraites... au reboisement, des politiques scolaires à la modification du climat, de la gestion des ressources humaines à l'équilibre des campagnes, la notion de génération est cruciale pour comprendre la complexité des processus de long terme. Dans chaque cas, la génération y apparaît sous deux facettes : celle d'une force irrésistible, « océanique » en quelque sorte, portée par la dynamique du renouvellement, et celle de la faiblesse et de la dépendance des générations futures qui auront à subir, qu'elles le veuillent ou non, les conséquences de nos décisions

et de nos indécisions. Nous sommes confrontés ici à la conscience de notre responsabilité vis-à-vis de ce que nous voulons transmettre, aussi bien individuellement que collectivement, après nous.

La notion invite aux bons sentiments, mais elle n'est pas non plus au-dessus de tout soupçon. Le propre des générations passées comme futures est de ne pouvoir être présentes ici et maintenant, et les manipulateurs en profitent largement ! Ainsi, cette notion, souvent brandie au nom du laisser-faire, sert le plus souvent à refuser la solidarité de long terme. Selon certains, comme l'économiste américain Lester Thurow, la lutte des classes est appelée à être remplacée par le conflit des générations, les puînés étant exploités par les aînés, détenteurs de droits excessifs à la retraite. Cette conception n'est pas neuve : pour les libéraux, l'argument générationnel a servi à renvoyer chaque génération dans un « chacun chez soi ». Déjà, en 1832, dans son *Economie politique*, Jean-Baptiste Say condamnait la dette publique, au motif que : « Si nous, génération présente, avons, du moins par notre silence, consenti à grever les revenus de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas

convenable de secouer ce fardeau, s'ils viennent à s'apercevoir qu'il n'a servi en rien à leur bonheur ?
» Plus récemment, lorsqu'un auteur américain comme Laurence Kotlikoff propose de tenir une comptabilité par génération, de façon à fixer une égalité actuarielle entre contributions et droits, on sent poindre l'hypothèse qu'aucune génération ne doit compter sur les autres, dans un communautarisme fermé par des frontières étanches à toute solidarité. L'argument générationnel n'est donc pas un monopole des défenseurs de l'idée de solidarité, bien au contraire. Pire encore, la génération est parfois manipulée pour éveiller des conflits gratuits au sein de la famille ou dans la société. Il serait pourtant regrettable de disqualifier une notion parce qu'elle a parfois été usurpée. Il conviendrait avant tout de définir la génération, pour éviter les glissements de sens propices aux égarements.

Les générations comme clefs de lecture de l'histoire sociale

« Génération » est un terme complexe dont la profusion des sens peut faire difficulté.

L'acception la plus simple est celle des démographes : pour eux, la génération est le groupe d'individus nés la même année, une « cohorte de naissance », selon le terme le plus technique. C'est un groupe social sans structuration a priori, sinon que ses membres ont le même âge tout au long de leur vie. Les circonstances historiques peuvent néanmoins lui donner des contours marqués. Considérons les hommes nés en 1894 ; ils eurent vingt ans en 1914 ; un quart d'entre eux disparut dans les tranchées et un autre a subi des blessures aux séquelles définitives ; à quarante ans, ils vécurent dans la crise des années 30, et ils ont cinquante ans en 1944 ; la moitié à peine atteint l'âge de 65 ans, sans retraite véritable (en 1959, le minimum vieillesse est créé, qui, malgré son montant dérisoire – de l'ordre du tiers du Smig de l'époque –, concerne alors la moitié des « vieillards »). Ce destin collectif-là est celui de la même génération démographique. C'est une conséquence de la seule équation mathématique s'appliquant à la perfection au monde social, pourtant rebelle à la formulation numérique : « $a = p - c$ », l'âge d'un individu est égal à la différence entre l'année de mesure de cet âge et son année de naissance. La relation est banale,

mais permet de comprendre beaucoup à l'impact de l'histoire sur la vie de chacun. Ce sens démographique, neutralisé, s'oppose à celui, fortement construit, de « génération historique », marquée par des intérêts spécifiques, partageant la conscience forte d'une position dans l'histoire, et y émergeant comme acteur collectif. On parle ainsi de la génération de 1914 ou de celle de 1968, pour caractériser ces groupes qui ont eu vingt ans en ces périodes de fracture, dramatique ou plus heureuse. Entre la génération démographique et celle historique, se repère le même écart qu'entre la catégorie et la classe sociales, en soi et pour soi, au sens marxiste du terme. Pour relier ces deux pôles, la « génération sociale » définit une cohorte en partie structurée, dont les membres peuvent partager des caractéristiques données sans en avoir nécessairement la conscience ; plus cette conscience se renforce, plus elle se rapproche d'une génération historique. Il existe un quatrième sens à ce mot de génération : celui de génération familiale, correspondant à un rapport direct de parenté ou de filiation, au sens de la génération des grands-parents et des petits-enfants, objets de recherche des sociologues de la famille, comme Claudine Attias-Donfut et Martine

Segalen [1].

Cette richesse de sens pose problème. En parlant de « solidarité entre les générations », certains auront à l'idée les échanges directs au sein de la famille, et d'autres penseront aux systèmes publics de l'Etat-providence, la retraite en particulier. Evidemment, ces sens différents sont subtilement tissés, en raison d'un écart moyen assez stable d'une trentaine d'années entre parents et enfants : ainsi, à toute période de l'histoire coexistent des générations variées, marquées par des écarts d'âge dont les métaphores familiales sont évidentes (« il pourrait être son père »). De même, chaque famille relie des personnes dont les expériences personnelles renvoient à des histoires de cohortes repérables. Aujourd'hui – et de plus en plus à mesure que nous nous rapprocherons de 2005 –, les jeunes parents commencent à être les propres enfants de la génération qui fit 1968, elle-même enfantée par la génération qui avait subi la deuxième guerre mondiale dans sa jeunesse. Le fondement du raisonnement générationnel relève toujours de l'hypothèse suivante : la période qui s'étend de la fin de l'enfance à l'installation dans la vie adulte – la socialisation primaire par

différence avec celle, continue, qui se déroule tout au long de la vie –, implique des expériences cruciales et irréversibles, marquant définitivement les individus. En effet, à quelques décennies d'intervalle, parfois quelques années seulement, les conditions culturelles, sanitaires, historiques, économiques et sociales connues par les jeunes changent du tout au tout, avec des conséquences sur la longue durée. Le débat récurrent sur la génération de 1968 et la « révolution morale » qu'elle a instituée guide spontanément la réflexion sur la socialisation par les valeurs et les représentations ; les conditions économiques et sociales pourraient se révéler tout aussi importantes et déterminantes.

L'injustice des générations

Les changements historiques peuvent provoquer des situations d'injustice effarantes, puisque les générations seront traitées de façon différentes au seul motif qu'elles ne sont pas nées la même année. Cette banalité, Emmanuel Kant est peut-être le premier à l'avoir évoquée. Il existe une asymétrie historique qui marque une inégalité radicale, puisque nous, les générations présentes,

nous héritons, sans mérite véritable, de tout le savoir, des connaissances, des progrès scientifiques, techniques et médicaux, que des générations passées ont accumulés alors qu'elles eussent pu vivre dans la paresse et l'inaction stériles, ou même piller ces ressources plutôt que de les laisser aux successeurs ; nous ne méritons guère leur bienfait et nous ne pouvons véritablement leur en rendre justice. La loi du progrès continu de long terme se chargerait donc de spolier les aînés vis-à-vis des puînés. Pour réparer en partie cette injustice, nous devons transmettre aux successeurs le legs d'un monde encore meilleur : la dette contractée auprès des anciens se rembourse auprès des générations suivantes.

Pour autant, ce progrès continu connaît des exceptions. On le voit au destin de la génération née en 1894 : le progrès du xix^e siècle lui promettait un destin favorable, mais elle en fut privée. Les fluctuations de l'histoire peuvent produire une injustice radicale, lorsque la génération puînée subit un sort pire que celle qui précède, et cela n'a rien de banal.

Sept fractures générationnelles

Les vingt-cinq dernières années, marquées par un ralentissement économique et le chômage de masse, nous confrontent à l'installation d'une fracture générationnelle d'autant plus difficile qu'elle est silencieuse et déniée – cette dénégation me semble assez claire depuis la publication du livre *Le destin des générations* [2] qui m'a souvent valu de vives discussions, soit que mes propos étaient considérés comme exagérés, soit que, lorsque les démonstrations, souvent neuves, étaient acceptées, les problèmes que je soulevais étaient vus comme évidents, découlant mécaniquement de la conjoncture économique. Sept éléments recueillis depuis et mis bout à bout permettent de comprendre ce en quoi cette fracture résulte de notre inconséquence historique plus que d'un effet mécanique des soubresauts de la croissance. Le premier élément concerne la répartition du pouvoir d'achat, qu'ont particulièrement étudiée Christian Baudelot et Michel Gollac [3]. En 1975, les salariés de cinquante ans gagnaient en moyenne 15 % de plus que les salariés de trente ans, laissant ainsi peu de marge à la valorisation de l'expérience et de l'âge, les jeunes d'alors bénéficiant de salaires de départ élevés du fait de vingt années de plein emploi et de contraintes fortes pour les

employeurs. Aujourd'hui, l'écart est de 40 % : les fruits de la croissance économique, faible depuis 1975, ont été réservés aux plus de

45 ans. La lecture en termes de générations permet de comprendre que les jeunes valorisés d'hier sont devenus les seniors favorisés d'aujourd'hui, par l'ancienneté. Le deuxième facteur affecte le progrès de la structure socioprofessionnelle. En moyenne, d'années en années, les cadres et les salariés porteurs d'une responsabilité reconnue ou d'une expertise valorisée continuent de croître, même depuis la « crise ». Cette croissance est consubstantielle à notre représentation du progrès social. Pourtant, chez les salariés de trente ans, la proportion d'emplois qualifiés est la même aujourd'hui qu'en 1980, sans progression sensible : pour l'essentiel, l'expansion des cadres est portée par la dynamique des quinquagénaires. Plus finement, les générations nées entre 1945 et 1950 sont situées sur la crête d'une vague montante de cadres qui s'étiolle pour les puînés. Les générations en pointe, les premiers nés du baby-boom, ont bénéficié de la forte croissance scolaire du début des années soixante et profité ensuite de la dynamique extraordinaire pour

l'emploi des jeunes dans la période 1965-1975 : développement d'EDF, du programme nucléaire et de l'aérospatiale, rattrapage du téléphone, extension de la couverture de santé à l'ensemble de la population, montée en puissance de la communication de la publicité et de la presse, etc. Le troisième enseignement relève d'un effet de rémanence : pour une cohorte donnée, la situation à trente ans conditionne les perspectives à tout âge ultérieur. Pour ceux qui n'ont pas fait leur place à trente ans, il est trop tard et les conditions sociales se figent. Les premières générations qui ont subi à plein le ralentissement économique, les générations nées à partir de 1955 et qui ont eu vingt ans alors que le chômage de masse s'étendait sur ceux qui n'étaient pas à l'abri, conservent encore aujourd'hui les séquelles de leur jeunesse difficile, alors qu'ils ne sont plus en rien des « jeunes » en attente d'une place définitive dans la société. Il est donc préférable, pour toute la vie ultérieure, d'avoir vingt ans en 1968, lorsque le taux de chômage dans les deux ans de la sortie des études est de 4 %, qu'en 1994, où ce taux culmine à 33 % ! La quatrième leçon est que les chances de promotion sociale ont connu un revirement. Les parents des soixante-huitards ont connu

un sort difficile : ils sont nés autour de 1910-1915. Un quart d'orphelins précoces, un quart d'enfants d'invalides, une jeunesse dans la crise de l'entre-deux guerres, puis la seconde guerre mondiale. La reprise des Trente glorieuses (1945-1975) les attend, mais ils ont déjà 36 ans lorsque le système de retraite par répartition est créé, exigeant 35 années de cotisations pour une retraite complète, un contrat pour eux impossible. Pour beaucoup, cela a signifié une vieillesse misérable dans une société où les jeunes s'enrichissaient. Par rapport à ses parents, l'ascenseur social a fonctionné à plein régime pour la génération née vers 1945. Pour leurs propres enfants, nés vers 1975, ces conditions d'ascension sociale sont plus souvent compromises, puisque ces jeunes d'aujourd'hui sont les enfants non plus d'une génération sacrifiée mais d'une génération dorée. Pour eux, le risque psychologique est celui de l'intériorisation d'un échec en apparence personnel, qui résulte en réalité d'un mouvement collectif invisible. Le cinquième constat est que, pour la première fois en période de paix, la situation de la génération qui suit est plus difficile que celle de ses parents. Malgré la reprise économique de ces dernières années, le taux de chômage dans

les deux ans qui suivent la sortie des études est encore de 20 %, soit quatre ou cinq fois plus élevé que celui de leurs parents au même âge. Trois années de reprise ne peuvent corriger intégralement vingt-cinq années de déstructuration de fond du tissu social. Le sixième point est celui de la transmission de notre modèle social aux générations futures. En apparence, les systèmes complexes de solidarité collective que l'on rassemble sous le nom d'Etat-providence changent avec le temps du calendrier, alors qu'ils sont en fait des phénomènes générationnels. Lorsqu'en 1945, 35 annuités ont été exigées pour une retraite pleine, on a peu ou prou exclu l'essentiel des générations nées avant 1915, qui n'ont en réalité jamais beaucoup bénéficié de la solidarité ; ces générations sont restées marquées par une polarisation interne entre les couches sociales privilégiées et le prolétariat industriel. Celles nées de 1920 à 1950 ont bénéficié du providentialisme, et de droits sociaux protecteurs et redistributifs croissants, propices à une moyennisation des conditions et à l'émergence d'une classe moyenne massive. Aujourd'hui, les jeunes sortent de l'école autour de 21 ans, perdent deux ou trois années au chômage sans indemnité ou dans des

activités informelles, et ne commencent à cotiser véritablement qu'autour de 23 ans. Evidemment, les conditions sont plus faciles pour la fraction de la jeunesse qui passe avec succès les épreuves malthusiennes de la sélection de l'excellence scolaire ou économique, mais exiger 40 années de cotisations comme aujourd'hui, 42 ans pour la proposition du rapport Charpin au Plan, voire 45 selon la suggestion du Medef, revient à allumer une bombe à retardement démographique qui pourrait exploser à partir de 2015, où les candidats à la retraite sans cotisations suffisantes se multiplieront. Pour beaucoup, le chômage de longue durée a, d'ores et déjà, retiré toute perspective de remplir le nombre requis d'annuités, et, dans les années prochaines, les cotisants insuffisants seront nombreux qui ne pourront prétendre à ce qui, quelques années plus tôt, semblait si naturel : une retraite décente à la fin de la vie de travail. Ainsi, des pans entiers de l'Etat-providence dépendent des conditions ouvertes aux générations. Pire, pour les nouvelles générations, on distingue clairement que le projet social des Trente glorieuses, l'intégration de tous dans une grande classe moyenne, se délite peu à peu, avec la reconstitution

d'une catégorie non qualifiée, soumise à un choix s'apparentant parfois à un chantage : entre le sort du travailleur pauvre et celui du sans-statut ou du sans-domicile, autrement dit, entre l'exploitation et l'exclusion.

L'instruction de ce procès se clôt ici par une septième section, concernant le problème de la transmission, non pas patrimoniale mais d'une autre nature. Le déséquilibre de la représentation politique se mesure à un indice clair : en 1982, l'âge moyen du représentant syndical ou politique était de 45 ans, et il est de 59 ans aujourd'hui (un fait que Maxime Parodi est le premier à avoir décrit). Un vieillissement de 14 ans en 18 années de temps correspond à une situation d'absence presque parfaite de renouvellement : les quadras des années 80 s'apprêtent à être les sexes des années zéro du xxie siècle. Une génération socialisée dans un contexte spécifique, celui de la fin des années 60, hautement favorable à une entrée précoce en politique, s'est installée peu à peu dans les plus hautes fonctions, pour s'y stabiliser. Les députés de moins de 45 ans représentaient 29,5 % de l'assemblée en 1983, et seulement 12 % en 1997. Ce n'est pas une simple question d'âge du capitaine, sinon l'argument

tomberait assez vite ; ce vieillissement laisse doublement songeur quant à la représentation de l'ensemble des populations et à la capacité du système à former ses futures élites dirigeantes. Il pourrait s'agir d'une autre forme de parité, en termes de génération, nécessaire à la prise en compte de la diversité des intérêts. Il faut s'interroger sur le legs et la transmission politique : les décisions de long terme sont prises plus souvent par des personnes dont l'horizon temporel limite leur capacité à en assumer les conséquences. Il n'y aurait aucun problème, si la sagesse et l'empathie permettaient à chacun de prendre en compte le sort de l'autre et du « prochain » à tous les sens, mais la génération des enfants favorisés de l'abondance des Trente glorieuses devient progressivement la génération des grands-parents gâtés du début du xxie siècle. Pire, le vieillissement actuel du corps politique, qui a pour parallèle celui de l'encadrement des entreprises, se développe dans des conditions où rien n'est préparé pour assurer une transmission. Il est à craindre que, tôt ou tard, ce moment vienne, avec d'autant plus de violence que rien n'a été fait pour l'anticiper, mais que tout a été mis en œuvre pour retenir le plus longtemps possible le mouvement irrésistible du temps.

La responsabilité des générations

Les générations constituent ainsi un temps social concret, dans la mesure où les cohortes semblent s'écouler ici comme les grains de sable du sablier du temps. Mais elles sont bien plus qu'un fluide passif de l'histoire : ces générations posent aussi une question de justice d'autant plus complexe à résoudre qu'elle n'est pas située dans l'instant, et la justice est une notion obscure qui s'éclaire lorsque se révèle l'injustice. Considérons l'exemple d'une génération qui bénéficie d'un sort des plus favorables, en ignorant ou en déniait contre toutes les preuves que le destin de ses puînés sera pire, en ne mettant rien en œuvre pour y remédier, voire en organisant les conditions de la dépendance, de la domination et du malheur des générations ultérieures, et en profitant de leur mécompte : n'est-ce pas là l'injustice même ? Ainsi ferait celui qui cueillerait les fruits de l'olivieraie héritée de ses ancêtres sans faire l'effort à son tour de planter les arbres que ses descendants cultiveront. Individuellement, son intérêt le porte à faire ainsi, puisqu'il faut des décennies pour que l'olivier donne ses fruits. Historiquement, sa responsabilité consiste à

prendre en compte l'intérêt de ses successeurs, puisqu'il n'aurait pas souhaité un autre comportement de ses aïeux.

Hans Jonas [4] rappelait que notre responsabilité est de tout mettre en œuvre pour que les générations futures puissent hériter de conditions environnementales d'existence – mais on peut généraliser le raisonnement à la question sociale – au moins aussi favorables que celles dont nous bénéficions. Il est vrai que les fluctuations de l'histoire peuvent complexifier le souci de justice ; mais constater, comme aujourd'hui, que, au même moment, une génération ancienne prolonge sa trajectoire ascendante alors que les puînés connaissent des difficultés inédites, voilà un exemple manifeste d'injustice générationnelle, aggravée par le fait que, sous divers aspects, on sent bien que les bénéfices des anciennes générations reposent au moins partiellement sur les conditions plus difficiles des nouvelles.

Ainsi, le critère de justice le plus envisageable pour fonder le contrat entre les générations pourrait être celui-là : pour la génération aînée, en cas de crise, s'abstenir de jouir de conditions meilleures que celles des

précédentes dès lors que, à l'évidence, les puînés subissent un sort pire que le sien.

Respectivement, il s'agit, en cas de reprise économique, de tout mettre en œuvre pour que les fruits de la croissance soient partagés par tous, et ne soient pas l'exclusive des jeunes qui bénéficient de conditions d'emploi sans cesse meilleures. Nous sommes aujourd'hui, en 2001, bien loin du compte. Mais si le retour de la croissance devait se prolonger pendant des années, il faudrait s'intéresser au sort de la génération née entre 1955 et 1975 : elle risque d'être sacrifiée, de porter longtemps, comme par inertie, les séquelles de la crise. Sans cette prise de responsabilité, l'histoire restera une alternance de générations en difficulté et de générations qui leur refuseront toute solidarité au motif que « leur tour viendra », ou que « ils ont fait leur temps ».

Notes

1 Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, Grands-parents, la famille à travers les générations, Odile Jacob, 1998. Voir aussi Claudine Attias-Donfut, « Rapports de générations : transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », Revue française de sociologie, n° 4, 2000.

2 Louis Chauvel, Le destin des générations, Puf, 1998.

3 Christian Baudelot et Michel

Gollac, « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Economie et Statistique*, n° 304-305, 1997 ; ces questions sont complétées dans Christian Baudelot et Roger Establet, *Avoir trente ans : en 1968 et en 1998*, Le Seuil, 2000.

4 Hans Jonas, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf, 1990.

†

Pour citer cette page

Louis Chauvel, « La responsabilité des générations », *Ceras - revue Projet* n° 266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.

Imprimer 

Projet n°266 | Actualité | Dossier

Famille et socialisation

Pierre Martinot-Lagarde

Juin 2001

De puis son entrée en fonction, le gouvernement de Lionel Jospin a manifesté son intérêt pour la famille, souhaitant rénover le traitement politique des questions familiales. Rapports, commissions, conférences annuelles se succèdent. Un ministère délégué à la Famille a été créé. Ici, il s'agit de renforcer l'autorité parentale. Là, de soutenir les familles affrontées à des crises. Pourtant, dans le même temps, des membres du gouvernement prennent des options en contradiction avec ce souci affiché. Au nom des droits individuels, l'autorité parentale est contrée dans l'infirmierie de l'école. La sourde lutte, récurrente dans l'univers politique, entre la défense de la famille et celle de l'individu se poursuit-elle ? Ou bien les formules du Premier ministre **[1]**, qui appelle de ses vœux une politique de soutien aux

familles, tracent-elles une nouvelle voix après un siècle de polarisation, d'affrontement et de compromis ?

Le passage du singulier au pluriel – d'une politique de la famille à une politique des familles – veut inscrire une double rupture au nom du réalisme. D'une part, la tension traditionnelle serait dépassée : entre individualisme et familialisme, choix personnels et liens familiaux, des conceptions autrefois sacralisées, que traduisaient ces célèbres formules « Famille, je vous hais ! » vs la famille « cellule de base de la société ». Mais, d'autre part, au nom du même réalisme, se trouve remis en cause le compromis social, politique et privé, qui a vu l'émergence de la « famille nucléaire ». Celle-ci, fondée sur le mariage, accueillant d'abord trois puis deux enfants, est remplacée dans les représentations et les discours par une énumération des « situations familiales » qui, dans les catégories de l'Insee, vont des ménages rassemblant parfois plusieurs adultes et enfants « dépendants » sous le même toit, jusqu'au cas des « isolés », vivant seuls ou en institution.

Au nom du réalisme qui préside à ce passage au pluriel, ne faudrait-il pas aller encore plus loin ?
Conceptuellement, renoncer au

singulier n'est pas satisfaisant. N'est-ce pas s'arrêter avant même d'avoir essayé une nouvelle définition du champ familial ? Les comparaisons internationales et une relecture historique invitent à ouvrir des nouvelles pistes pour la réflexion et l'action. Elles appellent, d'une part, à bien inscrire la genèse de la vie familiale – de la mise en couple à la naissance du premier enfant – à l'intérieur du contexte social dans lequel celle-ci se développe. D'autre part, à prendre la mesure de tous les réseaux familiaux dans lesquels s'enracine la vie conjugale et familiale.

Choisir le pluriel, n'est-ce pas surtout renoncer à toute ambition pour une politique familiale ? Soutenir, encourager, aider les familles, certes, mais la politique du gouvernement ne risque-t-elle pas de s'épuiser parce que précisément elle s'arrête là où elle commence, dans la famille ? L'intérêt commun est bien faiblement exprimé. Il se dilue et s'effrite. C'est une chose que de critiquer les finalités de l'action publique, de s'y affronter voire de les raboter ; c'en est une autre d'y renoncer, fût-ce au nom du pragmatisme. Il faudra donc se demander quelles peuvent être les finalités d'une politique familiale aujourd'hui, finalités susceptibles de structurer les initiatives et de

motiver les acteurs.

Individualisme et familialisme

L'élaboration des thèmes politiques de Lionel Jospin puise dans les dynamiques habituelles, et éprouvées, de la construction du discours public en matière familiale. Mais en même temps, le pluriel, signe de compromis ou pacte de non-agression, voudrait indiquer que les clivages traditionnels ne sont plus de mise. Les acteurs du monde social et judiciaire, des mouvements familiaux, de l'univers religieux, tous consultés pour la préparation du dernier rapport de Françoise Dekeuwer-Desfossez, s'accorderont peut-être sur le constat « réaliste » de la multiplication des formes de vie familiale. Cette représentation, même si elle nous apparaît massive et incontestable, n'en demeure pas moins une construction. Elle invite à dépasser non seulement le clivage traditionnel des affrontements qui ont dominé à la fois le champ de l'action politique et celui de la réflexion scientifique, mais aussi le compromis social qui en est résulté. Entre 1870 et 1914, une période durant laquelle une recomposition formidable s'est opérée, praticiens de terrains,

politiciens et scientifiques se sont opposés en deux camps principaux autour de la famille et de la démographie, les uns soutenant la famille et la famille nombreuse, les autres l'autonomie de l'individu. Le family-boom a révélé combien la famille faisait l'objet d'un compromis social, sans doute transitoire mais ancré profondément dans les esprits. Le « réalisme » d'aujourd'hui demeure empreint plus qu'il n'y paraît des mêmes schémas.

Avant que Robert Prigent, en 1954 [2], ne constate un « renouveau des idées sur la famille », les deux camps qui s'affrontent mêlent des arguments de différente nature, interprétant la situation démographique française. Au lendemain de la guerre de 1870, les positions étaient déjà tranchées : la situation comparée de l'Allemagne et de la France n'invitait guère au compromis. D'un côté, pacifistes, individualistes, bourgeois libéraux et néo-malthusiens, de l'autre mercantilistes, familialistes, catholiques et populationnistes. Les « eugénistes » se rallient tardivement à cette deuxième position. Chacun des « camps » est relativement hétérogène.

Dans la typologie mise en œuvre par Jacqueline Hecht [3], le

groupe des malthusiens de droite et des anti-populationnistes de gauche allient des personnalités contrastées : des philosophes, comme Henri Bergson, des anarchistes, comme Manuel Devaldès, exaltent les droits de la personne humaine ou affichent leur haine « d'une société qui ne voit dans le capital humain qu'un instrument de guerre et de travail ». Ce sentiment pacifiste finit par dominer. « Laissez faire Vénus, et vous aurez Mars », écrit Bergson en 1932. L'analyse démographique est parfois de courte vue. Si, comme les membres de ce groupe le rappellent, la France ne se dépeuple pas – elle passe de 27 millions en 1800 à 40 millions en 1925 –, elle vieillit et sa fécondité reste faible. Dans le même temps, la population allemande triple.

Le deuxième camp, baptisé par l'autre bord de « cléricaux, massacreurs, exploiters de tout poil », développe lui aussi des arguments hétérogènes. Il est d'abord mercantiliste : « Il n'est force ni richesse que d'hommes », selon la citation de Bodin qu'Alfred Sauvy se plaisait à reprendre. La faiblesse démographique explique les défaites françaises de 1870 et la débâcle de 1940. Elle invite, comme le rappelle le premier directeur de l'Ined [4], à entrer

dans une étude scientifique des questions de population. Dans le même mouvement, les consonances patriotiques sont fréquentes : « Vie ou mort de la France », « La Patrie en danger » sont des titres de pamphlets. Plus significatifs de l'aspect « familialiste » sont les auteurs qui appellent à une « mobilisation des berceaux ». Certains comme Leroy-Baulieu, vont jusqu'à promouvoir la famille « normale », deux parents et trois enfants.

Cette évolution conforte l'analyse de Durkheim qui, à partir d'une lecture juridique, voit se développer la famille conjugale, proche ancêtre de la famille nucléaire. Aux communautés complexes, repérées en particulier par Le Play, se substitue progressivement une entité dont les fonctions tendent à se réduire. Durkheim, dont la science doit conduire vers une morale, s'oppose fermement à l'union libre et défend le mariage qui institue une réciprocité de droits et devoirs entre les époux **[5]**.

Alors que les statisticiens sociaux, comme Emile Levasseur à la SGF ou Louis Adolphe Bertillon à la Ville de Paris, s'intéressaient à la cohabitation ouvrière, progressivement une image de l'entrée en couple fondée sur le mariage se construit **[6]**. La cohabitation cesse d'intéresser.

Les évolutions juridiques, qui simplifient le mariage puis établissent peu à peu une plus grande égalité dans le couple, confirment cette évolution. La famille devient plus contractuelle, établie sur la base réduite d'un accord entre époux [7]. Les évolutions démographiques confortent ce modèle. Après la première guerre mondiale, l'âge au mariage s'abaisse ; durant la seconde guerre, la fécondité des femmes mariées augmente. Un type de mariage dominant se met en place, attesté en particulier par les travaux d'Alain Girard sur le choix du conjoint [8].

Des familles recomposées

Aujourd'hui, le constat « réaliste » souligne l'érosion du modèle nucléaire autrefois dominant et hérité de l'univers bourgeois. Il s'appuie lui-même sur les bases plus anciennes de l'opposition bipolaire entre individu et famille. Paradoxalement, les deux approches se rencontrent pour constater l'affaiblissement de la famille.

Les études qui s'intéressent à l'individu et examinent les diverses formes de vie familiale attribuent la diversité des situations actuelles à

la complexification du cycle de vie [9]. A des séquences autrefois bien balisées – école, entrée dans la vie professionnelle, mariage, naissance de l'enfant –, ont succédé des étapes en accordéon : tous les événements ne sont plus liés dans une grande régularité. Des phases de construction du lien familial alternent avec des ruptures entraînant l'éloignement du conjoint, voire de l'enfant. A la cellule nucléaire se substitue un maillage familial.

Mais dans le même sens, une sociologie qui se focalise sur la cellule familiale et ses modes de vie constate l'appauvrissement de son rôle et de ses fonctions. Alors que celle-ci assurait encore des fonctions importantes de socialisation, d'éducation, et d'autres plus économiques, elle devient principalement le lieu d'un investissement affectif. Ce rétrécissement expliquerait la plus grande fragilité de tous les liens qui la constituent : entre les conjoints ou entre parents et enfants à tous les âges de la vie. Un jeu de complémentarité voire de compétition, entre adultes notamment, semble s'intensifier : parents biologiques et beaux-parents, grands-parents et autres ascendants peuvent occuper une place plus significative auprès des enfants des familles recomposées.

Une entrée en couple tardive

La fin annoncée de la famille nucléaire et l'énumération presque indéfinie de situations familiales conduiraient-elles à renoncer à toute qualification précise de la famille en France, au risque ensuite de s'interdire toute forme d'action publique ou politique en sa faveur ? Pour renverser cette perspective, et souligner une spécificité de la famille européenne, il faut prêter attention à l'itinéraire des jeunes adultes. Ceux-ci, en amont de toute disposition législative, ne pourraient-ils pas faire l'objet de l'attention des pouvoirs publics ?

Le caractère tardif de la formation des unions est un trait dominant de la constitution des couples en Europe occidentale. Le mouvement comparatiste qui a saisi, dans les années 50, les sociologues de la famille sous l'impulsion de l'Unesco, a permis de le mettre en évidence. Le célèbre travail de John Hajnal **[10]**, qui d'un trait a séparé le vieux continent en deux ensembles, a conduit à identifier une caractéristique forte de la famille de nos pays. A l'Est d'une ligne Trieste-St Petersburg, les mariages, entendons aujourd'hui les unions, sont précoces et universels. A l'Ouest, ils sont tardifs, et une grande partie (près

de 10 %) des adultes demeurent célibataires. Nous avons donc affaire à deux structures matrimoniales bien distinctes. A l'Est, les jeunes se marient avant vingt ans, ils sont encore adolescents. A l'Ouest, après la parenthèse des années 1930-60, le mariage survient après 25 ans pour les hommes, un peu plus tôt pour les femmes. La généralisation de la cohabitation n'a guère modifié ce calendrier. A l'Est, on devient adulte et responsable dans le mariage ; à l'Ouest, on devient adulte puis l'on se marie.

L'opposition de ces deux schémas renvoie à une spécificité profonde de la structure familiale. En France, l'entrée en couple est tributaire de l'acquisition d'une certaine autonomie. Largement diffusé aujourd'hui, ce phénomène était déjà bien attesté au siècle passé. Hier, en milieu paysan, l'indépendance de l'homme supposait d'avoir accès à une terre et donc d'attendre jusqu'à environ trente ans qu'une parcelle se libère, ou que son père se retire. En milieu ouvrier, la formation d'un couple pouvait survenir plus tôt que le mariage dans la mesure où celui-ci supposait l'acquisition d'un capital social.

Après la parenthèse du family

boom, ce processus demeure. Si l'on accepte de lire la formation d'une cellule familiale comme un itinéraire social, et non pas simplement comme le résultat d'une disponibilité affective, on en comprend mieux les fragilités. Un environnement socio-professionnel qui retarde l'accès à l'emploi ou y ajoute de nouvelles contraintes rend plus précaire la formation des cellules familiales. Les résonances psychologiques de la mutation d'une société qui a vu s'allonger la durée des études, des formations et des stages, sont bien connues. Mais la question posée ici est davantage politique. Dans la mesure où, dans notre environnement culturel, l'acquisition d'une autonomie sociale par l'habitat, par l'emploi, par les responsabilités dans la vie politique et économique, précède ou accompagne l'entrée en couple, une politique familiale commence avec des dispositions et un environnement socio-économique qui la favoriseront.

Les premières années de la vie en couple devraient faire l'objet d'un soutien plus vigilant. En effet, divorces et ruptures de cohabitation interviennent dans un temps relativement court de vie commune. La naissance d'un premier enfant n'est pas une garantie de la survie du couple. Le stress, les contraintes de

l'éloignement géographique, la difficulté de conduire deux carrières professionnelles nourrissent ou entretiennent des tensions. Une politique familiale peut viser à en réduire l'impact. Elle conduit à développer des modes de garde qui allient souplesse et proximité, à aménager et encourager les rencontres entre les générations, à favoriser un apprentissage de l'éducation chez les jeunes parents.

Ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ? Où réside le moindre coût social : dans le traitement des ruptures du lien ou dans l'éducation à l'autonomie et à la responsabilité des jeunes adultes ?

La famille dans la parenté

Pour redéfinir les priorités de la politique familiale, une seconde piste serait à explorer. Elle a déjà été ouverte par les rapports d'Irène Théry et de Françoise Dekeuwer-Desfossez [11]. Elle consiste à encourager les multiples soutiens de la relation adulte-enfant. Dans le droit et dans le cadre plus restreint des relations parents-enfants, celle-ci est formalisée par l'autorité parentale. Le régime napoléonien ne concevait que l'autorité du chef de famille, garant dans la sphère publique du bon ordre de la vie familiale. Cette conception n'a

plus cours. Les recherches vont en direction d'un exercice commun de l'autorité parentale, y compris après une séparation, l'identification du rôle des beaux-parents corésidents avec l'enfant, ou des grands-parents. Plus largement, c'est le rôle de toutes les personnes adultes du réseau familial susceptibles d'être associées ou de participer à l'autorité parentale qu'il faut interroger.

Cette ligne de travail va à l'encontre d'une conception fermement établie, mais pourtant contestée, de la sphère familiale, conception réduisant celle-ci à la relation des parents et des enfants vivant ensemble. Alors que Frédéric Le Play avait identifié trois systèmes familiaux en France basés sur les rapports établis au sein de la parenté élargie, les bouleversements de la société industrielle ont réduit considérablement l'horizon. La perspective durkheimienne et, à sa suite, les longues séries de la statistique des familles se concentrent sur les habitants d'un même ménage, les co-résidents. A l'exception de la présence d'adultes plus âgés sous un même toit, nous connaissons assez peu la nature et la vivacité des liens entre adultes inscrits dans un réseau d'alliance ou de parenté.

Pourtant, une série de travaux récents ont montré l'extraordinaire richesse et vigueur des liens familiaux de la « parenté élargie ». Les directions de recherche ont été différentes. Qu'il s'agisse de « l'économie cachée de la parenté » de Jean-Hugues Déchaux [12], des relations entre enfants et beaux-parents, du rôle et de l'implication des grands-parents, de la proximité ou du départ des jeunes adultes, une cartographie de la vie familiale commence à se dessiner.

Dans ce même mouvement, la définition d'une politique sociale familiale passe par la reconnaissance de l'inscription de l'autorité parentale dans le maillage familial avant le renforcement juridique des liens parents-enfants. La première légitimité de cette autorité vient du couple formé par les parents de l'enfant. Mais que le couple continue de vivre ensemble ou qu'il soit séparé, les liens conjugaux, et plus largement ceux entre adultes de la famille, encouragent le parent à ne pas se situer vis-à-vis de ses enfants sur un mode de réciprocité ou d'alter ego. Quand se multiplient les situations difficiles, où l'enfant ne réside qu'avec un seul parent, où l'adulte n'a que peu de ressources et de temps disponible, le risque est grand de voir l'enfant devenir

l'unique confident de l'adulte, et ainsi de voir s'établir des relations de connivence ou de possession.

Seul l'adulte profondément socialisé dans un monde d'adultes disponibles peut surmonter la vulnérabilité du face-à-face avec l'enfant. Le réseau familial, les liens entre parents et grands-parents, entre frères et sœurs, lui procurent déjà des possibilités d'échanges et de soutiens. Qu'ils se mesurent en argent, en temps, en disponibilité, ces liens contribuent à assainir la relation avec l'enfant. Dans le cadre d'une politique sociale et familiale, il serait important d'envisager comment les reconnaître et les développer.

Un horizon pour une politique familiale

Les objectifs ici rappelés ne suffisent pas. La politique familiale du gouvernement doit dessiner son horizon à travers l'énoncé d'une véritable visée. Le souffle et l'ambition ne viendront qu'à ce prix. Est-il impossible de s'accorder sur le rôle de socialisation que remplit la famille, rôle qui légitimerait une action publique en sa faveur ?

En matière de politique familiale, le consensus ancien s'est

clairement défait. Sous le double choc du baby-boom et de la privatisation des valeurs, le fondement « démographique » de la politique familiale en France s'est progressivement érodé et avec lui le soutien de cet étrange amalgame politique, une alliance entre « mercantilistes » et catholiques, qui avait dépassé les clivages traditionnels. Dès les années 65, l'évolution du cadre législatif annonçait un tournant qui a accompagné la chute de la natalité, la hausse des divorces et l'effondrement de la nuptialité. Au fur et à mesure, l'objectif nataliste de la politique familiale disparaissait. Celle-ci devenait essentiellement sociale.

Aujourd'hui, alors que nombre d'évolutions sociales sont revendiquées ou déployées au nom des droits de l'homme, il faut se demander si ceux-ci pourraient devenir le fondement d'une politique familiale. Comment parvenir à surmonter l'ambiguïté qui surgit de la différence entre les natures individuelle des droits et collective des liens familiaux ? Certains mouvements familialistes avaient écarté la difficulté en ne reconnaissant que l'autorité du chef de famille et en demandant un droit de vote pondéré par le nombre des enfants ! Depuis, des signes comme l'adoption de la charte des

droits de l'enfant et l'autorisation donnée à un enfant de poursuivre ses parents en justice indiquent un mouvement exactement inverse.

C'est sans doute du côté du rôle socialisateur de la famille que s'engage une réflexion fructueuse. L'appauvrissement du lien social et les difficultés de bien des quartiers invitent à la collaboration de tous les acteurs. Dans ce cadre, l'Etat pourrait revendiquer un soutien aux parents, aux réseaux familiaux, au nom de sa tâche médiatrice pour transformer la société en communauté. Il aurait sans doute à apurer quelques conflits, notamment entre l'école – grande socialisatrice traditionnelle – et les parents. Une famille plus solide et mieux organisée pour faire face aux aléas socio-économiques serait un vrai facteur de paix sociale.

Notes

- 1 « Allocution lors de la Conférence de la Famille », Services du Premier ministre, 2000.
- 2 Robert Prigent, Renouveau des idées sur la famille, Puf-Ined, Cahier n° 18, 1954.
- 3 . J. Hecht, « La démographie comme question politique », in Les implicites de la politique familiale, approches historiques, juridiques et politiques, sous la direction de M. Chauvière, M. Sassier, B. Bouquet, R. Allard et B. Ribes, Dunod, 2000.
- 4 Alfred Sauvy, « Editorial », Population, n

° 1 : pp. 5-8, 1946.

5 Emile Durkheim, « La famille conjugale », *Revue philosophique de la France et de l'Etranger*, 91, n° 1, pp. 2-14, 1921.

6 Pierre Martinot-Lagarde, *The process of union formation, revisiting theories and survey data : a comparison between Ined's two surveys : « Le choix du conjoint » (1959) and « La formation des couples » (1984)*, University of Pennsylvania, 1998.

7 Pierre Martinot-Lagarde, « Emergence et crise du mariage-contrat », *Projet*, n° 239, pp. 43-50, 1994.

8 Alain Girard, *Le choix du conjoint, une enquête psychosociologique en France*, Ined-Puf, Travaux et documents, 1964.

9 Pierre Martinot-Lagarde, « D'une famille à l'autre », *Projet*, n° 251, pp. 31-41, 1997.

10 J. Hajnal, « European marriage patterns in perspective. » *Pp. population in history - essays in historical demography*, D. V. Glass, et D. E. C. Eversley, London, Edward Arnold Ltd, 1965.

11 Françoise Dekeuwer-Defossez, *Rénover le droit de la famille : propositions pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps. rapport au Garde des sceaux, Ministre de la Justice, La Documentation française*, 1999.

12 Jean-Hugues Déchaux, « L'économie cachée de la parenté », *Projet*, n° 239, pp. 71-79, 1994.

†

Pour citer cette page

Pierre Martinot-Lagarde, « Famille et socialisation », *Ceras - revue *Projet* n° 266*, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Marché, acteurs et règles du jeu

Introduction

Juin 2001

De la mondialisation, on a beaucoup parlé. Soit pour décrire les décisions politiques et les mécanismes qui depuis les années 70 ont contribué à élargir considérablement la sphère des échanges économiques. Soit pour souligner ses avatars dans les champs démographique, culturel ou politique : intensification des migrations inter-continentales, brassages des langues et des civilisations, métissage des cultures, fragilisation et multiplication des instances politiques à la recherche d'un nouvel équilibre à renégocier en

permanence, fracture du monde en deux ensembles, entre les Etats de droit et les Etats « terroristes ».

Mais à généraliser le phénomène et à simplifier les schématismes révélés, ne risque-t-on pas de perdre de vue la donne proprement économique des mutations que nous traversons ? Un simple retour en arrière sur les représentations hier encore classiques en économie internationale pourrait suffire à s'en convaincre. Toutes ont pris de la patine, pour ne pas parler de craquelures et de fissures.

Ainsi, 1989 a vu disparaître le schéma bi-polaire qui opposait les Etats sous influence soviétique de ceux situés dans l'orbite américaine. Et que reste-t-il de la présentation en quatre grands blocs dominés par quatre pays plus développés : l'Urss, les Etats-Unis, le Japon et le couple franco-allemand. C'est aussi l'image des deux mondes, celle d'Alfred Sauvy ou d'autres, opposant d'un côté l'ensemble développé et de l'autre le tiers monde, qui s'effrite. Même si on l'affirme en ajoutant encore des sous-systèmes – sous-continentes, cartels (Opep, etc.) –, on pressent que les nuances n'y suffisent pas. Ces représentations globales ne permettent pas de rendre compte des dynamismes en présence.

Chercher ailleurs ? Les divisions qui sous-tendaient ces analyses sont elles-mêmes caduques. Mises à part celles des sociétés traditionnelles, les économies nationales appartiennent toutes pour l'essentiel à la sphère capitaliste, où les échanges reposent sur un système monétaire plus ou moins internationalisé, et où s'élaborent des processus d'accumulation.

C'est à ce niveau qu'il convient donc de réexaminer le rôle de chacun des acteurs et de tenter d'en saisir le jeu. Parmi ceux qui « pèsent », on retrouve les entreprises et leurs actionnaires, les gouvernements, les instances internationales, celles composées formellement de représentants de tous les Etats (Omc, Onu, Fmi, Banque mondiale), celles structurées autour d'intérêts propres (Opep), ou encore celles non-gouvernementales. A l'inverse, les groupements patronaux et de travailleurs semblent aujourd'hui avoir moins de poids.

Entre tous, le jeu a un double sens. Il est d'abord inter-relations de chacun avec les autres, comme au sein d'une partie non encore jouée, mais pourtant façonnée par les habitudes des uns et des autres, leurs intérêts, leurs

ambitions. Ce jeu ne s'élabore pas non plus sans règle : écrite ou non écrite, explicite ou implicite, n'y a-t-il pas des références communes qui se dessinent et prennent forme progressivement ?

Placements éthiques et nouvelles formes de gouvernance peuvent-ils contribuer à un développement durable ? Quel sera l'impact d'une réforme de l'Etat et du renforcement de son efficacité ?

Comment un cartel peut-il durablement influencer un marché énergétique désormais bien établi ? Les organisations économiques internationales obéissent-elles à une logique politique propre ?

Telle est l'hypothèse qui sous-tend ce dossier : malgré les mutations, le jeu n'est pas sans règle, le marché n'est pas dérégulé. Il est au contraire en train de se restructurer autour de nouveaux principes. Comment et à quelles conditions ceux-ci permettront-ils à tous, ou du moins au plus grand nombre, de participer ? Trois moments structurent ce parcours. Les acteurs « privés », actionnaires, entreprises, débattent aujourd'hui des règles et des pratiques permettant de conjuguer le long terme et le court terme, de rapprocher les intérêts des actionnaires de ceux des autres acteurs de la vie économique. Dans le même

temps, l'implication de l'Etat a été vivement questionnée dans les années 80. En France, sa réforme, en partie impulsée par la construction de l'Europe, pourra contribuer à relégitimer son intervention. Mais le jeu international ne cesse pas de se modifier. L'exemple choisi de la question énergétique, particulièrement sensible, montre comment l'organisation de pays en cartel n'a pas empêché la mise en place d'un marché. La reconnaissance d'autorités et de règles mondiales reste un défi.

†

Pour citer cette page

, « Introduction », Ceras - revue *Projet* n° 266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

*Marché, acteurs et règles
du jeu*

Rôle et nature de l'actionnariat dans la vie des entreprises

Daniel E. Michel
Juin 2001

De nombreuses situations récentes ont montré l'influence grandissante des actionnaires. Dernier exemple en date, en France, celui de Danone : après avoir renoncé à acquérir la firme Quaker Oats aux Etats-Unis, sous la pression des fonds de pension

actionnaires, Danone a annoncé « une restructuration » de sa branche biscuits, cette décision engendrant de fortes réactions sociales. Auparavant, Edouard Michelin avait affiché, le même jour, un accroissement des profits de son entreprise et la prévision d'un plan de départ de 7500 employés du groupe en Europe. Le Premier ministre, interrogé à la télévision, reconnaissait alors qu'il n'en pouvait mais... Au-delà de nos frontières, les actionnaires de BMW, préoccupés de la mauvaise tournure prise après l'acquisition de la firme Rorer, exigent de revendre celle-ci et changent le management.

Renault, renaissant de son passé d'entreprise d'Etat et de vitrine sociale, reprend les destinées de Nissan et semble réussir sa transformation, au prix, certes, de fermetures d'usines et de rationalisations radicales. L'Etat actionnaire, faute de pouvoir lever les capitaux nécessaires pour financer la croissance d'entreprises plus récemment nationalisées, les privatise à nouveau, totalement ou en partie, parfois au prix de reniements idéologiques.

Par ailleurs, des milliers d'entreprises petites et moyennes, familiales, souvent anciennes, continuent leur chemin dans

l'indépendance. Serait-ce parce que dans ces cas, l'actionnaire et le dirigeant sont une et même personne ? Moulinex, pourtant, fut une entreprise bien familiale...

On le voit, le paysage est pour le moins divers et contrasté. Il l'est en raison de la nature de l'actionnaire. On ne peut cependant manquer de s'interroger sur l'environnement culturel de la relation actionnariat-entreprise : d'autres facteurs contingents n'influencent-ils pas la qualité de cette relation ?

La relation entre actionnaires et dirigeants

Tout d'abord, aucune entreprise ne peut vivre sans actionnaire, fût-il public, sauf à considérer qu'à défaut de capitaux propres, l'entreprise se finance grâce à des dettes bancaires ou des avances remboursables, ce qui revient au même : l'entreprise dépend de financements externes pour assurer son développement, car ses profits sont en général insuffisants pour le lui permettre en toute indépendance **[1]**.

Le cas typique est celui d'un actionnariat non dirigeant qui a choisi d'investir ses capitaux au regard du marché des placements

possibles : depuis les obligations d'Etat jusqu'aux marchés spéculatifs des produits dérivés, par exemple. A chacun son risque et sa philosophie. Il existe une palette étendue d'actionnaires selon leur choix de placements et les valeurs correspondantes. Il faut cependant introduire un autre paramètre déterminant : le pouvoir de l'actionnaire en fonction de la hauteur de sa participation au capital de l'entreprise. De la répartition des participations dépend concrètement l'influence au sein des instances de gestion, en particulier très souvent, en France, au sein des conseils d'administration. La composition de ceux-ci est en homothétie avec le poids de chaque actionnaire. Si aucun ne possède la majorité, les décisions sont soumises à des jeux d'acteurs dont l'issue n'est pas obligatoirement une convergence des objectifs et d'une véritable vision du futur de l'entreprise. Quant aux petits actionnaires minoritaires, ils en sont des spectateurs impuissants, à moins de parvenir à réunir leurs voix pour se faire entendre. Dans ces conditions, les dirigeants de l'entreprise, qui sont révocables ad nutum par le conseil d'administration, ont pour premier objectif de stabiliser l'actionnariat et, de préférence, grâce à ceux susceptibles d'être

des partenaires pour le développement de l'entreprise **[2]**. Autrement dit, les actionnaires « participatifs » devraient être privilégiés. Malheureusement, il est rare que les chefs d'entreprise puissent les choisir, sauf dans les cas particuliers où ils disposent de pouvoirs extérieurs à l'entreprise (politiques, par exemple) tels qu'ils peuvent influencer sur le processus.

Maîtriser la composition de l'actionnariat n'est pas chose aisée, en particulier lorsque l'entreprise est cotée en bourse. Imaginons une entreprise créée de toutes pièces par un entrepreneur... et qui réussit son développement.

Si l'entreprise ne maîtrise pas sa croissance (et si son chef n'est pas sensible au succès social aussi bien pour lui-même que pour le personnel), il est quasiment certain qu'un jour, les résultats (la marge brute d'autofinancement **[3]**) ne suffiront pas à financer l'expansion. Sauf à vendre son entreprise, l'entrepreneur n'aura d'autre solution que d'emprunter et, au-delà des limites imposées par les banques, de rechercher des investisseurs.

Dans un premier temps, ce patron

trouvera « des amis » de confiance, tout en restant majoritaire et maître à bord. Mais, si la fortune des affaires continue à lui sourire, et même s'il voulait injecter ses propres économies sans doute insuffisantes, il devra à nouveau recourir à des apports de capitaux. Ainsi s'engage la volatilité de l'actionnariat, avec les jeux de pouvoir qui s'ensuivent. Et, si l'entrée en Bourse est le seul recours, il doit accepter la perte de « partenaires participatifs » remplacés par des investisseurs dont la visée est plus spéculative. Il se pourrait que, sans que le dirigeant s'en rende compte, des fonds de pension s'intéressent à son entreprise, s'emparant au minimum d'une minorité de blocage **[4]**.

Ainsi, le chef d'entreprise se retrouve face à des actionnaires qui, sans être tout à fait des spéculateurs comme les joueurs du loto, demanderont des niveaux de rentabilité conformes aux exigences de leurs clients, comme celles des fonds de pension qui doivent assurer les retraites, fût-ce pour des veuves écossaises... Les actionnaires n'hésiteront pas à dicter leur stratégie, refusant des investissements jugés risqués ou insuffisamment rentables. En bref, la définition de la stratégie de l'entreprise risque de changer de camp ! Le cas échéant, la

puissance des fonds de pension est telle que de grands dirigeants – ceux de Kodak ou des chaussures André, par exemple – se trouvent purement et simplement remerciés par l'Assemblée générale.

Le rôle des actionnaires est ainsi perçu par le plus grand nombre des salariés : toujours plus de rentabilité au mépris du personnel et de l'emploi. D'où le succès de librairie d'un livre comme L'horreur économique [5]. Certains actionnaires influent fortement sur la vie de l'entreprise pour une plus grande rentabilité des capitaux investis, c'est un fait. Mais d'autres ont su jouer un rôle plus harmonieux et peut-être, en fin de compte, plus exigeant. Quant aux petits porteurs, malgré leurs efforts pour s'associer, leur manque de cohésion leur ôte le plus souvent la possibilité de peser efficacement et rares sont les entreprises qui rendent compte de façon transparente et lisible de leurs résultats et de leurs projets.

La rentabilité,
créatrice de
richesses et
d'emploi

L'une des demandes majeures

adressées par l'actionnariat aux dirigeants de l'entreprise est celle de la rentabilité dans un contexte de croissance : aujourd'hui, on appelle cela « la croissance rentable ». Mais si les actionnaires attendent de plus en plus une performance élevée de rentabilité, c'est que celle-ci s'avère un gage de pérennité et... d'emploi pour le futur. Pendant des décennies, les dirigeants ont piloté les entreprises selon le critère du profit, c'est-à-dire le résultat de l'entreprise, sans trop tenir compte des investissements nécessaires pour le réaliser. Et de réussir sans doute des développements spectaculaires en termes de ventes, voire d'emploi, mais tant pis pour les actionnaires qui auraient mieux fait de placer leur argent à la Caisse d'épargne. Certains d'entre eux, d'ailleurs, se sont détournés de ces entreprises pour investir ailleurs : dans l'immobilier ou dans des bons du trésor aux Etats-Unis.

La clef du changement qui s'est opéré sous nos yeux depuis une quinzaine d'années est saine : la requête d'un profit qui soit en relation avec les capitaux investis. Si tel n'est pas le cas, l'entreprise, peu à peu, de manière insidieuse, court à sa perte, au pire à la faillite, au mieux à un rachat au rabais pour rétablir la croissance rentable.

Quelles sont les conséquences de cette exigence de croissance rentable pour la vie de l'entreprise ? Comme pour toute réalité humaine, se transformer est une nécessité vitale. Aristote distinguait en chacun d'entre nous l'être en acte et l'être en puissance, c'est ainsi que nous changeons et nous adaptons au monde. Il en est de même, peut-on dire, pour une entreprise qui représente un ensemble de forces auxquelles l'acte de direction donne un sens. Viser en permanence et dans la durée une progression des activités économiques tout en assurant leur rentabilité par rapport aux capitaux investis, c'est donner la primauté à l'entreprise en puissance sur l'entreprise en acte : c'est la projeter dans le futur de l'innovation de produits et de services, vers de nouveaux marchés plus ou moins lointains, c'est prendre les risques de l'échec et donc avoir la capacité de les assumer pour retrouver le chemin du succès.

Cette vision du développement de l'entreprise implique naturellement la mobilisation positive des hommes et des femmes qui font l'entreprise. De même que chacun d'entre nous a un « devoir de gestion **[6]** », responsable de lui-même pour

évoluer dans le monde, de même l'entreprise a le devoir d'anticiper sans cesse les changements nécessaires à sa pérennité. La croissance rentable n'est rien d'autre qu'une assurance chômage macro-économique. Des pages et des pages ne suffiraient pas pour dresser l'inventaire des disparitions d'entreprises, voire de pans entiers d'activités économiques, faute d'avoir respecté ce principe élémentaire.

Certes, la partie n'est pas facile à jouer, elle requiert de vraies qualités de gestion anticipative des transformations technologiques, humaines et sociales, à conduire avec le courage de la vérité. Une recherche sur les entreprises familiales bicentennaires [7] et encore vivantes montre que celles qui ont survécu sont celles qui ont su gérer les changements avec leur personnel. Dès que cette ambition de mouvement co-géré entre l'actionnaire et le personnel a cessé, elles disparaissent [8].

Le rôle fondamental de l'actionnaire est d'inciter l'entreprise à poursuivre un objectif de croissance rentable à long terme, assurant de facto un progrès pour ceux qui la font vivre. Cette perspective invalide le management à courte vue et sans vision. Donner une orientation et

un sens au travail d'une entreprise est sans doute la mission première d'un actionariat responsable. Faute de quoi, les erreurs commises ont d'ailleurs été amplifiées par des partenaires sociaux tout aussi conservateurs, on a assisté aux catastrophes sectorielles bien connues : en France, celle de la machine outil ou de l'informatique, en Angleterre de l'automobile et aussi de l'informatique, et d'autres activités ailleurs.

Pendant ce temps, des entreprises, comme L'Oréal, General Electric, l'Air liquide, Lafarge, Glaxo, Sony..., maintiennent le cap de la croissance rentable grâce à l'innovation, la conquête de nouveaux marchés et l'internationalisation du personnel. Enfin, Seb se reprend après ses difficultés en Russie, tandis que Moulinex disparaît lentement et que la croissance rentable a sauvé Air France. Mais, hélas, rien n'est jamais définitivement gagné : le changement est éternel.

Le gouvernement d'entreprise

Si la croissance rentable est le principal objectif des actionnaires qui possèdent une vision à long

terme, elle peut ne pas être leur seule visée. Tout dépend de leur système de valeurs, car elle ne se traduit pas seulement par des dividendes versés aux détenteurs de capitaux. La croissance est aussi créatrice de valeur : en bourse, celle de l'entreprise augmente quand les résultats sont supérieurs au coût des capitaux investis [9].

On pourrait considérer que les seuls objectifs d'un actionnaire sont d'ordre financier. Et les dirigeants peuvent imaginer que le respect de

ces objectifs leur procurera à eux-mêmes des revenus importants, en particulier sous forme de stock options, ces actions qui leur sont attribuées dans des conditions avantageuses. Mais les salariés auront aussi le sentiment de travailler pour des rentiers du capitalisme et, s'ils échouent, de devenir des managers jetables à la moindre défaillance. La fin justifierait les moyens, faisant fi des autres composantes de l'activité économique.

Pour survivre, le capitalisme a donc mis en œuvre des procédures qui précisent le mode de relation entre les actionnaires et les dirigeants de l'entreprise. Cet ensemble de dispositions est appelé « le gouvernement

d'entreprise », en anglais
Corporate Governance.

Dans son principe, l'idée en est simple : organiser le dialogue entre les actionnaires et les dirigeants pour faire converger de manière optimale les buts de chaque partie. En pratique, ces procédures jouent sur plusieurs registres.

– La composition des conseils d'administration : nomination d'administrateurs extérieurs et non issus des actionnaires majoritaires, afin de bénéficier d'un regard différent de ceux du seul « sérail ».

– La constitution de plusieurs comités mixtes, avec chacun un objectif précis et regroupant à la fois des actionnaires propriétaires, d'autres minoritaires, et des dirigeants. Ainsi, un comité des rémunérations des dirigeants et de l'intéressement du personnel ; un autre de nomination, préparant la relève des administrateurs et des principaux dirigeants ; un comité stratégique qui vise à une convergence entre les visions à long terme des actionnaires et celles des dirigeants ; un comité d'audit pour s'assurer de la fiabilité de la reddition des comptes, un comité d'éthique et d'élaboration de

normes comportementales, qui exclura éventuellement du champ des activités possibles celles qui ne seraient pas conformes à des principes acceptés par tous, ou qui, au contraire, définira les champs qui font la finalité de l'entreprise.

– L'admission dans ces instances de représentants des banques, des salariés, voire de personnalités qualifiées.

Ces procédures et ces instances sont éventuellement précisées dans le cadre d'une charte de gouvernement de l'entreprise, à laquelle il est possible de se référer dans les situations de crise. Quand ces régulations sont en place, les actionnaires demeurent capitalistes, mais leur rôle se transforme. C'est une autre vision du fonctionnement du capitalisme libéral qui est mise en œuvre. S'agit-il d'une vision idyllique, voire d'un moyen élaboré de communication pour faire adhérer le personnel à une pseudo vision humaine et morale de l'entreprise ? Naturellement, ces dispositions ne sont ni pures ni machiavéliques.

A l'évidence, la mondialisation de l'économie, l'éclatement des entreprises en réseaux de partenariats plus ou moins durables, l'avènement de la «

vraie fausse nouvelle économie », le recul des normes communes régulant les mœurs et, pour tout dire, la difficulté croissante à gérer une complexité nouvelle ont conduit ceux que la vie a placés en situation de responsabilité à réfléchir sur les moyens de préserver les moteurs essentiels de l'action : donner du sens.

L'expérience d'un contact permanent avec les entreprises révèle une difficulté très répandue : une sorte de démotivation et de méfiance vis-à-vis des instances dirigeantes, une perte de confiance et de fidélité évidente. L'accroissement des symptômes liés au stress, l'alcoolisme par exemple, inquiète les dirigeants. L'attribution d'avantages matériels peut être une réponse, mais on ne saurait oublier qu'un être en acte ne devient un être en puissance que s'il souscrit intimement aux causes d'efficience et de finalité. Si les fondements techniques financiers de l'entreprise restent le socle factuel de base, qu'on le veuille ou non, une tendance lourde encore peu visible se fait jour : « l'éthique paye ». Elle est aussi « le luxe des forts » **[10]**.

Les exemples existent d'une telle évolution : il suffit de consulter les sites des entreprises sur la toile. La mission, le mode de gestion

des ressources humaines, les valeurs y sont explicités [11]. Vrai ou faux ? Simple moyen d'attirer les futurs employés en mal de sens ? Mais cela suppose, peu ou prou, l'aval des actionnaires : ainsi, leur nature morale et leur rôle sont en train de changer, de gré ou de force.

Impacts factuels sur la vie quotidienne de l'entreprise

Le premier impact majeur concerne le choix des dirigeants : selon l'actionariat et sa vision de la mission de l'entreprise, ce choix sera déterminant. Encore faut-il tenir compte de la situation de l'entreprise, notamment dans le cas d'un projet de redressement, car les décisions seront drastiques et il y a manière et manière de l'engager. L'exemple d'une entreprise comme Sulzer est à cet égard significatif [12]. Voici quelques années, l'entreprise était en difficulté. Les actionnaires, las de perdre de l'argent chaque jour, désignent PDG sur PDG, sans succès. Nomination de la dernière chance : M. Martin. Celui-ci décide l'impossible : il réunit l'ensemble du personnel et déclare qu'il ne sait pas ce qu'il faut faire ! Impensable, impossible ! Un chef doit savoir ce

qu'il faut faire. Des ateliers de réflexion sont organisés. Les idées sont triées, évaluées, alors que le comité de direction en place n'y croit guère. Les actionnaires donnent cependant leur feu vert à cette mobilisation hors hiérarchie. Et ce qui était impossible devient possible : les employés travaillent ensemble : la confiance est retrouvée. Ce n'est pas un conte de fées, c'est une histoire vraie qui montre que l'actionnariat a joué son rôle en accordant sa confiance à des hommes et que ceux-ci l'ont reconnu. En choisissant un homme de grande stature, ils ont retrouvé la fierté sociale et la rentabilité de leur investissement supplémentaire. Quant aux salariés, outre leur emploi, ils ont retrouvé le sens du travail.

La qualité de l'anticipation des changements constitue le deuxième impact majeur que l'entreprise et son personnel devront affronter et gérer. Un actionnariat financier hors du réel aura tendance à s'enfermer dans des stratégies en chambre, sur le papier : telle activité, non rentable, est à vendre. Une occasion d'achat se présente et qui peut rapporter gros. On enrôle les troupes pour étudier l'affaire, puis on s'en désintéresse. Ainsi, à chaque idée qui passe, l'actionnaire mobilise et « re-mobilise » des équipes qui

finissent par attendre le contre-ordre : la stratégie n'a pas de sens puisqu'il n'y en a pas. Quant au dirigeant, selon son caractère, il se décrédibilisera vite s'il se révèle incapable de dialoguer fermement avec des actionnaires tout puissants. Cette situation caractérise souvent des actionnariats financiers gérant des portefeuilles d'activités diversifiées, ce que l'on appelle les LBO (Leverage buy out ou reprise d'une entreprise par des investisseurs institutionnels) : seul le rendement et la création de valeur comptent pour une revente ultérieure. L'entreprise est devenue une marchandise. Nous ne sommes pas loin dans ce cas des actionnaires spéculatifs, mais de manière moins anonyme. A contrario, les actionnaires visionnaires et connaissant les métiers sont les plus à même de préparer les changements nécessaires : le changement-contrainte devient alors un changement-espoir et les formations ne sont plus des vacances mais un moment important de progrès. Cette capacité d'anticipation devient majeure lorsque, pour continuer à exister dans le contexte mondial, des rapprochements (fusions-acquisitions) sont nécessaires : tous ne réussissent pas, loin s'en faut, en termes de création de valeur comme sur le plan humain.

Renault, qui acquiert une dimension internationale, semble réussir grâce à une cohérence de vision des actionnariats relayés par un management ferme et à l'écoute.

La délégation des responsabilités, dans le cadre d'un contrôle interne efficace, représente le troisième impact majeur **[13]**. La liberté d'initiative est pour l'entreprise l'équivalent de la liberté individuelle dans la société : elle est source d'innovation et de progrès si elle s'inscrit dans une vision partagée du risque et de ses conséquences. La conséquence pratique en est la nature et l'usage de ce qu'on dénomme communément le reporting (intraduisible en français), qui consiste pour chacun des responsables à traduire de manière formalisée ce qui s'est passé et surtout ce qui va se passer compte tenu des initiatives prises et à prendre. Certes, les dirigeants de l'entreprise sont les animateurs de ce processus. Mais cette base d'information leur permettra de communiquer avec l'actionariat. De sa fiabilité dépendra fortement la confiance accordée par les actionnaires. Aux actionnaires de fixer les règles du jeu, de les respecter eux-mêmes, et ainsi de forger un style de management souvent de tradition orale, qui

permet l'initiative et l'apprentissage par l'échec. A une condition qui est, in fine, de préserver la création de valeur pour l'actionnaire, mais aussi pour l'ensemble des partenaires.

Etre ou devenir actionnaire, c'est être acteur de la vie économique, et partenaire du développement social. On ne peut pas demander à un actionnaire, quel qu'il soit, de renoncer à une rémunération équitable (c'est autre chose que juste) de ses placements, qui peuvent être issus – en particulier pour les petits porteurs – d'économies du travail. On peut néanmoins leur demander d'associer à cette rémunération une vision humaine nécessaire pour envisager le développement économique, une vision qui assure en outre la pérennité de la rentabilité. Si telle est la conviction, alors le concept de développement durable aura un sens. On a les actionnaires que l'on mérite.

Notes

- 1 Sauf le cas particulier des sociétés familiales gérées selon le principe d'indépendance, sur lequel nous reviendrons.
- 2 Dans la mesure où ces mêmes dirigeants se donnent pour mission de développer l'entreprise. Nous reviendrons sur ce sujet. Par ailleurs, il est admis que le rôle du Président comporte la recherche d'investisseurs pour son entreprise. C'est à

lui, aidé éventuellement de son directeur de la communication financière, de convaincre des actionnaires potentiels de rentrer dans le capital.

3 Ou MBA, autrement connue sous le vocable anglo-saxon de cash flow.

4 Les fonds de pension sont souvent taxés d'orientation spéculative court-termiste. Cependant, certains d'entre eux ont une approche stratégique qui privilégie le long terme, conformément au rôle que la théorie financière donne à l'actionnaire.

5 Vivian Forrester, *L'horreur économique*, Fayard, 1996.

6 *Le devoir de gestion*, Hervé Juvin.

7 *Gérer l'entreprise familiale, objectif longue durée*, éditions d'Organisation, 1987 (association des Hénokiens).

8 De même, des études empiriques récentes à l'université de Cornell aux Etats-Unis montrent que les entreprises où l'intéressement ne bénéficie pas seulement à quelques dirigeants et qui incluent dans leur gestion de ressources humaines par exemple une politique de formation ont de meilleures performances à la Bourse.

9 Ce qu'il faut verser aux différents investisseurs pour qu'ils apportent ou laissent leurs capitaux dans l'entreprise.

10 Octave Gélienier.

11 Site Deloitte and Touche, par exemple.

12 Exemple donné dans les séminaires de M.A. Sole, professeur au groupe Hec.

13 La fonction du contrôle interne est de s'assurer dans l'entreprise de son efficacité, de la fiabilité de l'information et du respect des lois et des règles internes.



Pour citer cette page

Daniel E. Michel, « Rôle et nature de l'actionariat dans la vie des entreprises », *Ceras - revue *Projet* n*

°266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.

[Accueil](#) | [Contact](#) | [Le Kiosque](#) | [Fil RSS](#) |
[Credits](#) | [Lodet](#)

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

*Marché, acteurs et règles
du jeu*

Les placements éthiques dans la régulation du capitalisme

Etienne Perrot
Juin 2001

Les fonds de placement éthiques, en progression rapide, représentent près de 3 000 milliards de dollars, les deux tiers d'origine américaine, un quart d'origine anglaise, 5 % d'origine

française. Après les congrégations religieuses, les particuliers s'y sont intéressés, puis, plus récemment, depuis deux ou trois ans, les fonds collectifs, notamment salariaux. La ruée sur les fonds éthiques va-t-elle modifier la régulation du capitalisme ? Non, je ne le crois pas. Le capitalisme trouve en effet dans les fonds éthiques une nouvelle justification morale, tout comme les firmes transnationales avaient trouvé naguère un regain de légitimité dans les « codes de bonne conduite » que les pays en développement d'abord, les syndicats ensuite, les consommateurs enfin, leur avaient imposés. Tout se passe comme si les actionnaires, directement ou par fonds communs interposés, prenaient le relais des consommateurs, qui eux-mêmes avaient pris le relais des travailleurs et de l'Etat pour contraindre le système à s'adapter aux nouvelles normes sociales. Pour s'en convaincre il faut examiner de près chacune des deux composantes de tout fonds éthique : d'une part, l'évaluation éthique des entreprises, et cette évaluation fait le lit de l'accumulation du capital, sous couvert de placement « socialement responsable » visant la « croissance durable » ; d'autre part, le pouvoir des fonds sur les entreprises, et ce pouvoir se coule

dans la logique financière.

Enfin, le système capitaliste montre ici, comme jadis, sa capacité d'adaptation ; il assimile les critiques sociales en les convertissant à sa logique, moyennant une accommodation superficielle qui accompagne sa transformation.

L'éthique des placements ne se coule plus dans la morale religieuse

Un déficit politique se traduit toujours par un regain de morale. Telle fut l'origine, vers 1920, des fonds connus aujourd'hui sous le nom de fonds éthiques. Des communautés religieuses, notamment des communautés Quakers aux Etats-Unis, refusèrent de placer leur argent dans les « entreprises du péché » (sin stocks) ; d'où naquit en 1928 le premier des fonds éthiques connus, Pioneer fund. Le critère se fondait exclusivement sur l'objet social de l'entreprise. Les entreprises dont les produits ou les services semblaient nuisibles ou inutiles à la société (armement – règle d'or des Quakers –, tabac, alcool, et tout ce qui favorisait la violence) n'avaient plus leur nom dans le chapeau. Les communautés religieuses chrétiennes, avec leurs

sensibilités propres, ont allongé la liste des entreprises interdites : jadis les entreprises favorisant la diffusion de la pornographie – et certaines se sont interrogées sur la légitimité de placer de l'argent dans Canal + –, naguère les entreprises polluantes, plus récemment celles qui participaient à l'exploitation du tiers monde, ou qui y faisaient travailler, par sous-traitants interposés, des enfants ou des prisonniers, celles enfin qui collaboraient avec des régimes totalitaires, racistes ou corrompus... La liste s'est considérablement allongée depuis 1920, selon la sensibilité des responsables. Telle économe générale d'une congrégation française réputée pour son ouverture au monde, ne prétendait-elle pas s'être retirée de Pfizer le jour où elle a su que ce laboratoire fabriquait... le viagra ? Cette logique de l'interdit fondé sur l'objet social de l'entreprise a le mérite de la simplicité. Trop simple, tout juste bonne pour les religieuses, pensent certains gérants de fonds éthiques soucieux de séculariser le label.

Pour échapper au moralisme qui caractérisait les premiers fonds éthiques, certains fonds salariaux, mais également des fonds d'inspiration religieuse, ont déplacé le critère de sélection des

entreprises, de l'objet social vers les pratiques sociales. Tel est le cas de Nouvelle Stratégie 50, animée par l'association Ethique et Investissement menée par la dynamique sœur Nicole Reille, économiste de la congrégation des Chanoinesses de saint Augustin. Pour marquer ce déplacement, certains gérants ne parlent plus de fonds éthiques, mais de fonds « socialement responsables ». Les entreprises sont alors sélectionnées selon une batterie de critères, toujours les mêmes : le respect de l'environnement – très sensible aux Etats-Unis –, le respect des stakeholders et pas simplement des shareholders – traduisons : le respect des parties prenantes (employés, fournisseurs, clients, créanciers) et pas simplement le respect des actionnaires –, enfin le respect de la société civile et politique.

Ces fonds socialement responsables posent trois problèmes pratiques où s'infiltrer la logique capitaliste. Le choix des indicateurs, la pondération des critères et la stratégie des placements. Le premier problème se pose aux agences de rating, le deuxième aux gestionnaires de fonds, le troisième aux actionnaires.

Choisir des
indicateurs

Les agences de rating ont pour principal souci de traduire des critères vagues (le respect de l'environnement, le respect des employés, des fournisseurs, de la société civile) en indicateurs mesurables. Ce n'est pas là un problème de pure technique. La société Arèse, principale agence de notation sociétale française, pour apprécier par exemple les rapports de l'entreprise avec ses salariés, choisit, parmi d'autres indicateurs, les modalités de recrutement des cadres et des managers, la politique de formation, le nombre de licenciements et de mises en préretraite, le nombre de jours de grève, le turnover des salariés, le nombre d'accidents du travail, l'insertion des jeunes...

L'association Ethique et Investissement, pour traduire le même critère de rapport social interne à l'entreprise, ajoute aux indicateurs précédents, entre autres, les mesures d'aide au départ, le pourcentage d'employés handicapés, le nombre de postes de travail aménagés spécifiquement pour les handicapés, etc. La simple comparaison de ces deux listes montre que l'évaluation se joue sur l'interprétation de ce qui est jugé significatif. Sous chacun de ces indicateurs se cachent des jugements de valeurs. Le Centre

français d'information sur les entreprises (CFIE) en témoigne excellemment dans ses études qui cherchent moins à renseigner des critères posés a priori qu'à rechercher, dans la vie des entreprises analysées, les événements typiques traduisant un rapport au monde socialement responsable.

Certains fonds sélectionnent des indicateurs encore plus transparents. Le fonds Capital-emploi choisit les entreprises ayant créé des emplois durant les années précédentes. Ce qui conduit spontanément à privilégier les secteurs les plus porteurs. Le fonds Nord-Sud développement suit les critères de sélection de la Banque mondiale dont la logique n'est pas contraire à la logique capitaliste.

Bref, passer d'une morale « religieuse » de l'exclusion, à une éthique « socialement responsable » se révèle être autre chose qu'une simple ouverture d'esprit ; c'est l'introduction du développement dans les choix boursiers, et, par ce cheval de Troie, de la croissance économique. Le déplacement est encore plus marqué chez les gestionnaires de fonds.

Pondérer les critères

En effet, le deuxième problème

pratique des fonds socialement responsables est celui de la pondération des critères de choix. Problème typique posé aux gestionnaires qui attribuent chacun un poids différent aux indicateurs fournis par les agences de rating. Dans sa livraison de juillet-août 2000, le journal Le Particulier illustre ainsi le problème : « Nelly Fizmann, qui pilote “Ecureuil 1,2,3... futur”, met l’accent sur les relations humaines et relations avec l’environnement, à qui un coefficient 0.33 est accordé contre seulement 0.11 pour les 3 autres critères (clients, fournisseurs, collectivités). En revanche Christophe Leclerc retient pour la Sicav Eurosociétale (BNP) des coefficients de 0.3 pour les ressources humaines et les relations clients/fournisseurs, de 0.2 pour les relations avec les actionnaires et de 0.1 pour les relations avec l’environnement ainsi qu’avec la collectivité. Enfin, Marc Favard (de Nouvelle stratégie 50) privilégie pour sa part les relations humaines, puis les rapports clients/fournisseurs ainsi que l’environnement, et n’accorde qu’une importance secondaire aux relations avec les actionnaires et la collectivité. »

Ces pondérations traduisent normalement les diverses sensibilités des épargnants et permettent d’adapter la notation

aux exigences disparates des gestionnaires de fonds. La multiplication des indicateurs a cependant une contrepartie évidente qui est de privilégier les entreprises économiquement et financièrement les plus saines. Danone n'a aucune peine à financer associations, projets d'insertions, initiatives dans les zones défavorisées, actions de solidarité, à favoriser la formation de jeunes en difficulté, à sponsoriser le développement local, à soutenir des programmes ciblés sur l'enfance mal traitée et la population mal nourrie. Tout cela n'est que l'écume d'une politique interne fondamentalement progressiste touchant l'emploi, la formation, la sécurité alimentaire, l'environnement selon la norme environnementale ISO 14001, la qualité selon le standard international ISO 9002, sans compter la cerise dans le yaourt, le gouvernement d'entreprise qui intègre dans le conseil d'administration, pour une plus grande défense de l'intérêt des actionnaires, divers administrateurs indépendants et trois comités qui veillent à la transparence des nominations, des rémunérations et de la gestion des hauts dirigeants et du conseil.

Cet exemple illustre parfaitement la difficulté de partager la cause et

l'effet dans cette dialectique de l'économique et du social. L'attitude socialement responsable nourrit-elle la réussite financière, selon le slogan désastreux de maints gestionnaires de fonds éthiques, et qui rappellent le toujours vivace *good ethics make good business* ? L'alternative est également vraie : la santé économique et financière permet le déploiement d'initiatives sociales, qualifiées jadis, trop rapidement peut-être, de paternalistes.

Quelle stratégie de placement ?

Le troisième problème posé par les fonds socialement responsables est de concilier éthique et rentabilité. Il inscrit encore plus les fonds éthiques dans la logique du capital. Problème typique de l'actionnaire qui cherche à faire le bien sans amputer son patrimoine. Signe de ce double souci : la stagnation des fonds dits de partage, qui contraste avec le développement rapide des fonds éthiques. Les fonds de partage proposent de céder une partie des revenus ou des plus-values en faveur d'une œuvre, d'une association, d'une fondation finançant à moindres coûts des entreprises d'insertion. Ils ont moins de succès que les

fonds éthiques qui se qualifient par la seule sélection des investissements boursiers.

Autre manifestation de l'alliance de l'éthique et du business : les fonds éthiques dits de troisième génération. Ces fonds de troisième génération visent le développement durable dans une harmonieuse relation entre la croissance patrimoniale de l'entreprise et son environnement tant écologique que social. Dans cette alliance, l'arbitrage du gestionnaire peut conduire à des paradoxes qui montrent en filigrane, dans le « socialement responsable », la logique de croissance économique et financière. La procédure utilisée par le fonds suisse Ethos est ici exemplaire : « En premier lieu, Lombard Odier & Cie procède à une allocation des actifs en fonction de facteurs macro-économiques. Les gérants sélectionnent ensuite les titres à l'aide de critères de durabilité financière classiques, tout en respectant les critères d'exclusion prédéfinis. Ces derniers visent les entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires en particulier dans les secteurs de l'armement, du tabac, de la production d'énergie nucléaire ou des jeux de hasard. Ce processus aboutit à la construction du portefeuille. Par la suite, les

sociétés ou les émetteurs retenus dans le portefeuille sont analysés par la banque Sarasin & Cie selon des critères de durabilité sociale et environnementale. Les titres qui bénéficient d'une évaluation sociale et environnementale globalement positive sont surpondérés dans le portefeuille, alors que les autres sont souspondérés. »

Outre ces principes de choix où l'éthique est seconde et vient après la logique financière, Ethos publie un guide où chaque entreprise est évaluée selon huit critères, quatre environnementaux (stratégie, management, production, produits) et quatre sociaux (clients et fournisseurs, collaborateurs, collectivités publiques, actionnaires). Ces critères sont traduits en indicateurs qui vont de + + +, pour les entreprises très supérieures à la moyenne de leur secteur, à - - - pour les entreprises très inférieures. Aux vues de ces indicateurs, l'examen des entreprises retenues par les gestionnaires du fonds révèle d'apparentes surprises. Si l'on n'est pas étonné d'y trouver Swisscom, gratifié de 12+ contre zéro -, ou encore Swiss réassurance (13+ contre zéro -), il est plus curieux d'y rencontrer Novartis (5+ contre 6-), Adecco (4

+ contre 6-), Roche (3+ contre 6-), Granada (zéro + contre 8-). Inversement Ciba (7+ contre 3-) ne s'y trouve pas. Rien de mystérieux à cet apparent désordre : Ciba se trouve en concurrence avec des entreprises du même secteur mieux dotées éthiquement. Inversement, Novartis, Adecco, Roche et Granada sont, en dépit de leurs lacunes sociétales ou environnementales, relativement bien placées du point de vue financier. A quoi s'ajoute un facteur de souplesse qui permet bien des accommodements avec le ciel éthique : « L'évaluation des entreprises ne reflète pas uniquement leur situation présente, mais tient également compte de leurs perspectives d'évolution. »

Un pouvoir en demi-teinte

Cette dialectique du résultat boursier et de l'exigence sociale explique pourquoi le pouvoir effectif des fonds éthiques n'est pas à la hauteur des rêves de bouleversement que certains en attendent. En effet le pouvoir potentiel de ces fonds particuliers est un pouvoir financier qui procède de la logique capitaliste. Comme partout ailleurs, la réalité de ce pouvoir financier se mesure

à la capacité de rendre incertain l'avenir des partenaires, ici des instances dirigeantes de l'entreprise. On retrouve ainsi le schéma bien expliqué par l'article de Daniel Michel dans ce même numéro de *Projet*, le schéma de la gouvernance d'entreprise. Le pouvoir effectivement mis en œuvre est contré par le pouvoir des autres acteurs boursiers. A la manière de tous les gros actionnaires, les fonds communs peuvent (et dans certains pays, tels les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, doivent) exercer leur droit de vote et d'intervention dans les assemblées générales. Ce pouvoir d'interpellation est relatif à la répartition du capital de l'entreprise entre les actionnaires de référence. Cette répartition pour les fonds communs, en particulier les fonds éthiques, est directement liée à leur stratégie de diversification adossée à leur capacité d'attirer les épargnants vers leur politique de placement.

Pour les fonds éthiques, cette capacité d'attirer les épargnants est hypothéquée par le fait que tous les épargnants soucieux d'éthique ne souscrivent pas à des fonds étiquetés. Pour éviter les frais spécifiques de la gestion collective, beaucoup d'épargnants se contentent d'exclure de leur portefeuille les entreprises dont l'objet social leur semble

contestable, à la manière des fonds éthiques de première génération. Ou bien, comme maints économes généraux de congrégations religieuses, ils investissent directement dans les entreprises choisies par des fonds éthiques, économisant ainsi le temps et le souci de sélectionner et de pondérer les critères. Quoiqu'il en soit de leur potentiel de mobilisation des épargnants, les fonds éthiques ne peuvent pas faire prévaloir le sens de la responsabilité sociale en ignorant la rentabilité. Leur survie est en cause.

L'actuel impératif de rentabilité souligne la différence avec les fonds de première génération qui fonctionnaient à l'exclusion pour raison morale. Les fonds éthiques d'aujourd'hui utilisent les mêmes indices de référence financière que les autres fonds ; ce qui les oblige à conserver en portefeuille des entreprises de tous les secteurs adéquats. La lecture des principales lignes d'un fonds commun tiré au hasard ne permet pas de savoir d'emblée s'il se prétend éthique ou non. Les fonds éthiques semblent un peu moins dispersés, se concentrant sur les grosses valeurs qui font l'objet d'un suivi sociétal fiable. Ce qui explique par ailleurs leur meilleure tenue sur le marché dans les périodes boursières les

plus troublées.

Dans la pratique de gestion de portefeuille, l'éthique conduit simplement, comme dans le fonds Ethos, à sur-pondérer ou à sous-pondérer certaines valeurs, sans pouvoir s'en abstraire totalement. Ce n'est déjà pas si mal. D'autant plus que la plupart de ces fonds sont proposés par des banques ou des compagnies d'assurance dont les entreprises litigieuses peuvent être clientes. Dans le monde capitaliste où les principaux acteurs se tiennent mutuellement par la barbichette, on reste toujours entre gens de bonne compagnie.

Le plus grand pouvoir des fonds éthiques reste la menace de se retirer en vendant les actions de l'entreprise douteuse. Il ne s'agit plus ici de se retirer pour raison de conscience, comme pour les fonds de première génération, mais d'exercer une responsabilité sociétale en faisant pression sur l'entreprise. Cette menace de retrait appelle à son tour un jugement éthique ; elle n'apparaît justifiable qu'en cas de violation flagrante de la loi naturelle que représentent les droits de l'homme. Partout ailleurs, et c'est le plus grand nombre de cas, elle montrerait du doigt l'irresponsabilité financière des gestionnaires du fonds. Seuls les

fonds de première génération fondés sur l'exclusion pour des raisons morales, et les fonds trop légers pour peser sur les cours boursiers, peuvent feindre d'ignorer le rôle de la cotation boursière dans le financement des entreprises et la liquidité des créances. Cette responsabilité sociétale de la gestion boursière croît avec la taille des fonds et leur pouvoir financier. Que les fonds éthiques partagent ce pouvoir et cette responsabilité avec tous les fonds communs ne diminue en rien leur responsabilité proprement financière. Cette situation éthico-boursière explique que les entreprises placées au pilori pour tel de leurs agissements ou de leurs déclarations, Total-Fina en Birmanie et dans les mers bretonnes, Nike en Thaïlande et en Malaisie, Michelin en Europe, ait été conservées dans la plupart des fonds éthiques. Avec juste raison, la chasse aux sorcières semble désormais close. Et un scandale orchestré par les médias ne suffit plus pour provoquer la fuite des investisseurs institutionnels sérieux.

Le gentleman agreement perpétuellement renégocié autour des comportements socialement acceptables passe aujourd'hui moins par les déclarations tonitruantes ou la violence verbale

ou financière et davantage par les relations courtoises entre agences de rating sociétal et entreprise. Les questionnaires envoyés par les premiers et remplis avec de plus en plus de soin par les seconds, les rendez-vous avec la direction et les délégués du personnel, les visites sur place, le croisement des différentes sources d'information sur l'entreprise à la manière du CFIE, produisent rapidement le même consensus évolutif que les rapports entre les entreprises américaines et les agences fédérales qui les contrôlent. Faisant allusion

au débat contradictoire qui s'est imposé à l'occasion de la catastrophe de l'Erika, Martial Cozette, directeur du CFIE, ne constatait-il pas en janvier 2000 : « N'est-ce pas cette forme que doivent revêtir les modes modernes de communication : une réciprocité qui l'apparente au dialogue **[1]** ? »

Ce consensus dialogué se nourrit des valeurs ambiantes qui s'adaptent à la sensibilité de la société civile. Rôle modeste, donc, que celui des agences de rating sociétal et des fonds éthiques, bien en deçà de ce que certains proclament, mais rôle effectif cependant, particulièrement adapté aux conditions actuelles du capitalisme mondialisé.

L'Etat, les salariés, les consommateurs, puis aujourd'hui les actionnaires se sont montrés tour à tour capables de réguler le capitalisme, sans qu'aucun d'entre eux ne descende jamais de la scène où il était jadis monté. A tour de rôle ces personnages symboliques d'un contre-pouvoir socio-économique furent paradoxalement la protection avancée du système capitaliste miné par les contrecoups qu'il portait à la société civile : l'Etat à l'époque du capitalisme marchand des siècles de la Renaissance, les salariés aux xviii^e et xix^e siècles à l'époque du capitalisme industriel fondé sur la productivité du travail, les consommateurs au xx^e siècle à l'époque de ce compromis qualifié de fordiste qui alliait hausse du revenu et consommation de masse. Aujourd'hui, la défense et illustration du capitalisme est assumée par les actionnaires, en une sorte de capitalisme patrimonial, pour parler comme M. Aglietta, fondé non plus sur la productivité du travail mais sur la valorisation des rentes. Dans ce contexte nouveau, les agences de rating sociétal et les fonds éthiques jouent le rôle moralisateur dont le système a besoin pour fonctionner sans se heurter aux réactions délétères de la société civile. A la manière de Keynes qui voulait non la

destruction du système mais sa régénérescence, à la manière de Tobin qui proposait une taxe sur les transactions financières internationales non pas pour les juguler mais pour en éviter les dérives délétères, les fonds éthiques aujourd'hui jouent de plus en plus ouvertement le jeu du système en lui assurant une légitimité nouvelle. Leur avenir est donc assuré.

Notes

¹ Lettre du CFIE n° 17, janvier 2000.



Pour citer cette page

Etienne Perrot, « Les placements éthiques dans la régulation du capitalisme », *Ceras - revue Projet* n°266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

*Marché, acteurs et règles
du jeu*

L'Etat et l'économie en France au xxe siècle

Olivier Dard
Juin 2001

Les questions liées à l'Etat et à ses rapports avec l'économie ont occupé une place importante dans les débats publics au cours des deux dernières décennies. Celles-ci ont été marquées par les désillusions nées de l'expérience de 1981 et par le renouveau des discours comme de pratiques libérales au milieu des années 80.

A leur façon, les historiens ont enrichi la connaissance de cette question qui a fait l'objet de travaux importants [1], relayés ou impulsés pour certains d'entre eux par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France. Moins connus que bien des essais de circonstance, ces différents ouvrages permettent de prendre la mesure de l'évolution de relations souvent tumultueuses entre Etat et économie et qui ont vu le pays passer d'un « ordre libéral » de 1900 à la situation actuelle où le libéralisme semble en position de force. Ce très rapide raccourci ne saurait cependant faire illusion : l'histoire des relations entre Etat et économie ne s'est nullement déroulée sur un mode linéaire

De « l'ordre libéral » des années 1900 à la crise des années 30

Composante importante du « modèle républicain » (auquel on ne saurait cependant le réduire) le libéralisme domine au début du xxe siècle les doctrines économiques et l'enseignement de l'économie politique (Paul Leroy-Beaulieu au Collège de France, Clément Colson à l'Ecole polytechnique ou à l'Ecole libre des sciences politiques). Il inspire

les pratiques gouvernementales. L'Etat est ainsi « dénigr[é] » aux dépens d'un marché alors « exalt[é] » **[2]**. Jugé incompetent en tant qu'entrepreneur par les libéraux, (le réseau des Chemins de Fer de l'Etat comme les PTT sont vilipendés), l'Etat les inquiète ; en effet, il connaît, en France et à l'étranger (notamment en Allemagne), un développement jugé d'autant plus préoccupant que l'étatisme est associé à une force politique montante, le socialisme, alors considéré comme son incarnation la plus inquiétante. Pour les libéraux français, il ne saurait être question de se passer d'un Etat auquel on reconnaît des prérogatives de plein droit (en matière de défense, d'ordre intérieur ou de justice) mais aussi en matière économique et sociale. Chargé de définir et de réglementer le cadre de l'économie de marché, l'Etat est aussi jugé fondé, pour l'essentiel des libéraux, à s'occuper de domaines particuliers réputés mettre en jeu l'intérêt général : la santé publique ou les Ponts et Chaussées. L'Etat et l'économie ne sont donc nullement exclusifs l'un de l'autre à la veille du premier conflit mondial et, comme le soulignait Jean Bouvier, « l'Etat n'est jamais léger même au temps où (soit disant) il n'était que "gendarme" **[3]** ». Reste

cependant que c'est le bouleversement des années 1914-1918 qui entraîne une intervention significative de l'Etat dans l'économie.

Passées les illusions d'une « guerre éclair », soumis aux contraintes d'une occupation territoriale qui prive l'économie de matières premières essentielles (la moitié de la production charbonnière) et d'infrastructures industrielles de premier plan (aciéries, usines textiles), les gouvernements français s'adaptent aux nécessités d'une guerre totale en mettant progressivement et empiriquement sur pied une économie de guerre dominée par un dirigisme inédit jusqu'alors. Il était cependant tacitement entendu que cette situation devait être provisoire et prendre fin avec le conflit. Or, loin d'être la parenthèse souhaitée, la Première guerre mondiale marque un tournant décisif. Elle signifie en effet la promotion d'industriels au cœur même de l'Etat, qu'illustre l'exemple de Louis Loucheur. Polytechnicien, patron en vue à la veille du conflit : il s'impose dans les cercles gouvernementaux par ses compétences, qui lui valent d'être nommé en décembre 1916 sous-secrétaire d'Etat à l'Armement et aux Fabrications de guerre et d'entamer une seconde

carrière, politique, jusqu'à sa mort en 1931. La promotion des hommes du privé, qui trouvent chez des hommes politiques importants un accueil chaleureux (à commencer par le radical Etienne Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie de 1915 à 1919) s'accompagne également d'une promotion de nouvelles idées et de nouvelles pratiques. Il est en effet nécessaire de moderniser l'économie, au moyen d'une rationalisation de type taylorien, véritable matrice d'un courant technocratique naissant, rassemblant industriels, ingénieurs et dirigeants politiques modernisateurs dans une « conception d'une économie qui serait organisée au nom du progrès technique et de la production par une collaboration entre l'Etat qui donne l'impulsion, assure la cohésion et les industriels et techniciens qui sont les acteurs **[4]** ».

Si la fin du conflit signifie une démobilisation de l'appareil étatique, le retour à la normale s'avère rapidement être un leurre. Au surplus, cette démobilisation est dénoncée dès le milieu des années 20 par différents groupements, notamment le « Redressement français » fondé en décembre 1925 par Ernest Mercier, polytechnicien, patron de l'Union d'électricité et de la

Compagnie française des Pétroles. Le Redressement français est en rupture avec le libéralisme classique et explore, dès avant la crise des années 30, les voies d'un néo-capitalisme et d'une nouvelle organisation du social dans laquelle la participation de l'Etat est considérée comme légitime. Dans un manifeste publié dans Le Temps, le 1er juillet 1927, Mercier réclame que le gouvernement mette en œuvre un « programme social minimum », avec en particulier une politique d'aide au logement ou une politique d'assurances sociales. Ces propositions n'ont alors rien d'original et, à côté du Redressement français, se multiplient, avant la crise des années 30, une série de publications et de groupements (les Cahiers bleus de Georges Valois ou L'Etat moderne). Ils composent alors un arc de cercle « réaliste » (pour reprendre la formulation de l'époque) où gravitent, à côté de publicistes et d'ingénieurs, des hommes politiques en devenir (un espoir prometteur de l'Alliance démocratique, Maurice Petsche, ou le socialiste Charles Spinasse). Divergeant sur de nombreux points, ces hommes ont en commun la volonté de voir le pays rationaliser et moderniser son économie (l'image de l'Amérique des années 20 est dans ces

milieux très positive), l'Etat devant jouer à cet égard un rôle d'impulsion (l'heure est à un « plan d'outillage national »). Cependant, ces velléités d'intervention ne doivent nullement remettre en cause une orthodoxie libérale jugée indépassable en matière monétaire et financière, défendue alors par les experts reconnus en économie (les professeurs d'économie politique) et affermie par la stabilisation effectuée par Raymond Poincaré. La crise des années 30 va se charger de briser ces présupposés.

Etat et économie à l'heure de la « conversion »

La crise touche plus tardivement la France que ses principaux voisins, mais elle ne l'ébranle pas moins en profondeur. Par delà les chiffres et les indicateurs inquiétants, la crise économique pose d'abord un problème de diagnostic et de remèdes. Pour les professeurs d'économie politique, à commencer par Charles Rist, la crise serait d'abord le produit d'un crédit inconsidérément dispensé. Du diagnostic découle le remède : un respect vigilant des équilibres en matière budgétaire et monétaire. Pratiquée à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne,

la dévaluation est jugée impensable en France et considérée comme inefficace. Ces positions des experts, et les politiques qui en découlent, sont fortement contestées par une seconde génération de groupements qui se constituent et entreprennent de réfléchir sur la crise et les remèdes à lui apporter. Parmi les plus représentatifs : le Centre polytechnicien d'études économiques (X-Crise), créé durant l'été 1931 sous l'impulsion de Jean Coutrot, ou le groupe du 9 juillet 1934 (dont il aussi un des fers de lance) auteur d'un des plans les plus célèbres de la période. Les dirigeants d'X-Crise ou du groupe du 9 juillet, qui sont des autodidactes en économie, ont de la crise une vision tout à fait différente de celle des « experts » officiels. Là où les premiers soulignent la nécessité de se conformer à des principes orthodoxes, les seconds se déclarent en rupture avec le libéralisme (l'une des conférences les plus célèbres prononcées à X-Crise en 1936 et due à Auguste Detoef est intitulée « La fin du libéralisme ») et prônent au contraire une intervention de l'Etat dans l'économie. Compter, prévoir (ce qui suppose la création d'un outil statistique adapté afin de « substituer [er] une économie consciente à une économie aveugle [5] ») et organiser

deviennent ainsi les maîtres mots d'hommes acquis à l'idée d'une économie « orientée », dans laquelle l'Etat est appelé à jouer un rôle important. Aux mutations des doctrines et des valeurs, il conviendrait d'ajouter une mutation des hommes. Les technocrates en vue des années 30 ne se contentent pas en effet de formuler des propositions : ils entendent passer à l'action et mettre ainsi en œuvre les refontes auxquels ils aspirent.

L'occasion leur en est fournie par l'échec des mesures d'ajustement, l'aggravation d'une situation générale dominée par une crise politique de grande ampleur (émeute du 6 février 1934 et ses suites), ainsi que la volonté d'un personnel politique d'expérimenter des solutions nouvelles. On observe ainsi, à partir du milieu des années 30, une montée en puissance de technocrates (souvent les mêmes et ce, quels que soient les gouvernements) dans l'appareil d'un Etat que ces hommes souhaitent voir intervenir dans l'économie et arbitrer les relations sociales (la revue *Les Nouveaux Cahiers* dirigée par Auguste Detoef se fait, à la veille de la guerre, le chantre de l'exemple suédois). Le ministère Laval de 1935 a vu, sur fond de décrets-lois, une arrivée massive de

tayloriens patronnés par Raoul Dautry pour rationaliser l'administration et les finances publiques tandis qu'en 1936, les technocrates d'X-Crise (Jean Coutrot ou Alfred Sauvy) ont investi le ministère de l'Economie nationale dirigé par Charles Spinasse, pensant, à tort, qu'il serait un levier décisif de la modernisation. Jusqu'à la défaite, le processus se poursuit, renforcé par un rôle de plus en plus important dévolu au président du Conseil au détriment du Parlement et par les nécessités d'une économie de guerre dont un des chefs d'orchestre est Raoul Dautry, ministre de l'Armement.

L'effondrement de 1940, les contraintes de l'occupation allemande et l'avènement de l'Etat français approfondissent et réorientent l'intervention de l'Etat dans l'économie. Première expérience technocratique d'envergure, l'occupation est aussi une période d'économie dirigée sans précédent, symbolisée par le rôle dévolu aux comités d'organisation et par l'importance du ministère de la Production industrielle dominé par la figure de Jean Bichelonne. Celui-ci, au grand dam des traditionalistes vichyssois, ambitionne de mettre en œuvre une économie dirigée sous la houlette d'un Etat rationalisé. Continuation pour

partie des années 30, les années d'occupation ne sont nullement une parenthèse et participent de la « conversion » déjà mentionnée. Elles approfondissent un interventionnisme hérité de la crise, s'emploient à réfléchir sur la planification et la prévision (notamment dans le cadre de la Délégation générale à l'équipement national), et valorisent la compétence (aux dépens de l'éloquence) comme source de légitimité à diriger les affaires publiques. L'occupation est cependant une période exceptionnelle car l'expérience dirigiste se déroule sous la contrainte allemande et dans le cadre d'un régime dictatorial.

La Libération porte ainsi sa propre marque et celle de la résistance (nationalisations, sécurité sociale). Elle est aussi un moment où les contemporains croient pouvoir inventer, programmer un avenir et le maîtriser, ainsi qu'il en ressort de l'accent par les « praticiens » de l'économie (notamment les ingénieurs économistes) sur la statistique, la modélisation ou la prévision [6], ou d'ouvrages aux titres à connotation messianique (Le grand espoir du xxe siècle de Jean Fourastié). A la différence du premier conflit mondial, il n'existe pas de « belle époque » à laquelle

on souhaiterait revenir. L'avant-guerre n'est (et pour cause) nullement considéré comme une période de référence ; les « années folles » sont bien loin et, avec elles, le souvenir d'un libéralisme dès lors bien démonétisé. Certes, les libéraux ont pu espérer (Jacques Rueff en tête) que l'on pourrait en finir une fois pour toutes avec l'interventionnisme et avec sa nouvelle vulgate, le keynésianisme, dont Jacques Rueff pointe les « erreurs » dans la Revue d'économie politique [7] (le keynésianisme revendiqué n'est en fait qu'un vernis qu'il est de bon ton de mettre en avant, l'économiste de Cambridge n'ayant pas été sérieusement lu par ses supposés partisans). Les libéraux doivent cependant déchanter car la Libération et la reconstruction ouvrent une période de trente ans dominée par les mots de modernisation, productivité, planification, redistribution, fort éloignés de leurs créneaux traditionnels même s'il faut se garder de tout schématisme en rappelant qu'en matière budgétaire comme en matière monétaire ou financière, les principes orthodoxes (de René Mayer à Maurice Petsche ou d'Antoine Pinay à Jacques Rueff) ont conservé des partisans et imprimé des politiques [8]. En effet, au sommet de l'Etat, la confrontation entre technocrates

et hommes politiques n'est pas au tournant des années 50 sans susciter des tensions et les débats sont parfois vifs à l'occasion des réunions des commission d'investissement où s'affrontent des experts réclamant des crédits d'équipement jugés nécessaires à la modernisation du pays et des ministres de l'économie bridés par des majorités parlementaires soucieuses d'équilibre financier.

C'est sans doute le milieu des années 50 qui amorce un tournant décisif sous la triple mutation engagée alors avec la perspective d'une croissance durable conjuguée à une Union européenne naissante, la modernisation en marche du pays qui débouche sur des contestations sans véritable lendemain (le poujadisme) et enfin l'apparition dans la classe politique de jeunes technocrates issus de l'Ena (Pascal Arrighi et Valéry Giscard d'Estaing sont les deux premiers énarques à entrer au Palais-Bourbon à l'occasion des élections du 2 janvier 1956). Jusqu'aux années 70, les principes directeurs affirmés dans la seconde moitié des années 40 et affermis dans les années 50 ne sont guère remis en cause, la croissance étant au rendez-vous et les élites formées pour administrer et diriger l'Etat en étant profondément imprégnées,

notamment via leur scolarité à l'Ena. Ces décennies sont ainsi celles d'un optimisme technocratique sans précédent qui imprègne de nombreuses politiques publiques (de l'aménagement du territoire à la politique agricole) et qui posent la modernisation comme un impératif économique et social allant dans le sens d'un progrès indispensable, salubre et pense-t-on durable.

Epilogue provisoire

C'est le tournant des années 70, marqué par l'échec des solutions keynésiennes réputées être à même de sortir les économies de la crise et le sentiment d'impuissance devant une situation qui n'est plus intelligible par un raisonnement par analogie avec la crise de référence (celle de 1929), qui débouche sur une remise en cause des équilibres nés des années 40. Tandis que les idées libérales avaient continué leur cheminement (hors de France pour l'essentiel même si la Société du Mont Pèlerin compte des correspondants français) la vulgate keynésienne et la confiance mise dans la puissance publique comme moteur de l'action économique s'effritent. L'échec de la relance des années 74-75, puis l'échec de celle des années 81-82 illustrent les limites

des certitudes et imposent de redéfinir les relations entre Etat et économie ; cette opération est peut-être plus difficile à penser et à mettre en œuvre en France que dans d'autres pays européens. Cependant, si les dysfonctionnements actuels de l'Etat régulièrement stigmatisés sont réels et sérieux, signifiant sans doute la fin d'une époque ayant connoté positivement (parce que « moderne ») l'association des termes Etat, économie, technocratie et modernisation, la thématique plus générale de la « crise » de l'Etat et les discours sur sa nécessaire « réforme » dont des ouvrages récents se sont fait l'écho, ont comme un air de déjà vu.

Notes

- 1 Parmi un ensemble imposant, on citera : Richard F. Kuisel, *Le capitalisme et l'Etat en France, modernisation et dirigisme au xxe siècle*, Gallimard, 1984 ; Michel Margairaz, *L'Etat, les finances et l'économie, histoire d'une conversion, 1932-1952*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991, 2 volumes ; Maurice Lévy-Leboyer et Jean-Claude Casanova, *Entre l'Etat et le marché, l'économie française des années 1880 à nos jours*, Gallimard, 1991.
- 2 Richard F. Kuisel, *op. cit.*, p. 28.
- 3 Jean Bouvier, « L'Etat et les finances publiques : histoire financière et problèmes d'analyse des dépenses publiques », *Annales ESC*, 33, mars-avril 1978, p. 209.
- 4 Aimée Moutet, « Ingénieurs et rationalisation en France de la guerre à la crise (1914-1929) » in André Thépot,

L'ingénieur dans la société française
(études rassemblées par), Editions
ouvrières, 1985, p. 90.

5 Plan du 9 juillet 1934, Gallimard, préface
de Jules Romains, 1934, p. 44. Les italiques
figurent dans le texte original.

6 Nous nous permettons de renvoyer à
Olivier Dard, « Théoriciens et praticiens de
l'économie : un changement de paradigme »,
Serge Berstein et Pierre Milza, L'année 47,
Presses de Sciences Po, 2000, p. 75-114.

7 Jacques Rueff, « Les erreurs de la
Théorie générale de Lord Keynes », Revue
d'économie politique, janvier-février 1947.

8 Voir François Caron, « Le plan Mayer :
un retour aux réalités », Histoire, économie
et société, 3e trimestre 1982 et La direction
du budget face aux grandes mutations des
années cinquante, acteur... ou témoin ?
journée d'études tenue à Bercy le 10 janvier
1997, Comité pour l'histoire économique et
financière de la France, 1998.



Pour citer cette page

Olivier Dard, « L'Etat et l'économie
en France au xxe siècle », Ceras -
revue *Projet* n° 266, Juin 2001.
URL : [http://www.ceras-projet.com/
index.php?id=1933](http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933).



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

*Marché, acteurs et règles
du jeu*

La réforme de l'Etat

Jean Fély
Juin 2001

La « réforme de l'Etat » a d'abord concerné quelques pays pionniers, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Puis l'Ocde a entrepris de fédérer réflexions et énergies, en affinant les thèmes peu à peu dégagés et en mettant en commun les expériences accumulées. Constatant que beaucoup des pays membres portaient à ces perspectives un intérêt soutenu, l'Union européenne s'est, elle aussi, engagée dans le mouvement.

Aujourd'hui, la réforme de l'Etat est devenue, pour les pays qui la mettent effectivement en œuvre, un thème majeur de l'action politique, un chantier prometteur dans la recherche de l'efficacité publique, bref un élément clé de la poursuite du développement d'économies déjà parmi les plus développées.

Au sein de l'Union, l'émergence d'un pouvoir supra national européen est l'occasion de lier ce thème à une réflexion plus approfondie sur les rapports entre démocratie et pouvoir d'Etat, entre pouvoir d'Etat et droit. Le mouvement d'unification européenne réveille ainsi les clivages entre pays selon leur conception du droit : hérité du droit romain ou « anglo-saxon ». Ce thème fournit donc l'occasion d'une mise à plat de l'organisation du pouvoir et de la relation de l'Etat au droit, en même temps qu'il donne lieu à des mesures concrètes. La France participe au débat de fond, mais se tient un peu à l'écart du mouvement concret de réforme.

L'ampleur de la tâche

Cette réserve n'est pas due à ce que l'Etat français serait, moins que d'autres, intéressé par les

problèmes que tous cherchent à résoudre. Le champ de la réforme, en effet, couvre l'ensemble des administrations publiques – centrale, locales et de sécurité sociale – et ce qui leur est rattaché, c'est-à-dire toute la sphère économique publique. C'est le sens qu'il faut donner ici au mot Etat. En conséquence, la France apparaît, autant ou même plus que d'autres, potentiellement interrogée en raison des larges dimensions de notre sphère publique. La réforme de l'Etat, d'ailleurs, ne se limite pas à des investigations visant à améliorer le simple fonctionnement gouvernemental et administratif, ce qui serait déjà beaucoup : elle concerne l'ensemble du rôle économique que joue cette sphère publique. Il s'agit tout autant d'une réforme de l'économie publique.

Paradoxalement, c'est l'ampleur potentielle que pourrait prendre la réforme de l'Etat qui explique sans doute le mieux nos réticences, tout autant que nos particularismes usuels : tradition jacobine, méfiance à l'égard du libéralisme anglo-saxon, attachement à nos services publics... En outre, manque en France le soutien politique que d'autres pays ont mobilisé en le fondant sur le rejet par leurs citoyens de trop hauts niveaux

d'imposition : réformer la sphère publique devient radicalement nécessaire lorsque les contribuables refusent d'accroître ses moyens ; or ce n'est pas – ou pas encore – le cas en France.

Pour dépasser ces réticences, la France pourrait s'appuyer sur son « exception culturelle » pour imaginer sa propre voie de rénovation. Il est peu probable cependant qu'elle se tienne à l'écart de façon durable. Elle est déjà traversée par trois courants, souterrains mais puissants, qui, au-delà des opportunités politiques, des plus ou moins fortes réticences fiscales ou des options culturelles, rendent la réforme sans doute inéluctable.

Le premier de ces courants tient à l'émergence de nouveaux pouvoirs, aux échelons de l'Europe et de la région, qui encerclent le pouvoir politique national traditionnel et le contraignent à des remises en question. Le second prend sa source dans une exigence croissante des citoyens : ils demandent de plus en plus que l'Etat justifie, au cas par cas, la légitimité de son action au point de vue de l'intérêt public, au lieu de lui accorder a priori celle-ci. De cette exigence découlent des conséquences multiples et aussi diverses que la judiciarisation

croissante de la vie publique ou l'apparition d'autorités nouvelles de régulation. Enfin, le troisième courant vise à améliorer au maximum l'efficacité de la sphère publique.

Portée par ce troisième courant, la réforme s'est peu à peu imposée dans les problématiques publiques en Europe. En effet, si l'acceptation de pouvoirs nouveaux, autres que celui de l'Etat, peut être contestée en principe, si la contestation des rapports de l'Etat au droit n'emporte pas forcément l'adhésion, nul ne prétendra sérieusement que chercher une meilleure efficacité publique ne soit pas légitime. Pourtant, les conséquences de cette recherche sont porteuses de bouleversements. Mais ce troisième courant n'est pas indépendant. Les trois courants se confortent mutuellement dans les pays de tradition anglo-saxonne, moins jacobins et centralisateurs que la France. Ils sont chez nous plus conflictuels et y provoquent sans doute plus de remous.

De nouveaux pouvoirs politiques

Signé en mars 1957, le traité de Rome a fait sentir peu à peu son influence profondément

réformatrice. Chacun comprenait qu'un traité international supplante la loi nationale. Mais le fonctionnement de l'Europe a longtemps masqué l'ampleur des concessions réelles de souveraineté en germe dans le traité. Une fois faite la concession majeure de l'unification douanière, et tant que les directives européennes ne portaient que sur l'adoption de normes communes, souvent techniques, l'illusion d'une souveraineté nationale intacte a perduré. Tout a changé lorsque ont commencé d'apparaître les conséquences ultimes des grands principes reconnus dès l'origine. La libre circulation des personnes portait en germe les accords de Schengen. L'indépendance des fiscalités nationales, déjà bien contrainte, ne résistera pas très longtemps au principe de la libre circulation des biens et services. Celle-ci implique la multiplication des délits trans-frontières : la question de l'espace judiciaire européen commence à se poser. Et cela n'est pas fini.

Pour ce qui est du plan strictement économique, le traité de Rome retient que la libre concurrence est la règle générale, et stipule la neutralité de la réglementation vis-à-vis de la forme juridique de la propriété des entreprises : propriété

publique ou privée. Longtemps ignorées, les conséquences de cette stipulation apparaissent aujourd'hui : les règles de la concurrence doivent s'appliquer quelle que soit la nature juridique de l'entreprise. C'est pourquoi, après France Télécom, Electricité de France est désormais mise en concurrence avec les autres producteurs européens. Elle doit faire éclater sa structure **[1]** sous la surveillance d'une autorité de régulation spécifique. Demain, des évolutions analogues attendent La Poste ou la Snf.

Il est utile de comprendre que ces évolutions, un peu traumatisantes dans le contexte français, ne résultent pas d'une conversion de la France aux mérites du marché : nous ne pouvons tout simplement pas faire autrement, sauf à nous mettre en contradiction avec le traité, c'est-à-dire revenir loin en arrière, sinon jusqu'à quitter l'Europe.

Loin de se cantonner à des éléments techniques, les directives européennes s'opposent aujourd'hui directement aux pouvoirs régaliens des Etats, malgré la légitimité démocratique de ces derniers. L'exemple le plus frappant est la dévolution du pouvoir monétaire à cette nouvelle autorité indépendante que représente le conseil de la

banque centrale européenne. La dévolution de pouvoirs de police est en cours ; demain, d'autres suivront, concernant la défense ou la justice.

Sur le versant économique, la réglementation européenne, déjà omniprésente pour un grand nombre de secteurs mais de façon peu apparente pour le grand public, atteint désormais les grands bastions qu'étaient nos entreprises de service public monopolistes, ce qui touche davantage les citoyens.

Face à une telle situation, la simple prise de recul fait éclater la vérité : par le haut, l'Europe met en cause l'Etat. La question n'est plus de savoir si nous allons réformer l'Etat, spécialement son organisation économique ; elle est de savoir si nous allons conduire ou subir la réforme qui se déroule sous nos yeux. Mi-acteurs mi-sujets, mi-consentants, mi-défendants, mais, à coup sûr, inéluctablement. Notre structure publique actuelle, spécialement son versant économique, n'est plus adaptée à la situation changeante d'aujourd'hui, ni à l'évolution vers la révolution fédérale que certains appellent de leurs vœux, ni à la réaction souverainiste que d'autres espèrent. Par le bas, l'Etat est aussi mis en cause par la montée

d'une conscience et d'une volonté d'action régionales, et des pouvoirs qui les accompagnent.

Ce double mouvement conteste l'organisation des Etats. Cette contestation est marquée en France à cause du caractère jacobin de notre Etat. Elle est moins forte dans les pays plus accoutumés à relativiser la position de l'Etat. Mais la restructuration des pouvoirs alimente le premier courant qui porte, à la base, la réforme de l'Etat. Ce premier courant se renforce d'un second, plus radical. Celui-ci interroge notre rapport particulier à la démocratie et au droit d'où l'Etat tire une légitimité particulière à incarner le bien public et l'intérêt général.

L'Etat et le droit

L'Etat de droit, c'est d'abord que l'Etat respecte le droit. Mais quel droit ? La société française est marquée par une séparation claire entre droit privé et droit public. Le droit privé tranche les conflits entre intérêts privés ; le droit public règle harmonieusement la vie de la sphère publique. Cette vie harmonieuse est hiérarchique : chacun a son niveau de compétence et chaque sphère de compétence est régie par des règles. La justice administrative, avec à son sommet le Conseil

d'Etat, a la charge de veiller à ce que nul n'excède ses compétences, et à ce que chacun applique les règles. Même s'il est possible, le conflit entre intérêts privés et comportement public s'inscrit difficilement dans cette dichotomie. En effet, de même que le souverain de droit divin incarnait le bien sur la terre et dominait tout autre intérêt, l'Etat démocratique et son gouvernement légitimement constitué incarnent l'intérêt général devant lequel les intérêts particuliers doivent s'effacer : leur légitimité est inférieure à celle de l'Etat ; il ne peut y avoir conflit, sauf s'il y a faute d'un agent public. Cette conception du rapport entre l'Etat et le droit imprègne toute notre culture.

Or ce rapport est en train de changer. Chacun vérifie, ne serait-ce que dans le fonctionnement quotidien de la sphère économique, qu'une autre légitimité est apparue au niveau européen. Un intérêt général supérieur s'impose à celui défini par l'Etat national, intérêt qui ne procède pas d'une souveraineté démocratiquement exprimée : il y aurait au contraire beaucoup à dire sur la faiblesse des bases démocratiques des décisions européennes. Il est fondé seulement sur la reconnaissance de la qualité de certains

principes : par exemple, l'intérêt de faire régner la concurrence dans l'économie. Mais que les conséquences de certains principes n'ayant d'autre légitimité que l'acceptation générale qu'ils suscitent puissent s'imposer contre la volonté d'un Etat démocratiquement constitué, voilà qui constitue pour la conception française de l'Etat et de son rapport au droit un changement radical.

A cette perte de sa légitimité à incarner l'intérêt supérieur s'en ajoute une seconde : l'Etat cesse d'être légitime dans son rôle de garant de la loyauté des comportements économiques. Son rôle ne coïncidant plus, par nature, avec le bien commun, l'Etat est immédiatement soupçonné d'utiliser les instruments économiques dont il dispose pour défendre un intérêt particulier et non plus l'intérêt général. Pour cette raison, on lui retire la conduite de la politique monétaire pour la confier à un collège de gouverneurs de banques centrales elles-mêmes indépendantes ; pour la même raison, la liberté budgétaire des Etats est encadrée par les règles contraignantes du traité de Maastricht ; enfin, la régulation de nombreux secteurs économiques (financiers, audiovisuel, de

télécommunications, etc.) est confiée à des autorités administratives disposant de pouvoirs de contrôle et de sanction parfois considérables.

Dans la conception traditionnelle des rapports entre l'Etat et le droit, c'est évidemment à des fonctionnaires travaillant sous l'autorité d'un ministre démocratiquement nommé qu'auraient été confiées ces missions. Dans la nouvelle conception, inspirée par l'approche anglo-saxonne, on n'accepte plus que l'Etat garantisse la loyauté du fonctionnement de secteurs où ses intérêts restent importants sinon dominants. En France, l'Etat reste en effet propriétaire d'institutions financières importantes comme la Caisse des Dépôts, de l'opérateur historique des télécoms, d'Electricité de France, etc. C'est la raison pour laquelle leur régulation a été confiée à des autorités indépendantes.

Ces autorités de régulation se multiplient : le Conseil d'Etat en a recensé récemment une trentaine. Le pouvoir législatif s'en inquiète, qui voudrait contrôler les nominations de leurs membres, aujourd'hui le plus souvent confiées au pouvoir exécutif, bien que certaines soient remises aux présidents des assemblées. Un tel

foisonnement traduit bien, pour cette partie de la réforme, la violence du courant, sans que sa direction paraisse complètement maîtrisée : derrière la question de la nomination des membres se cache celle de la légitimité de ces autorités. Dans l'optique anglo-saxonne, c'est l'expérience et l'effectivité des décisions qu'elles prennent – c'est-à-dire leur capacité à résoudre les problèmes concrets – qui garantissent finalement la légitimité de ces institutions. Il est vrai que les Anglo-saxons en ont une longue expérience [2].

Le rapport de l'Etat au droit change, enfin, en raison d'une évolution dans le comportement des citoyens. Le rôle économique de l'Etat est resté vaste ; la sensibilité aux risques collectifs s'accroît ; des préoccupations nouvelles apparaissent, comme celle de l'environnement ; aussi, les sujets de conflits entre intérêts privés et comportements publics deviennent plus nombreux. Or le citoyen n'accepte plus que ses droits soient dominés par ceux d'un Etat qui n'incarne plus avec la même évidence l'intérêt général. Au lieu de s'adresser au tribunal administratif pour faire réformer une décision qu'il estime irrégulière, le citoyen français, comme les Anglo-saxons, s'adresse au juge ordinaire pour

demander réparation du préjudice qu'il pense avoir subi. C'est un fait nouveau considérable. L'agent public ne doit plus seulement prouver qu'il a agi légitimement et selon les règles du droit public ; il doit prouver la cohérence entre son action et la finalité qu'elle affiche. L'action publique tend à être jugée sur ses résultats et non plus sur sa seule régularité : elle devient responsable, au sens complet du terme.

Cette judiciarisation de la sphère administrative explique sans doute les récents succès des juges dans les investigations qu'ils mènent au sein de certains bastions du monde politico-administratif. Mais ce serait une erreur que de réduire ce mouvement à la dimension des « affaires ». Le courant, lui aussi violent, qui porte à désacraliser l'Etat, ses organismes publics et ses fonctionnaires est beaucoup plus radical : touchant au fondement de la légitimité même de l'Etat et à son rapport au droit, il vise à supprimer l'infériorité fondamentale du citoyen face à l'Etat, ce qui renforce aussi le pouvoir du juge.

L'efficacité de la sphère publique

Les deux premiers courants

évoqués rattachent le thème de la réforme de l'Etat à la situation spécifique de l'Europe. Ils expliquent pourquoi la France ne saurait rester à l'écart : elle fait partie des principaux pays concernés, à cause de ses engagements économiques, politiques et historiques en Europe. Mais il nous reste à examiner le troisième courant : il vise à accroître l'efficacité des actions qui se développent dans la sphère publique. Il porte les aspects les plus concrets de la réforme, qui touchent à la fois à l'organisation de l'Etat et à ses modes de gestion. A l'égard de ce courant, la France s'est tenue, jusqu'à présent, très en retrait.

L'inquiétude suscitée par l'accroissement des charges publiques n'est pas nouvelle. Mais, durant les années 80, dans un certain nombre de pays, l'opinion a basculé en faveur d'une stabilisation, voire d'une réduction de la part des dépenses publiques dans le total de l'activité économique, afin de stabiliser ou de réduire l'ensemble des taxes finançant ces dépenses. Le contribuable est évidemment favorable à la réduction de ses impôts ; mais le citoyen est en général hostile à la réduction des services publics de toute nature. La seule issue à ce dilemme réside dans une efficacité plus grande

des administrations publiques. Les aspects concrets de la réforme concernent la recherche de cette efficacité et ne couvrent pas seulement l'Etat, mais toutes les administrations. Ils se résument dans la formule : « Faire plus avec moins. »

La réforme managériale

L'examen des comptes publics montre que les dépenses courantes des administrations (les crayons, le papier... et les voitures de fonction) n'ont pas une taille telle, et font déjà si souvent l'objet de mesures de compression qu'elles ne constituent pas une source d'économie significative. Faire plus avec moins signifie, en réalité, accroître la productivité des administrations et, au premier chef, celle des personnels. C'est pourquoi la première idée mise en œuvre par les réformateurs a consisté à instiller dans les administrations les méthodes de gestion du secteur privé.

Avancer dans cette voie implique de modifier sur trois points principaux la structure et le fonctionnement de l'administration. Il faut d'abord décentraliser les grandes administrations pour donner naissance à un grand nombre d'agences administratives. Chacune de ces agences

regroupera en une cellule unique, en général de petite taille par rapport aux vastes administrations d'origine, les hommes et les moyens qui concourent à exécuter une fonction administrative particulière. Cette cellule sera ensuite gérée selon les méthodes du privé : moyens couverts par un budget global ; objectifs quantifiés, performances des personnels mesurées par référence à ces objectifs, leur rémunération en dépendant. En dernier lieu, les responsabilités budgétaire, administrative et fonctionnelle, souvent séparées dans une administration classique, seront confiées à un responsable unique de la cellule : l'objectif est de faire qu'apparaissent dans la sphère publique de véritables gestionnaires, libres de leur action, responsables de leurs moyens et jugés sur leurs performances.

Outre cet objectif central de gains de productivité, les instigateurs de la réforme en espèrent des améliorations indirectes dans la transparence du contrôle de la dépense publique par le Parlement (l'ensemble des comptes publics et des procédures budgétaires nécessite d'être modifié pour se rapprocher des méthodes et des systèmes

comptables du privé), ainsi que dans une plus grande proximité entre l'action administrative et des administrés devenus clients.

L'Ocde a mobilisé ses moyens pour encourager, rassembler et théoriser les expériences de ses membres en ce domaine **[3]**. En synthèse de ses travaux, l'organisation invite les gouvernements à réexaminer les fonctions que la sphère publique veut exercer, et a contrario celles qu'elle peut abandonner ; à clarifier les responsabilités des parties prenantes à cet exercice, notamment le niveau adéquat de déconcentration ; enfin, à développer la cohérence de ces exercices en s'inscrivant dans une stratégie. L'organisation insiste notamment sur la nécessité de transformer les administrations en « institutions apprenantes », capables de s'auto-corriger à la lumière de leur propre expérience. Au-delà d'une analyse intelligente mais souvent formelle, l'intérêt des travaux de l'Ocde est de rassembler de nombreuses expériences porteuses d'enseignements applicables.

La mise en œuvre de cette réforme se heurte cependant à de nombreuses difficultés. Certaines agences sont apparues assez indépendantes pour pouvoir être sorties du cadre administratif et

privatisées, mais beaucoup de fonctions administratives se sont avérées difficilement réductibles à une partition en agences. Là où, cependant, la création des agences était réalisable, la situation créée par la réforme s'est révélée effectivement bouleversante, comparée aux us et coutumes des administrations habituelles. Aussi, vingt ans après le début de sa mise en œuvre dans certains pays, est-il encore difficile d'en dresser le bilan. Les pays les plus engagés dans cette voie, la Grande-Bretagne par exemple, soulignent que la réforme n'induit que lentement les changements nécessaires des mentalités administratives.

La réforme de la réglementation

Les espoirs mis dans la seule vertu d'un management de type privé n'ont pas rencontré tous les succès escomptés. C'est pourquoi les promoteurs de la réforme font porter leur effort dans une autre direction : réformer l'Etat en tant qu'instigateur de règles.

Les administrations produisent un grand nombre de règles, tant pour codifier leur propre fonctionnement que pour réguler celui du corps social. Comment accroître l'efficacité publique en améliorant la réglementation qu'elle émet ? Cela suppose de

rechercher une meilleure cohérence de ces règles entre elles et d'accroître leur effectivité. Réduire à un plus petit nombre de règles cohérentes une réglementation en proie à une vertigineuse inflation constitue en soi une vaste réforme ! Pour ne citer qu'un exemple en France, liquider une retraite du régime général de la sécurité sociale mobilise aujourd'hui environ 20 000 règles de droit ! L'effectivité de la réglementation, son aptitude à traiter efficacement les problèmes pour lesquels elle est édictée, constitue l'autre versant de cette réforme.

L'Ocde a organisé la réflexion internationale relative sur ce sujet et la mise en commun des expériences réalisées [4]. Son approche porte sur tous les aspects de la réglementation économique, sociale et administrative. Par ailleurs, l'Ocde s'est intéressée à la réforme des processus d'élaboration de la réglementation, incluant dans ce chapitre la déréglementation, c'est-à-dire la réduction, voire la suppression de la réglementation portant sur un secteur donné. L'ensemble de ces travaux a donné lieu à des recommandations internationales. L'Ocde appelle ses membres à reconnaître les limites de leur action et celles de la

réglementation qu'ils sont capables d'élaborer. Elle les invite à apprendre à « gouverner à l'intérieur de ces limites ». Cette attitude est pour elle la meilleure réponse aux partisans d'une déréglementation à tout va, voire d'un démantèlement de l'Etat : c'est en maintenant l'Etat dans l'espace délimité qui lui est propre qu'il le remplira complètement et qu'il deviendra plus efficace.

En dehors de l'Ocde, cette réforme de la réglementation fait l'objet de réflexions plus ambitieuses encore, connues sous le qualificatif d'« hypothèse procédurale ». Issue de l'école de la philosophie du droit, l'hypothèse procédurale cherche à immerger la réforme administrative dans une réflexion portant sur le rôle de l'Etat démocratique, en particulier sur ses rapports avec le droit. Cette recherche des « bonnes règles », élément central de notre troisième courant portant la réforme de l'Etat, se rattache ainsi aux deux premiers courants examinés plus haut, ceux qui portent les réflexions constitutionnelles sur l'organisation des pouvoirs européens, nationaux et régionaux, et les réflexions juridiques sur le rapport entre le pouvoir et le droit. C'est dire que la réforme de la réglementation dans son interprétation «

procédurale » n'est pas limitée dans ses ambitions. Elle rejoint notamment les propositions des économistes théoriciens qui tentent de donner un contenu précis à la critique faite à l'Etat de ne pas bien incarner l'intérêt général, et qui en déduisent des incitations concrètes à donner à tous les agents qui servent l'Etat – politiciens compris – pour améliorer son fonctionnement [5].

On le voit, le thème de la réforme de la sphère publique recouvre à la fois une réflexion constitutionnelle, juridique et économique relative à l'organisation des administrations dans leur ensemble et une mise en œuvre pragmatique de réformes concrètes pour mieux gérer la sphère publique et améliorer cet élément essentiel de sa production, la réglementation qu'elle émet. Inspirés à l'origine par des pays de culture anglo-saxonne, ces deux aspects conduisent à des conséquences pratiques qui heurtent quelquefois de front les pays comme le nôtre ; le droit y est de tradition romaine, les citoyens acceptent – ou acceptaient – mieux qu'ailleurs la légitimité de l'Etat à incarner l'intérêt général, et le rôle économique de l'Etat y est puissant par son interventionnisme et à travers les entreprises publiques. Ces

incompatibilités expliquent, bien plus que le conservatisme naturel de notre société, que la France se soit encore très peu engagée dans les aspects concrets de la réforme. Ses juristes, pourtant, ou ses économistes sont actifs dans le mouvement de réflexion générale qui la porte, le pays a su s'adapter à l'ordre nouveau dont témoigne le développement des autorités de régulation indépendantes, et son gouvernement reste leader dans la conduite des évolutions européennes.

Partant après les autres, notre pays bénéficiera de l'expérience accumulée ; saura-t-il inventer sa propre voie ? Il est peu probable qu'il ne fasse rien, car les problèmes que tente de résoudre la réforme de l'Etat se posent chez nous avec autant d'intensité que dans les autres pays. A ne rien faire, surtout, il se priverait du bénéfice final qui est l'objet de cette vaste entreprise : faire mieux contribuer l'Etat à l'amélioration de la situation économique et sociale.

Notes

- 1 La directive européenne lui impose, au minimum, d'éclater sa structure comptable et d'accorder une large indépendance à son réseau de transport de l'électricité.
- 2 La première fut fondée en 1887, aux Etats-Unis, pour réguler la

circulation et les tarifs des chemins de fer.

3 Voir l'ensemble des rapports du « Puma », Service de la gestion publique, Ocde.

4 Voir La réforme de la réglementation, Ocde, juin 1997.

5 Jean-Jacques Laffont, Etapes vers un Etat moderne, colloque CAE, décembre 1999.



Pour citer cette page

Jean Fély, « La réforme de l'Etat », Ceras - revue *Projet* n°266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

*Marché, acteurs et règles
du jeu*

Cartel et régulation énergétique mondiale

Christine Riffart
Juin 2001

Quarante ans après sa création et alors qu'on la croyait soumise à des dissensions internes qui menaçaient de la perdre, l'Opep vient de réaffirmer le rôle déterminant qu'elle pouvait jouer sur le marché mondial du pétrole en période d'effondrement des prix. Après une moyenne proche de 18 \$ au cours de la

dernière décennie, le prix du baril de pétrole de mer du Nord (qualité Brent) était descendu à 10 \$ fin 1998, sous l'effet d'un excédent de production. La baisse des recettes pétrolières dans les pays producteurs a ranimé les réactions défensives de l'Opep. Les dix pays de l'Organisation (Opep hors Irak), suivis par d'autres pays producteurs, décidaient des coupes drastiques de la production pour assécher le marché et faire remonter les cours. Cette stratégie s'est soldée par un résultat spectaculaire : à l'été 2000, face aux tensions dans les circuits d'approvisionnement des compagnies de raffinage, les prix sont montés à plus de 30 \$ le baril. Les pays consommateurs ont alors tenté de faire pression sur les pays producteurs de l'Opep pour qu'ils réalimentent le marché. Aujourd'hui, la situation s'est assainie. Les stocks de brut dans les pays de l'Ocde sont en passe de se normaliser tandis que la vigueur de la demande pour l'année 2001 est compromise par le ralentissement de l'activité mondiale. Les prix du pétrole restent néanmoins supérieurs à leur niveau de moyen terme et l'objectif de l'Opep est de les y maintenir.

Cette reprise en main du marché par l'Opep en tant que cartel, c'est-à-dire une organisation capable de

mener collectivement une politique de régulation de l'offre en vue d'agir sur les prix, a été d'autant plus inattendue qu'avec 35 % de l'offre mondiale, l'Opep n'occupe plus aujourd'hui une place centrale dans l'approvisionnement du marché. Néanmoins, compte tenu de son rôle d'appoint et d'intervenant à la marge sur le marché, elle continue d'avoir un rôle leader sur les mouvements de prix ; c'est ce que l'on a observé dans les années récentes. Elle dispose par ailleurs d'autres atouts pour se faire entendre :

– plus de 80 % des réserves mondiales prouvées (c'est-à-dire exploitables aux conditions économiques et techniques connues) sont localisées dans les pays de l'Opep, et plus de la moitié dans quatre d'entre eux. Ces ressources garantissent 80 ans de production, au rythme actuel d'extraction, contre 20 ans dans les zones hors Opep ;

– malgré les politiques de substitution et d'économies d'énergie menées depuis vingt ans dans les pays consommateurs, le pétrole reste une énergie stratégique et peu substituable à court et moyen termes (notamment dans les activités de transports et la pétrochimie). A plus long terme, l'Agence

internationale de l'énergie (AIE) prévoit même une légère augmentation de la part du pétrole dans la consommation mondiale d'énergie, jusqu'à 41 % en 2020 ;

– toujours selon l'AIE, la hausse de la consommation devrait se traduire par une dépendance accrue à l'égard de l'Opep. Compte tenu des réserves actuellement connues, la part de l'Opep dans l'offre totale doublerait pour atteindre 60 % d'ici à 2020 ;

– enfin, en dépit de la baisse tendancielle des coûts de production rapide dans les zones non Opep, la production Opep bénéficie d'un différentiel de rente qui demeure non négligeable.

Ce retour en force de l'Opep sur la scène pétrolière va-t-il être confirmé ? L'Opep a-t-elle les moyens de maintenir durablement les prix au niveau élevé de 25 \$, comme elle l'affirme ? Ou bien cette cohésion n'a-t-elle été qu'une réaction défensive face à la chute des prix et qui s'ébranlera dès que les conséquences sur l'économie des pays producteurs seront effacées ? Auquel cas l'on reviendrait à la situation qui prévalait auparavant, où des entreprises concurrentes côtoyaient un

marché cartellisé.

Le marché pétrolier a rarement été un lieu de concurrence. D'abord de type monopolistique lorsque l'industrie du pétrole restait localisée aux Etats-Unis, il s'est ensuite cartellisé autour de compagnies multinationales lorsque l'industrie s'est internationalisée, puis entre pays producteurs lorsque ceux ci ont voulu imposer un nouveau partage de la rente pétrolière. Jusqu'à la fin des années 80, les règles de concurrence n'ont véritablement pu être appliquées que pendant les périodes de transition.

Un marché d'abord
cartellisé par les
compagnies
pétrolières

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'histoire du pétrole s'est confondue avec celle des Etats-Unis, pays producteur et consommateur de l'essentiel de la production mondiale. Le pétrole était peu internationalisé. En amont de la filière, de multiples petits producteurs de brut foisonnaient tandis qu'en aval, très vite, les activités s'organisaient principalement autour de la Standard Oil Company of Ohio, de Rockefeller,

placée très vite en situation de monopsonne et quasi-monopole sur le marché des produits finis. A la Bourse du pétrole des premières années a succédé un système de prix « affiché » que l'on va retrouver pendant très longtemps. La compagnie fixe (et affiche) le prix d'achat du brut dans le cadre de contrats de livraison à terme.

L'obligation de démantèlement de la Standard Oil Company en 1911, le développement de compagnies multinationales en quête de nouveaux débouchés et de nouvelles sources d'approvisionnement (notamment au Moyen-Orient) internationalisent peu à peu l'industrie et ouvrent le marché à la concurrence. Malgré une demande en plein essor du fait de l'émergence de l'industrie automobile, on assiste à une augmentation de la production encore plus forte, ce qui fait pression sur les prix affichés. Ceux-ci baissent, au grand dam des compagnies pétrolières.

Cette situation prend fin en 1928, avec la signature de l'accord d'Achnacarry entre trois des plus grandes compagnies pétrolières (ou majors), auxquelles se rallieront quatre autres plus tard. Par cet accord, les sept majors se constituent en cartel et se

répartissent le marché mondial (hors Etats-Unis), à partir des « positions acquises » par chacune. Des quotas de production sont établis. Des efforts de rationalisation sont entrepris dans certaines branches d'activités. Aux Etats-Unis, le contrôle

de l'offre s'effectue par le biais du gouvernement fédéral qui, sous couvert d'une politique de « conservation des réserves », contingentera la production.

A ce partage des ressources et de la production s'ajoute un système de prix mondial de référence spécifique. Tant que les Américains restent exportateurs nets de pétrole, la logique est simple : rendre le pétrole extrait aux Etats-Unis compétitif en alignant le prix mondial sur le coût technique de production d'un baril produit sur la côte est des Etats-Unis. Peu à peu, avec la dégradation de l'excédent énergétique puis l'apparition d'un déficit à partir de 1948, le mode de fixation du prix affiché mondial s'assouplit et tient de plus en plus compte des différentiels des coûts de production entre le golfe du Mexique et le golfe Persique.

La domination du cartel sur le marché s'estompe à la fin des années 50 sous la pression de la concurrence des entreprises

publiques des pays consommateurs, et des sociétés indépendantes privées. La baisse des coûts de production multiplie les sites de production techniquement rentables. L'excès d'offre qui en résulte pèse sur les prix. En 1959 et 1960, les prix affichés du brut qui oscillaient autour de 2 \$ le baril depuis 1948, sont réajustés à la baisse.

A la suite de ces baisses de prix, les principaux pays détenteurs de ressources voient se contracter leurs recettes fiscales tirées des concessions. L'absence totale de contrôle sur l'exploitation des puits, les concessions accordées sur de très longues périodes (de 50 à parfois 80 ans) et surtout un partage de la rente très défavorable aux pays producteurs nourrissent peu à peu un sentiment d'injustice dans ces pays.

En 1960, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) est créée entre cinq des principaux pays producteurs (Arabie saoudite, Koweït, Iran, Irak, Venezuela) 1 pour négocier un partage plus équitable du surplus, en particulier par le biais de la fiscalité. Cette situation tient plus d'une dizaine d'années. Mais la montée des tensions qui suit l'emballement de la demande après 1965, le rapide déclin de la

production américaine après 1970 et la saturation des capacités de production, modifient les rapports de force entre l'Opep et les compagnies pétrolières. Les prix sont revus à la hausse tandis que les revendications de l'Opep se durcissent à l'aube des années 70.

Prise en main du marché par l'Opep après la segmentation de l'industrie

Les années 70 représentent un tournant majeur dans l'histoire de l'industrie du pétrole. S'inspirant de l'expérience mexicaine de 1938, plusieurs pays membres de l'Opep nationalisent la totalité des avoirs des compagnies étrangères opérant sur leur sol. D'autres accroissent de façon substantielle leur participation dans le capital des compagnies exploitantes. Les événements politiques renforcent la cohésion des pays arabes et, à l'occasion de la guerre du Kippour, l'Opep décide unilatéralement de faire passer le prix du brut de référence d'Arabie saoudite de 3 à 11,65 \$ le baril à partir du 1er janvier 1974. Un embargo est décrété vis-à-vis des Etats-Unis et quelques autres pays.

Une telle révolution aura, par trois voies, des effets irréversibles sur le marché :

– Tout d’abord, la reprise en main des activités de production par les pays détenteurs des ressources rompt la logique d’intégration verticale de l’industrie.

Jusqu’alors, les compagnies pétrolières contrôlaient l’ensemble de la filière, du puits à la pompe. Désormais, ce ne sera plus le cas.

– Cet éclatement entre l’amont et l’aval de l’industrie favorise les conditions d’émergence d’un marché du pétrole. Jusqu’alors, les achats de pétrole brut s’effectuaient surtout au sein des compagnies ou entre filiales ; les échanges sur le marché au comptant restaient inférieurs à 1 % et concernaient surtout les échanges de produits finis. Le système de prix affiché est abandonné en 1975.

– Enfin, le monde prend conscience du caractère non renouvelable du pétrole. La première conséquence en est de développer les investissements en recherche et développement pendant toute la décennie, et d’encourager la production en mer du Nord et au Mexique. Le deuxième effet est de justifier l’instauration d’une rente de

monopole pour les pays producteurs.

A cette période, l'Opep couvre plus de la moitié de l'approvisionnement mondial. Les taux d'utilisation des capacités sont à leur maximum mais l'Opep, en particulier l'Arabie saoudite, parvient encore à répondre à une demande très dynamique.

La situation se durcit à l'aube de la révolution iranienne de 1979 et du conflit Iran-Irak en 1980. Les risques de rupture dans l'approvisionnement attisent les anticipations inflationnistes ; les clients se constituent des stocks de précaution. La demande augmente fortement tandis que l'offre de l'Opep plafonne. L'Arabie saoudite ne peut plus jouer son rôle stabilisateur. Entre le début de 1979 et la fin de 1981, les prix officiels sont multipliés par 2,5 pour atteindre 34 \$.

L'émergence d'un vrai marché libre du pétrole se confirme. Les craintes de pénurie multiplient les échanges au jour le jour au détriment du marché à terme : en mars 1979, près de 20 % de la production Opep est commercialisée sur le marché au comptant. La poussée relativement plus rapide des transactions de brut sur ce marché provoque une hausse des

prix au-delà de celles enregistrées sur le marché à terme. Les compagnies pétrolières sont obligées d'ajuster leur prix de référence et de s'aligner sur les nouveaux prix directeurs.

Mais, à la différence des années 70 où la hausse du prix de l'énergie s'était combinée au maintien d'une demande soutenue de produits pétroliers, le choc de 1979 entraîne une adaptation en profondeur de la demande. Des politiques actives d'économie et de substitution d'énergie sont élaborées pour réduire la dépendance à l'égard du pétrole. L'intensité pétrolière du Pib va décroître sensiblement dans les pays consommateurs. Aussi, la reprise économique qui s'amorce en 1983 s'accompagne-t-elle d'une demande de pétrole beaucoup moins dynamique qu'auparavant. Cette caractéristique ne va cesser de s'affirmer.

Pour maintenir les prix où ils se trouvent, l'Opep va amorcer un tournant dans sa stratégie, qui prendra effet en 1982 lors de la Conférence de Vienne. Cette année-là, l'Opep s'érige véritablement en cartel, destiné à défendre une politique de prix fort. Des quotas de production sont fixés pour chacun des pays membres. De fait, malgré des

tendances latentes à la baisse, les prix restent élevés pendant la première moitié des années 80. Mais le coût financier est lourd. La baisse du coût marginal de production à partir du début de la décennie, combinée à des prix de vente élevés, ont ravivé la production du côté des pays non Opep. Fin 1985, la situation devient paradoxale. En poursuivant une stratégie de prix fort, l'Opep a perdu presque la moitié de ses parts de marché et de ses revenus tandis que les producteurs extérieurs à l'Organisation ont bénéficié à la fois de l'effet volume et de l'effet prix. Or la majorité des réserves mondiales demeurent concentrées au Moyen-Orient et les conditions d'extraction y sont toujours les plus rentables au monde.

Fin 1985, sous l'impulsion de l'Arabie saoudite, qui supportait une grande partie de l'ajustement, l'Opep décide d'abandonner son objectif de prix fort et relance sa production en vue de regagner ses parts de marché. Fin 1986, les prix chutent à 10 \$ le baril, soit le niveau d'avant le choc de 1979. En termes réels, la baisse finit même par gommer une partie du premier choc. Mais nombre de pays producteurs ne peuvent supporter longtemps un tel manque à gagner. La détérioration de leurs rentrées

fiscales et de leur solde commercial les contraint dès l'année suivante à adopter une stratégie plus consensuelle. En 1986, des quotas de production sont réintroduits pour tous les pays du cartel en dehors de l'Irak, et le prix officiel du baril de référence (Arabian Light) de moyen terme est fixé à 18 \$, considéré comme un prix d'équilibre soutenable à moyen terme et acceptable par les pays consommateurs.

Les années qui suivent le contre-choc pétrolier sont assez calmes. Le prix du pétrole oscille autour de 17 \$, si l'on exclut les mouvements de court terme et l'envolée de 1990 liée à la crise irakienne. Les compagnies opèrent en sous-utilisation de leurs capacités.

Pourtant, les résultats de cette politique de parts de marché s'avèrent mitigés. L'Opep a bien recouvré une partie de ses débouchés antérieurs. Sa part dans la demande mondiale a augmenté de 10 points pour se fixer à 35 % environ depuis 1992. Le ralentissement puis le recul de la production non Opep, en particulier aux Etats-Unis et dans l'ex-Urss, ont beaucoup aidé au mouvement. Mais par la suite, les autres producteurs sont arrivés sur le marché, en concurrence

avec les pays de l'Opep.

Reprise en main du marché... par le marché ?

Au cours des dernières années, l'Opep semble avoir perdu une partie de son pouvoir de cartel sur le marché. En effet, plusieurs facteurs peuvent militer en faveur d'une relative éviction de son pouvoir.

D'abord, la demande mondiale de produits pétroliers n'augmente plus que de 1 à 2 % par an, contre 3,5 % en moyenne sur la décennie 70. Or cette hausse est faible en regard des possibilités d'approvisionnement du marché.

Du côté de l'offre, le retour de l'Opep est allé de pair avec la reprise de la production dans les autres pays. Depuis plusieurs années, en effet, de nouveaux pays producteurs sont apparus, qui ont bénéficié d'un phénomène que l'Opep avait sans doute sous-estimé : la baisse des coûts de production entraînée par le progrès technique. Ces 15 dernières années, en effet, les avancées en techniques d'exploration et de forage ont été spectaculaires (sismique en 3D, forage horizontal, possibilités de forage en eaux profondes). Les

coûts de production ont ainsi pu être réduits de moitié par rapport à 1986, davantage encore aux Etats-Unis, et les réserves pétrolières prouvées – donc techniquement exploitables – ont augmenté prodigieusement.

Un autre facteur qui joue est l'indiscipline au sein même de l'Opep. La politique des quotas a du mal à être respectée. Les intérêts des uns et des autres ne convergent pas toujours. Les pays du noyau dur (Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Koweït) possèdent les réserves les plus importantes et leurs coûts de production sont les plus faibles. La population est peu importante et le niveau de vie élevé. Les besoins financiers nécessaires à la stabilité économique et sociale sont moins pressants. Ces pays privilégient une stratégie de long terme. A l'inverse, le Venezuela, l'Indonésie et d'autres pays sont plutôt attentifs à la situation présente en raison d'une plus forte exposition aux contraintes financières. Ceux-là doivent dès lors valoriser leurs richesses dans un horizon très court.

Reffet du recul de la prédominance de l'Opep sur le marché, le développement des échanges sur le marché spot, surtout à Londres (IPE), impose le pétrole de mer du Nord (qualité

Brent) comme brut de référence au détriment de l'Arabian Light. De même, les prix au comptant servent désormais de prix directeurs pour la quasi-totalité des contrats.

Cette perte relative de pouvoir n'a pas empêché l'Opep de fomenter un retournement spectaculaire du marché pétrolier au cours des dernières années. Néanmoins, l'objectif des 25 \$ le baril que l'Opep s'est fixé à moyen terme pourrait être difficile à tenir, à moins que les tensions sur les capacités de production ne justifient un tel niveau de prix. Dans ce cas, ce ne serait plus l'Opep qui déterminerait ce nouveau prix d'équilibre mais le marché. En effet, après plusieurs années de faibles investissements, les capacités sont utilisées à des taux élevés dans l'ensemble du monde. Le besoin est devenu pressant aujourd'hui de les accroître.

Après ce rapide rappel historique, il apparaît que le marché du pétrole n'a jamais été un lieu de concurrence pure, si l'on excepte les années 20 et 60 qui ont servi de périodes de transition entre deux modes de régulation du marché. Depuis le début des années 90, la place laissée à la concurrence semble pourtant s'élargir, bien que le poids de

l'Opep en matière de formation des prix reste encore déterminant. On peut supposer que ce mouvement se confirmera, et accompagnera la tendance à la libéralisation des marchés. Aujourd'hui, ces pratiques anticoncurrentielles vont clairement à l'encontre des règles commerciales, notamment celles édictées par l'OMC.

Quelles pourraient être les conséquences à long terme d'un tel changement ? Il faut souligner tout d'abord les limites qui pourraient apparaître au développement de la concurrence. L'industrie pétrolière est très capitalistique et à haut risque. Elle est donc très concentrée et le nombre d'intervenants est de fait limité. Cette configuration spécifique devrait rester. Par ailleurs, la répartition des ressources et les conditions de production favorisent certains pays qui pourraient naturellement se placer en position de price maker. Ce pourrait être le cas de l'Arabie saoudite, du Koweït et de quelques autres qui n'ont pas avantage à se lancer dans une guerre des prix.

Néanmoins, dans l'hypothèse où le marché deviendrait véritablement concurrentiel, on peut supposer que, à moyen terme, les prix du pétrole brut

baisseraient du fait de la réduction de la rente pétrolière. La politique des quotas, même en étant mal respectée, pèse sur le marché et donc sur les prix. Aucune autre matière première industrielle n'a connu de telles hausses au cours des trente dernières années. Une deuxième conséquence devrait théoriquement apparaître : une plus forte volatilité des prix. Jusqu'alors, l'Opep vise à atteindre son objectif de prix en agissant sur son offre. En l'absence d'une telle coordination, les ajustements devraient se faire par les variations de prix. Cette remarque reste cependant très critiquable. Sur longue période, notamment si l'on inclut les deux chocs et le contre-choc, les prix du pétrole ont fortement varié, beaucoup plus que les autres matières premières. Par ailleurs, la sensibilité des prix du pétrole aux facteurs géopolitiques rend les prix de l'Opep particulièrement instables. Aussi, quel que soit le schéma retenu, la stabilité des prix du pétrole est loin d'être assurée. Mais en tout cas, ceux qui auraient le plus à perdre seraient sans doute les pays producteurs de pétrole.

†

Pour citer cette page

Christine Riffart, « Cartel et

régulation énergétique mondiale »,
Ceras - revue *Projet* n° 266, Juin
2001. URL : [http://www.ceras-
projet.com/index.php?id=1933](http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933).

[Accueil](#) | [Contact](#) | [Le Kiosque](#) | [Fil RSS](#) |
[Credits](#) | [Lodel](#)

Qui sommes-nous ?



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

*Marché, acteurs et règles
du jeu*

Les grandes instances régulent-elles l'économie mondiale ?

**Débat entre Susan
George et Erik
Izraelewicz**

Juin 2001

Projet - Quels sont les objectifs
des grandes institutions
internationales ? Comment
concevez-vous leurs rôles

respectifs ? Doivent-elles simplement réguler le marché ou intervenir aussi pour intégrer d'autres facteurs, sociaux, culturels, etc., dans le champ de l'économie ?

Susan George - Avant de parler des finalités des institutions internationales, il faut considérer les rapports de forces. Certaines institutions de régulation n'ont aucun pouvoir réel, comme le Bureau international du travail et la Cnuccd. Nous n'en parlerons pas. Quant à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (deux des principales institutions de régulation financière qui, elles, ont un grand pouvoir), les finalités définies par les accords de Bretton Woods en 1944 ne sont plus valables en 2001 à cause de la dette et des politiques d'ajustement structurel. Ces institutions sont devenues des adjoints du consensus de Washington et sont chargées de le mettre en œuvre. C'est une nouvelle finalité contre laquelle je m'élève. En ce qui concerne la plus récente, l'Organisation mondiale du commerce, le problème est différent.

Erik Izraelewicz - Je me retrouve avec vous sur le constat de l'inadaptation actuelle des institutions. Nous sommes

aujourd'hui dans un monde caractérisé par l'interdépendance généralisée. Les peuples dépendent les uns des autres. Et les problèmes eux aussi sont liés. Par exemple, une crise financière au Venezuela a aussitôt des conséquences chez ses voisins, mais aussi chez nous, en France. Une crise monétaire est aussi, immédiatement, une crise sociale, politique et environnementale.

L'architecture fondée, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, sur des Etats-nations et organisée autour d'institutions spécialisées ne fonctionne plus. Des transformations se cherchent pour une nouvelle gouvernance mondiale. A mes yeux, cela va très loin : dans l'avenir, la régulation ne sera plus seulement économique mais devra être globale.

Susan George - Oui, nous sommes dans l'interdépendance, mais il y a une faille dans votre argumentation. Il y a d'autres acteurs que les gouvernements dans les institutions internationales : les marchés financiers et les grandes entreprises transnationales. Le rapport de forces demeure la constante de la vie internationale, qui n'est pas une communauté (sauf pour les diplomates) mais un champ de bataille.

La rencontre annuelle de Davos, avec son aura de publicité, représente la partie émergée de l'iceberg. Bon nombre d'institutions, de lobbies moins visibles mais très influents regroupent des entreprises pour présenter leurs exigences aux décideurs politiques nationaux ou internationaux : le Transatlantic Business Dialog (TABD, 150 Pdg de grandes entreprises des deux rives de l'Atlantique), la « Table ronde des industriels européens », ou encore la « coalition des industries de services américaines », etc. Pour moi, plutôt qu'à une dérégulation, on assiste à la création chaque jour de nouvelles règles anti-démocratiques.

Erik Izraelewicz - Je suis – par nature ou par inculture – imperméable à l'analyse selon laquelle des pouvoirs occultes tireraient toutes les ficelles du monde. Je ne crois pas davantage à un quelconque pouvoir secret du grand capital – avec quelques puissants qui dicteraient leur loi – qu'à un pouvoir monopolisé par quelques obscures officines trotskistes. Ces analyses ne m'intéressent pas. Les choses, en réalité, sont de plus en plus transparentes.

Bien sûr, le monde n'est pas un paradis radieux et les rapports de forces conduisent à de fréquents

conflits d'intérêts. Mais la régulation consiste justement dans la recherche de mécanismes pour gérer les contradictions des interdépendances. Je suis d'accord avec vous sur la place de l'Etat-nation qui, depuis trois siècles, était le lieu de la régulation. Il est attaqué aujourd'hui de toutes parts, en particulier par l'émergence de nouveaux acteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts. Parmi ceux-ci, il y a bien sûr les institutions internationales. Les élus à la tête des Etats-nations sont censés représenter les peuples, y compris dans les réunions de ces institutions internationales. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international est bien constitué des ministres des Finances des pays membres, qui sont les élus de leurs peuples ! Autres acteurs nouveaux, dont le pouvoir échappe bien plus aux Etats-nations, les réseaux : le réseau financier mondial et internet, par exemple. Il y a ensuite les organisations non gouvernementales (Ong). Elles ne sont pas nouvelles, mais leur pouvoir nouveau est l'expression d'une faillite des politiques. Il y a enfin les organisations de « sages » ou commissions d'experts, auxquelles les politiques ont transféré une partie du pouvoir. Le rapport de forces est donc très différent de celui qui existait il y a

cinquante ans. Le problème est de voir comment tous ces acteurs, dont aucun n'a de pouvoir occulte, peuvent imaginer une nouvelle architecture qui permettra une régulation dans l'intérêt de tous.

Susan George - Je regrette d'avoir donné l'impression que je croyais aux conspirations : ce n'est vraiment pas le cas ! Mais je crois aux intérêts et on peut dénombrer les moments, les lieux et les organisations où les représentants extra-gouvernementaux s'organisent. L'ERT (table ronde des industriels européens) est née à cause de la convergence de l'Europe ; elle avait l'oreille de J. Delors, dont elle contribuait à préparer les livres blancs. Un vice-président de l'ERT, le baron Daniel Janssen (du groupe Solvay), affirme qu'en cas de difficulté, trois commissaires européens sont prêts à intervenir en sa faveur ! Autre exemple : les textes des propositions de l'Europe avant Seattle pour un nouveau round de l'Omc étaient identiques aux textes de la Chambre de commerce internationale. Ceci n'a plus rien d'occulte, mais je tiens à souligner que les commissaires européens sont bien plus attentifs aux intérêts de ces lobbies qu'aux préoccupations d'autres groupements de citoyens. A propos des grandes institutions

internationales, une chose est très claire : il n'est plus question de nouvel ordre économique international depuis l'ère Reagan et la réunion de Cancun. La « guerre » contre le Sud et le groupe des 77 a été un succès ; aujourd'hui, le régime de l'ajustement structurel a provoqué une mise en coupe efficace de ces pays – et maintenant de l'Est. Les flux de capitaux doivent être libres dans tous les sens (le Fmi voulait même récemment changer ses statuts pour en faire une condition d'adhésion). Une telle libéralisation ouvre la voie à ceux qui veulent pénétrer les marchés émergents mais elle ouvre aussi la voie à toutes les crises possibles. Qui souffre et qui profite dans une situation comme celle que connaît le Mexique, où l'on dénombre 28 000 faillites de Pme, où la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et où il n'y a pas eu d'augmentation des salaires réels depuis trente ans ? Les Mexicains ou les spéculateurs ? La situation est comparable en Russie. Pouvez-vous me citer un seul pays qui va mieux depuis que le Fmi l'a pris en charge ? Peut-être l'Ouganda, et encore... Si c'est le cas, cette exception pèse bien peu !

Projet - Mais alors qu'est-ce que réguler : résoudre des problèmes communs causés par

l'interdépendance ou inscrire dans la durée des rapports de forces déjà existants et confirmer les libertés ?

Susan George - C'est bien sûr la deuxième réponse. On élabore les règles en fonction de l'ultra-libéralisme qui devient obligatoire ! Le Fonds monétaire s'occupe de garantir la liberté de circulation des capitaux et, avec la Banque mondiale, la liberté d'investissement (même si le coup a été raté avec l'Ami que nous avons réussi à empêcher). Quant à l'Omc, elle gère la liberté pour les acteurs mondiaux de vendre et d'acheter n'importe quoi n'importe où, en supportant le moins de contraintes possibles en termes de protection du travail ou de conventions sociales.

Erik Izraelewicz - Je voudrais réagir sur plusieurs points, et d'abord sur la légitimité de tous les acteurs. Dire que la commission de Bruxelles est l'arme d'un quelconque lobby me semble erroné. En effet, celle-ci, comme les autres institutions, résulte elle-même de rapports de forces internes et externes ; mais elle émane aussi des gouvernements qui lui confèrent sa légitimité. Je n'ai donc pas de vision instrumentaliste des organisations internationales. En revanche, je pourrais critiquer

vigoureusement les Ong qui s'auto-proclament légitimes et porteuses des intérêts du peuple, des travailleurs, de la société, voire de la planète ! Aucun acteur ne possède le droit de prétendre ainsi représenter les intérêts de tous. Si la transparence était vraiment exigée de tous, ne verrait-on pas que certaines Ong travaillent, sans l'avouer ou sans le savoir, pour des grands groupes industriels ou pour des gouvernements ?

Les Ong participent déjà à l'élaboration de nouvelles règles du jeu dans le monde, mais je ne suis pas sûr qu'elles soient toujours les mieux placées pour les tâches qu'elles se donnent. La coalition qui a empêché le succès de la réunion de Seattle était composée de syndicalistes de la sidérurgie de Pittsburg, alliés aux défenseurs des exploitants agricoles sud-américains et aux défenseurs des tortues de mer, etc. C'était une coalition d'intérêts contradictoires.

Il n'y a pas de marché sans règle : quand les Ong empêchent l'avancement des discussions pour élaborer de nouvelles règles, elles font le lit d'un développement sauvage et anarchique du commerce au bénéfice des plus forts. Je regrette donc que les Ong se réjouissent d'avoir bloqué les

progrès de la régulation : ce blocage profite aux plus puissants.

Susan George - Je commence par la fin de votre propos. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il ne peut y avoir de marché sans règles. Le problème est de savoir qui établit les règles et au profit de qui. Pour le moment, elles sont établies pour les élites du monde et pour la liberté des capitaux. Ce régime de la mondialisation mène à des inégalités sociales croissantes partout, au saccage écologique et à des situations intolérables (dans un 5e de la planète, on dispose de moins d'un dollar par jour). Par ailleurs, comment sont établies les règles ? Au Fmi et à la Banque mondiale, c'est un dollar = une voix. Le Fmi paraît démocratique au vu de son conseil d'administration, mais il ne l'est pas réellement. Son idéologie est l'ultra-libéralisme et les plus riches y sont les plus puissants. A l'Omc, certes, chaque pays est censé avoir une voix. Mais on n'y pratique pas le vote... et la règle du consensus se passe par l'accord entre Europe, Etats-Unis, Canada et Japon seulement. Il faut beaucoup de courage aux pays moins riches pour oser exprimer un désaccord étant donné les moyens de pression existants. En outre, autre forme du rapport de forces, ces pays moins riches n'ont même pas

assez de délégués experts pour participer à toutes les négociations et commissions de l'Omc ; 36 n'y ont même pas d'ambassadeur. Aujourd'hui, le commerce international est constitué à près de 40 % par des échanges entre filiales et maison-mère d'une même compagnie transnationale. Un autre tiers, environ, est celui des échanges entre entreprises transnationales. C'est pour elles que les règles sont établies. Très bien, mais que l'on veuille intégrer dans ce cadre de l'Omc la santé, l'éducation, l'environnement, la culture, l'agriculture de la petite paysannerie, la propriété du vivant, la possibilité de breveter les médicaments essentiels pendant vingt ans, etc., alors non ! Ceci m'amène à répondre à la question de la légitimité des Ong. Nous autres, opposants, avons réussi très provisoirement à bloquer certaines exigences les plus outrancières comme l'Ami, mais nos propositions sont très loin d'être reconnues et encore moins appliquées. Nos toutes petites réussites font pousser des cris à ceux qui contestent notre légitimité. Nous n'avons pas l'intention de prendre le pouvoir. Notre mobilisation a pour objectif de mettre en avant d'autres intérêts que ceux qui prévalent aujourd'hui, les intérêts de ceux qui n'ont pas droit à la parole.

Nous voulons mettre aussi en avant la nature, qui parle toujours trop tard : quand les systèmes naturels s'effondrent, il n'y a plus grand-chose à faire. Vous semblez soupçonner le fonctionnement des Ong, qui ne serait pas plus démocratique et transparent que celui des entreprises multinationales : vous les connaissez mal. Nous avons des moyens financiers dérisoires et le travail des militants est plutôt ingrat et mal reconnu. Le succès de leur action à Seattle est le résultat d'années d'abnégation et de travail pour lutter contre les abus de l'ajustement structurel et les prérogatives trop importantes de l'Omc, contre le saccage écologique et la destruction des cultures indigènes. Si les Ong ne réussissent pas à convaincre les citoyens du monde de la légitimité de leur action, elles ne réussiront pas. Et pour l'instant, elles n'ont pas gagné grand-chose, à mon grand regret.

Projet - Transparence, rapport à l'opinion, etc., on se bat sur des mots à tous les échelons. Qu'est-ce que la transparence en réalité ?

Susan George - L'Omc donne une « belle » définition technique de la transparence : les gouvernements doivent avertir tous les autres pays membres de l'Omc quand ils instaurent une

nouvelle règle qui pourrait avoir un impact sur le commerce mondial... C'est un peu limité ! Quant à l'organe de règlement des différends de l'Omc, il siège comme un tribunal anglais du xvii^e siècle derrière des portes closes, avec des juges commerciaux qui n'ont personne au-dessus d'eux et n'ont aucune sensibilité pour un autre domaine que le leur. Pour moi, ce n'est pas de la transparence. Cela me semble même un des plus graves problèmes de légitimité.

Projet - Dans la définition de la transparence, quelle place est donnée à l'opinion publique et sur quoi a-t-elle prise ? Quelle publicité est donnée à quels critères ?

Erik Izraelewicz - Je suis sévère avec les Ong, mais je crois qu'il faut leur rendre hommage. Elles accomplissent un travail remarquable. Les journalistes vont chercher auprès d'elles l'information et non plus auprès des gouvernements. Elles ont acquis, pour nombre d'entre elles, une certaine légitimité parce qu'elles ont su, mieux que les hommes politiques, jouer habilement des nouveaux médias. Elles ont contribué à faire éclater le technocratisme des grands organismes internationaux. Sur le fond, personne n'est capable de

définir quel mode de régulation va se mettre en place dans le monde compte tenu de l'évolution économique. L'expérience européenne est intéressante à cet égard. Des pays très différents dans leurs cultures et leurs modes de fonctionnement politique ont réussi à bâtir ensemble de nouveaux échelons de régulation, comme la Banque centrale européenne. Certes, en ce qui concerne la concurrence, je critiquerai certaines décisions prises par la Commission vis-à-vis des rapprochements et fusions d'entreprises ; mais il y a bien une régulation nouvelle à l'échelon européen, qui joue le rôle qu'exerçaient auparavant l'office allemand des cartels ou la commission française de la concurrence. Au niveau mondial, de nouveaux modes de régulation émergent. Il est important que tous les acteurs participent à cette définition.

Un des faits nouveaux est l'interdépendance des domaines : un problème financier est aussi social ; un problème sanitaire est aussi un problème éducatif ! La régulation devra concerner les problèmes de tout l'homme. Etant donnée l'extraordinaire diversité des cultures, des modes de vie et de consommation dans le monde, se résignera-t-on à un choc culturel ou devons-nous réfléchir

à un « gouvernement mondial » ?
L'épizootie de fièvre aphteuse a
révélé à quelle vitesse un
problème national peut s'étendre.
Mais le gouvernement mondial est
une utopie totale...

Susan George - Je n'ai pas du tout
envie d'un gouvernement
mondial, mais plutôt d'un pouvoir
proche, obéissant au principe de
subsidiarité. Le gouvernement
mondial serait insupportable et
mènerait tout droit au fascisme.

Erik Izraelewicz - Croyez-vous que
le gouvernement français est
capable par exemple de
restreindre seul l'effet de serre ou
d'améliorer la qualité de l'air ?

Susan George - Je n'ai jamais dit
cela ! L'effet de serre est un très
bon exemple de la coopération
nécessaire. Ma grande utopie,
bien différente de la vôtre, est que
le profit ne doit pas être la mesure
de toute chose, même si je n'ai
rien contre le marché. Or
aujourd'hui, la concurrence dans
les grandes industries mondiales
est impossible à cause des fusions
et acquisitions transfrontalières (1
800 milliards de dollars depuis
deux ans). La régulation, pour le
moment, ne va pas dans le sens
que je souhaite. Si G. W. Bush
choisit de tout organiser en
fonction des profits des industries
qui l'ont soutenu dans sa

campagne électorale, il n'y a pas de raison que l'humanité ait de l'importance pour lui. Nous pouvons disparaître comme espèce, tout autant que les mammoths... Sans régulation réelle, c'est-à-dire concertée, nous allons vers l'irréversible, en particulier vers la catastrophe écologique. Dans les entreprises, le droit élaboré depuis 200 ans, ou même depuis 50 ans, devrait avoir une valeur réelle et donc force de loi partout dans le monde : les PDG d'entreprises devraient être pénalement responsables des actions de leurs filiales et M. Thierry Desmarets devrait être déclaré responsable pour le naufrage de l'Erika. Hélas, laissés à eux-mêmes, ni les entreprises ni les gouvernements n'agiront dans ce sens, ou ils le feront trop tard. Plutôt qu'un gouvernement mondial, l'avenir est dans des actions dont Porto Alegre donne le modèle : par exemple, des budgets élaborés avec les citoyens ; ou encore le développement d'organisations nouvelles à côté des partis politiques et des syndicats. C'est pour cela qu'Attac est un signe d'espoir. Cela peut réussir dans une perspective philosophique et existentielle. Autrement, si le capital a tous les droits, nous allons vers un monde socialement polarisé, culturellement uniforme, démocratiquement inacceptable

et écologiquement mort.
D'ailleurs, pour moi, il y a là un mystère : pourquoi les gouvernements sont-ils prêts à renoncer à des pans entiers de leur souveraineté en faveur de la régulation par le profit sans la moindre compensation ?

Erik Izraelewicz - Pour tenter de répondre à votre interrogation, je pense que les gouvernements en question ont le sentiment que la souveraineté absolue n'existe plus. Sur le plan monétaire, cela est clair : bien qu'émetteurs de monnaie autonome et parfois puissante au cours des décennies (ou des siècles), les pays d'Europe occidentale savent qu'ils n'ont plus la maîtrise de sa valeur. Ils ont donc choisi de faire une monnaie commune pour recréer de la souveraineté partagée. Quant au gouvernement mondial, je ne le souhaite pas du tout, car c'est un schéma du passé : je pense plutôt que la régulation se fera selon un modèle nouveau que nous sommes tous, encore, incapables d'imaginer.

Projet - Quel risque y a-t-il à l'universalisation d'un modèle ?
On ne peut faire comme si tous les biens mis sur le marché étaient du même ordre. Dans ce cas, les autorités de surveillance, de régulation, ne doivent pas non plus être les mêmes. Comment

faire ?

Susan George - La tendance est à l'évidence de traiter tout comme un objet de marché. La santé et l'éducation sont par exemple traitées comme des marchés et personne n'a honte d'en parler ainsi. De même, rien n'empêche le scandale de la mort de millions d'Africains par le sida à cause de la règle de vingt ans sur les brevets (règle édictée par l'Omc) : les entreprises pharmaceutiques doivent attendre le retour sur leur investissement de recherche quelles que soient les circonstances. Si les Ong réussissent leur combat dans ce domaine, ce sera une victoire de la conscience humaine. Mais, en évoquant la souveraineté, je ne pensais pas à l'euro, car j'y suis favorable. L'Europe doit avoir les moyens de sa politique dans la guerre non déclarée contre les Etats-Unis. Par contre, l'idée que l'on va ouvrir tous les services publics pour les faire entrer dans le cadre de l'Omc me semble terrible. Peut-être cela créera-t-il quelques emplois, mais cela va détruire les acquis sociaux des 60 dernières années : pourquoi les gouvernements sont-ils prêts à y renoncer au nom de la compétitivité ?

Erik Izraelewicz - On a « dérégulé » des services publics depuis

quelques années, et cela a entraîné plus d'avantages que d'inconvénients. Pour le transport aérien ou les télécommunications, l'ouverture a profité aux consommateurs, même si elle a créé des inégalités. Mais justement, ce n'est pas une vraie « dérégulation » ; c'est toujours une nouvelle régulation. Et certaines régulations nouvelles échouent, comme le prouve la crise que traverse la Californie !

Globalement, les niveaux de régulation éclatent. De ce fait, les rapports de force et la définition de règles se cristallisent à d'autres niveaux (locaux ou régionaux). La régionalisation du monde n'est pas une balkanisation et les acteurs vont se retrouver dans des configurations différentes selon les échelons de la régulation et selon les domaines. Y aura-t-il par exemple un Conseil de sécurité économique face au risque de crise systémique, comme l'a préconisé Jacques Delors, ou cela prendra-t-il une autre forme ? Je l'ignore.

Susan George - J'aimerais bien qu'il y ait des règles nouvelles... Car il est très fatigant de protester et de se battre tout le temps pour si peu de résultats. Tant que les choses ne sont pas encadrées dans des lois contraignantes, rien ne change définitivement ! Et je crois que vous considérez les Ong

comme bien plus importantes qu'elles ne sont, de même que moi-même – je le concède – je survalorise sans doute les firmes. En effet, malgré des efforts continus fournis par les Ong, très peu des dettes des pays du Sud ont été annulées, aucun ajustement structurel n'a été arrêté, l'Omc essaie toujours d'obtenir un nouveau round de négociations dans le même cadre, etc. Nous avons encore un immense chemin : le pouvoir du Nord sur le Sud s'est énormément accru avec la dette qui est un merveilleux instrument, bien plus efficace que le colonialisme !... Dans le monde, les inégalités continuent de croître !

Nous sommes dans un moment politique nouveau : pendant des siècles, il n'a été question que de hiérarchie entre les nations et au sein des nations ; puis, depuis 1945, la grande question était celle du partage du gâteau.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir qui a le droit de survivre et qui n'en a pas le droit. Il faut regarder cela en face, et ce n'est pas beau à voir ! Pour moi, il s'agit d'une bataille pour la civilisation, ou le salut, si vous préférez. Et je vois des signes d'espoir pour l'avenir, parce que les hommes et les femmes ne se laissent plus faire.

Erik Izraelewicz - Contrairement à

Susan George, qui termine sur une note d'optimisme, je serai plus inquiet sur l'avenir, alors que j'étais confiant au cours de notre conversation. Pourquoi ? Dans les pays riches, nous avons de plus en plus de possibilités de voyager et de communiquer et, pourtant, dans le même temps, on relève de plus en plus de formes de repli sur soi, d'égoïsme et de désintérêt de la chose mondiale. La proximité est à la mode aux dépens de « l'altérité » : ce n'est pas bon signe. Si les opinions des pays riches se désintéressent du monde, alors on peut s'inquiéter des perspectives de la gouvernance mondiale.



Pour citer cette page

, « Les grandes instances régulent-elles l'économie mondiale ? », Ceras - revue *Projet* n° 266, Juin 2001. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933>.



Imprimer 

Projet n°266 | [Actualité](#) | [Dossier](#)

Marché, acteurs et règles du jeu

Conclusions

Pierre Martinot-Lagarde
Juin 2001

A quoi comparer le jeu des acteurs dans le marché de l'économie mondiale ? Peut-être à une salle de classe rassemblant une multitude d'élèves auxquels on demande de réaliser les pièces d'un jeu de dominos. Chaque élément comporte deux faces, avec des nombres de 1 à 6. Une fois assemblés, ceux-ci peuvent former une chaîne complète et unique. Pour cet exercice on invite chaque élève à choisir deux figures en se mettant d'accord avec deux comparses qui reproduisent chacun l'une des

figures sur sa pièce.

Après un temps d'explications, le brouhaha s'instaure. Les élèves discutent entre eux, parfois en groupes, à plusieurs. L'un ou l'autre meneur, par sa force de conviction, par sa position dominante ou par des arguments de raison, essaye de structurer la discussion, le choix de motifs. Puis tous se mettent au travail. A la fin de la matinée, ils se rassemblent et construisent leur chaîne. Mais là, surprise : les dominos assemblés forment plusieurs boucles et non pas une seule comme ils en avaient l'intention. Pourtant, ils ont bien respecté les règles du jeu. Chacun a construit son domino avec deux figures en s'étant mis d'accord avec deux camarades. Aucun n'avait anticipé ce résultat. Tous les élèves ont joué côte à côte le même jeu mais ils n'ont pas participé à la même partie.

Un visiteur de Manhattan éprouve une impression analogue à celle de l'observateur de la salle de classe. Dans ce microcosme où tous les pays du monde se trouvent représentés, tout le monde participe-t-il au même jeu économique ? Pour tous, les dominos sont les mêmes : un même dollar s'échange à Wall Street, dans China Town ou à Harlem. Mais les circuits

économiques sont probablement indépendants. Les uns se déplacent en limousine, fréquentent les restaurants de luxe, s'habillent chez les grands couturiers. Les autres voyagent en métro, portent une chemise fabriquée pour un dollar à l'île Maurice. Une part des circuits est visible, formelle, légale, une autre est cachée, informelle, clandestine, peut-être mafieuse. Comme dans la salle de classe, il y a des règles ou des manières de faire choisies, d'autres écrites et imposées qui permettent au jeu de se dérouler.

Au terme de ce dossier, on a l'envie de se demander quelles règles, électives ou structurelles, permettraient de réduire le nombre de circuits économiques, de donner à chacun davantage de place ou de possibilité d'intégrer dans le jeu ? En posant cette question, on pense évidemment non pas seulement aux limites de Manhattan, mais à l'ensemble de l'économie mondiale.

Des règles « électives »

Les premières de ces règles résultent de l'intérêt bien compris des acteurs. Ainsi l'actionnaire, qui ne se contente pas d'un profit immédiat mais souhaite en

bénéficier aussi pour l'avenir, porte-t-il le souci d'une croissance durable de l'entreprise, il souhaite la préservation des savoir-faire, l'intégration progressive d'une main d'œuvre à la fois mobile et qualifiée. De même, l'investisseur « socialement responsable » pourra influencer sur la marche même du capitalisme. Il contribue utilement au vivre ensemble. Ces règles décrites par Etienne Perrot ou Daniel Michel rendent possible l'intégration des acteurs les plus divers dans le jeu économique. Elles sont comme la synthèse d'une théorie et d'une pratique : fruit d'une réflexion critique sur des manières de faire, comme peut l'être l'éthique du management. Elles contribuent sans nul doute à transformer le jeu économique. Dans le contexte de la mondialisation, elles se heurtent cependant à trois obstacles.

Aujourd'hui, le premier débat est celui de la prise en charge des externalités dont le poids pèse sur l'environnement social ou écologique. Les négociations pour l'ouverture d'un nouveau « round de négociations » à l'OMC butent précisément sur ce point. Dans de nombreuses situations, l'industrie et l'agriculture ont exploité une part du patrimoine naturel, détériorant parfois les sols ou l'atmosphère avec des pollutions

chimiques aux effets à long terme. Elles rejettent des déchets, à charge pour la collectivité de les résorber. Aux Etats-Unis, la pratique est courante d'abandonner, sans décontamination, les friches industrielles. L'ancien gouverneur du New Jersey avait lutté contre elle efficacement. D'autres coûts sociaux sont renvoyés à la collectivité. En France, c'est le cas des formations initiales et continues dont une faible part est à la charge des entreprises mais dont celles-ci bénéficient amplement. A moins de rendre obligatoire la prise en charge de ces coûts sous forme de taxe, un droit à polluer par exemple, la logique entrepreneuriale n'a aucune raison de les intégrer.

Le second obstacle provient de la difficulté des acteurs à disposer des informations nécessaires à leur prise de décision. La volonté des investisseurs d'imposer des choix éthiques se heurte en effet à l'opacité, pour un témoin extérieur, des choix industriels et de fabrication. Les délocalisations récentes et la fluidité des projets souvent transitoires rendent illusoire un contrôle de l'information. L'actionnaire demeure tributaire des politiques de communication des entreprises mais aussi des intermédiaires

financiers. Le développement de « labels sociaux », à un échelon international et sous l'égide d'organisations comme le BIT, pourra-t-il répondre en partie à cette critique ?

La focalisation sur ces règles implicites peut laisser penser que toutes les motivations sont d'ordre « rationnel ». Rappelons cependant que la compétition économique est source de violence et qu'elle est susceptible d'engendrer des réactions de peur, de panique, réactions qu'un rappel à la raison ne suffit pas toujours à contrôler. Au sein des marchés boursiers, les opérateurs financiers, fortement intégrés, sont entraînés dans des réactions en chaînes. Il appartient souvent à des organismes publics de se montrer davantage capables d'assurer un suivi et de protéger contre les crises de liquidité et les déstructurations qu'elles engendrent. De façon plus classique, le choix de parents de se saigner pour éduquer un ou plusieurs enfants échappe au choix rationnel tel qu'il est présenté dans l'utilitarisme. A la rationalité « cohérente » et égoïste s'oppose un comportement « altruiste ». Comme le discute Amartya Sen, le choix irrationnel du père peut être réintégré dans le raisonnement comme une « externalité » que

l'on fait porter à la famille, mais il peut aussi être vu comme un comportement irrationnel.

Des règles structurelles

A travers chacun de ces exemples apparaît l'importance d'organismes ou d'institutions – en particulier internationaux – susceptibles d'édicter des règles et d'instaurer une confiance indispensable à la tenue des échanges. Plus largement, le mouvement contemporain de globalisation et le développement d'un capitalisme « patrimonial » invitent à revisiter les questions de propriété, d'accès au capital financier mais aussi culturel et intellectuel.

L'Etat de droit figure parmi les conditions premières d'émergence du capitalisme. Paradoxalement, ce rappel nous vient d'un économiste péruvien s'interrogeant sur le triomphe du capitalisme à l'Ouest et sur ses difficultés dans les pays du Sud. Hernando de Soto rappelle en effet que l'Etat de droit, notamment en ce qui concerne le droit économique et de propriété, a été imposé et non choisi parmi les acteurs économiques. En France, Colbert a largement contribué à son extension. Aux

Etats-Unis, dans un espace ouvert à la colonisation, l'imposition de droits de propriété sur les terres ne s'est faite que progressivement, au moyen de compromis permettant de faire prévaloir le droit sur le fait accompli, de l'installation et la mise en valeur d'une terre encore vierge. Dans ce processus, l'institution judiciaire se chargeant de régler les litiges, a conquis ses lettres de noblesse. L'instauration de titres de propriétés a permis le développement des échanges et des transactions.

Aujourd'hui, les projets économiques internationaux, associés à une « clôture » du monde, soumettent l'extension du droit à de nouveaux défis. Faut-il laisser de grandes firmes breveter des savoir-faire ancestraux et traditionnels ou au contraire protéger ces derniers ? Quel droit de la pêche organiser au sein de l'Union européenne et vis-à-vis de pays tiers pour préserver des ressources déjà fortement amoindries ? Mais aussi, comment empêcher le développement de zones de non-droit ou de moindre droit où le déplacement et la mobilité des capitaux ne sont guère soumis à contrôle ?

Dans un contexte économique qui renforce le pouvoir associé à la

détention du capital, il peut être aussi nécessaire de revenir sur les règles qui en régissent l'acquisition. La société qui semble s'éloigner de nous à grands pas assurait une double forme de redistribution par le salaire et par les prestations sociales garanties par l'Etat-providence. La société patrimoniale qui s'annonce lui substitue le capital, à la fois garant de revenus, mais de plus en plus synonyme d'entrée dans les échanges économiques et par là de capacités à agir. Comme le rappelle Jean-Yves Calvez, « on parle aujourd'hui du droit de propriété comme faisant partie des droits de l'homme et on le décrit comme un droit de tout homme "à" la propriété. Mais comment honorer ce droit, bien plus exigeant que le droit pour le propriétaire effectif d'être garanti couramment contre le vol ou l'intrusion dans sa propriété qui est le droit "de propriété" au sens le plus ancien ? Nécessairement par des mesures d'égalisation et de correction des chances en matière de propriété au sens le plus ancien ? **[1]** » L'auteur suggère des mécanismes de redistribution patrimoniale mis en œuvre soit par les pouvoirs publics, soit par les entreprises.

Mais l'acquisition du capital, condition d'entrée souvent

rappelée, ne peut être envisagée seulement sous l'angle financier. Ainsi que le souligne Amartya Sen, une double perspective anthropologique doit être considérée. D'une part, l'homme aspire à agir et à transformer le monde mais, d'autre part il aspire aussi à la liberté : « La liberté peut être jugée précieuse non seulement parce qu'elle permet d'accomplir des choses, mais aussi de par sa propre importance, au-delà de la valeur d'existence réellement atteinte [2]. » Sous cet angle, les droits à posséder s'élargissent et doivent s'entendre de manière dynamique. Il importe non plus d'assurer à chacun un accès au seul capital économique. Il faut y joindre un accès au capital culturel et intellectuel. Dans tous les cas, les règles n'ont pas pour but premier de faciliter « la possession » ou « l'avoir », mais de soutenir la capacité à agir et la liberté en acte.

De nouvelles relations entre l'Etat et l'économie

Action et liberté renvoient aux sphères politique et économique, et à leurs interrelations. Dans le cadre de la globalisation, l'élargissement des territoires économiques force à les réexaminer. Une relative

indépendance entre les sphères nous apparaîtra, à nous, Occidentaux aussi bien historique que nécessaire. Pourtant, celle-ci n'a jamais été absolue, bien au contraire. Plutôt que d'envisager les figures historiques qui devront naître, il s'agit de réfléchir aux inflexions qui pourront les soutenir.

Autonomie mais non indépendance. Dans la tradition de Montesquieu et de l'indépendance des pouvoirs, le philosophe américain Michael Walzer ambitionnait dans son livre *Sphères de justice* « de décrire une société dans laquelle aucun bien social ne sert ou ne peut servir de domination ». Cette conception est sans doute fortement inscrite dans l'histoire de nos pays. Ainsi, l'économiste Robert Heilbroner attribue-t-il le développement du capitalisme, distingué de la relative stabilité des sociétés traditionnelles et féodales, et même son accélération à la constitution du groupe social des bourgeois en Angleterre, en France ou aux Etats-Unis. En se retirant dans la sphère économique, ce groupe s'est délibérément affranchi d'ambitions politiques, entrant décidément dans une logique d'accumulation. Ainsi la capacité d'agir de l'homme s'est-elle fortement développée. Mais dans

le même temps, un régime démocratique, placé sous le signe de la liberté, a vu le jour grâce, en partie, à la naissance d'un espace public ouvert dans lequel le citoyen peut entrer indépendamment de sa richesse, de sa naissance ou de son mérite.

En rester à l'indépendance des deux sphères nous amènerait à une vue tronquée de l'histoire. Car « aujourd'hui la relation entre la Cité et l'économie a encore changé, cette fois-ci, c'est l'Etat qui a pris en charge les fonctions nécessaires pour protéger l'économie des conséquences d'un marché non régulé. Ces interventions ont commencé avec des problèmes aujourd'hui familiers comme l'assurance chômage et les retraites,

et maintenant ils prennent une direction nouvelle avec la protection de l'économie contre les incursions des forces de l'économie globales **[3]** ». Comme nous l'indiquait Olivier Dard, ce commentaire de R. Heilbroner s'appliquant aux Etats-Unis a aussi des résonances en France. Le choix de la stabilité monétaire, plus récent, peut-il longtemps se faire aux dépens des politiques économiques menées pour avancer un projet de société ?

Mais au-delà des politiques

économiques nationales, c'est à l'échelle internationale que la relation entre les deux pôles appelle à être redéfinie. Le politique se trouve devant un double défi. D'une part, il s'agit d'ouvrir et d'élargir un espace public au sein duquel les attentes économiques des citoyens trouveront à s'aiguiser et se confronter. Jusqu'à présent, le poids des ONG mais aussi des organisations (patronales, syndicales et ouvrières) a contribué à façonner le débat. D'autres instances relais doivent naître, pour qu'au-delà des confrontations symboliques de Seattle ou de Nice, un véritable dialogue puisse se nouer. Seule cette voie donnera aux gouvernements la légitimité nécessaire à la mise en place des instances capables de réguler les concurrences internationales et de promouvoir une participation de tous au jeu économique. Si la voie d'un « gouvernement mondial » paraît trop lointaine ou totalitaire, comme le notaient Susan George et Erik Izraelewicz, de nombreuses questions restent encore en suspens. Les règles du jeu ont-elles besoin d'un arbitre ? Quelle est la place de l'instance administrative, de l'instance judiciaire ? Peut-il y avoir un garant de l'intérêt commun ? Sous quelle forme ?

D'autre part, il s'agit de trouver des voies nouvelles de prospective pour l'avenir de notre planète et de nos pays. Les gouvernements occidentaux ont une longue tradition de réflexion et de projets. L'élaboration de scénarios permettrait d'évaluer et de confronter les perspectives : comment les plus faibles, les moins éduqués, ont-ils leur place dans l'avenir des pays ? Comment les solidarités internationales continuent-elles de se nouer entre pays proches ? Entre pays plus lointains ? Quel partage des ressources entre les générations ?

Notes

1 Jean-Yves Calvez, *Changer le capitalisme*, Bayard-éditions, Paris, 2001, p. 94.

2 Amartya Sen, *Ethique et économie*, Puf, philosophie morale, Paris, 1993, p. 57.

3 Robert Heilbroner, *21 st Century Capitalism*, WW Norton and Company, New York et Londres, 1993, p. 78 (traduction PML).

†

Pour citer cette page

Pierre Martinot-Lagarde,
« Conclusions », *Ceras - revue
Projet* n° 266, Juin 2001. URL :
[http://www.ceras-projet.com/index.
php?id=1933](http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1933).